

1ÈRE SESSION ORDINAIRE DES 27 ET 28 FEVRIER 2025

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

JOURNÉE DU JEUDI 27 FÉVRIER

Le 27 janvier 2025, à 10 heures 20, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

Conformément à ce qui a été convenu, la première journée est centrée sur la thématique de la lutte contre les pratiques mafieuses en Corse.

Les travaux de la matinée sont consacrés à deux auditions : celle d'un grand témoin, **M. Leoluca ORLANDO**, député au **Parlement européen**, ancien **maire de Palerme** et à ce titre, protagoniste majeur de la lutte contre la mafia ; puis celle du **Garde des Sceaux, ministre d'Etat, M. Gérald DARMANIN**, qui a souhaité venir apporter son soutien à la démarche engagée par les élus de l'**Assemblée** et du **Conseil exécutif**, tout en annonçant les mesures que l'Etat prendra dans ce domaine.

La séance publique débutera quant à elle l'après-midi, qui verra la présentation de son rapport par le **Président du Conseil exécutif**, la présentation des avis des commissions et instances consultatives, la discussion générale, le cas échéant l'instruction des amendements, puis la mise au vote du projet de délibération.

La **Présidente MAUPERTUIS** accueille officiellement les invités d'honneur au nom de l'**Assemblée de Corse**, ainsi que les hauts-fonctionnaires faisant partie de la délégation ministérielle. Elle salue aussi les parlementaires de la Corse, les représentants des corps constitués, les membres des collectifs et associations investis dans le combat contre la criminalité organisée en Corse.

Puis elle prononce une allocution solennelle.

La Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avant d'ouvrir une séquence particulièrement attendue,

commence par revenir aux mots qu'elle avait employés au cours de la séance extraordinaire de l'**Assemblée de Corse**, du 18 novembre 2022.

Une session qui engageait, alors, un cycle de travail organisé en cinq ateliers participatifs, qui donneront lieu à 35 réunions d'échanges et d'auditions, sans compter les réunions des commissions institutionnelles et les temps consacrés de nouveau à ce sujet au cours d'autres séances publiques. Une démarche représentant non seulement, une première en Corse, mais aussi une première au niveau des régions françaises et sans doute, une première dans les régions de l'Union européenne, à l'exception notable de la région autonome de Sicile. Un moment démocratique fort, donc, qui a posé les bases d'un travail conjoint, dans l'objectif partagé de laisser aux enfants de Corse une terre apaisée, un pays émancipé, où ils pourront être heureux.

Mais ces mots utilisés lors de ce débat n'ont pas encore trouvé, aujourd'hui, de concrétisation heureuse. « Laisser une terre, un pays émancipé où les enfants seront heureux » : qu'en reste-t-il pour Chloé, jeune étudiante de 18 ans, ou pour Pilou, jeune pompier de 33 ans, victimes récentes et indirectes d'actes criminels ? Rien. Ils étaient, pourtant, des enfants de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS relève, à cet égard, que beaucoup de choses ont été entendues ces derniers jours, à l'approche de la session. Elle indique que de façon certes plus discrète, la Collectivité de Corse a organisé ses propres débats préparatoires, comme il convient dans un cadre parlementaire. Après les **commissions organiques de l'Assemblée**, jeudi dernier, la **Commission Permanente** s'est réunie lundi, en format élargi aux associations et collectifs anti-mafia, de façon à continuer la concertation, et entendre leurs observations sur le rapport. Dans le même temps, les instances consultatives, **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, Assemblea di a Giuventù** et **Chambre des Territoires**, ont été mobilisées, en dépit de délais contraints, pour produire des avis étoffés. Le rapport du **Président du Conseil exécutif** convient à certains tandis que pour d'autres, il reste en-deçà des enjeux. C'est l'exercice normal de la démocratie, où chacun est en capacité d'exprimer ses positions.

La Présidente MAUPERTUIS poursuit son propos en rappelant qu'une question sémantique continue de se poser sur la forme : doit-on parler de « mafia », de « dérives », « emprises » ou « pratiques mafieuses » ? Chacun pourra, en l'espèce, se réjouir des avancées ou au contraire, déplorer la diversité des termes utilisables pour qualifier ce phénomène.

S'agissant du fond, elle constate que plusieurs aspects soulèvent encore débat, et c'est notamment le cas des mesures d'ordre pénal et judiciaire. Mais là aussi, il est sain qu'en démocratie, de tels sujets soient disputés, que des oppositions soient formulées sachant, d'ailleurs, que les élus pourront apporter cet après-midi un prolongement aux débats, ou même, contribuer à l'évolution du rapport en y introduisant des amendements. Cette séquence s'est en tout cas prêtée à de nombreuses interactions, marqueurs d'une vitalité démocratique incontestable. Mais elle a aussi été entourée de beaucoup de bruits, voire d'agitation, depuis qu'à la dernière minute, le **ministre de la Justice** a choisi de venir à cette tribune pour faire des annonces importantes. De ce fait, la session prendra une tournure nouvelle, davantage scénarisée, face à des élus de Corse qui eux restent graves, et inquiets. Car la lutte contre les dérives mafieuses demeure un enjeu de société sérieux, qui ne mérite aucun spectacle, aucune théâtralisation, aucun effet de manches.

A ce propos, la **Présidente MAUPERTUIS** tient à souligner que si les élus se sont emparés de ce sujet, faisant preuve en cela d'innovation et d'un sens aigu des responsabilités, c'est aussi parce qu'en Corse, ces dérives ont été, trop souvent et depuis trop longtemps, ignorées par l'Etat ; celui-ci ayant en effet choisi de privilégier la répression des mouvements nationalistes, aujourd'hui représentés en nombre dans cet hémicycle. Il est vrai, aussi, que les collectifs ont souvent reproché aux élus de ne pas en faire assez dans ce combat. Les élus acceptent ce reproche, comme ils ont accepté le fait de porter à bout de bras un tel enjeu, sans disposer de toutes les compétences nécessaires pour intervenir. Mais alors, pourquoi le faire ?

Les élus de l'**Assemblée de Corse** ont voulu le faire parce qu'ils appartiennent à cette terre, ce sont aussi leurs enfants qui meurent, comme ce sont, aussi, leurs enfants qui tuent. Au-delà de la sémantique, des mesures pénales ou judiciaires, de désaccords plus ou moins grands, c'est de la survie du peuple Corse dont il est question. Loin des réactions médiatiques, loin des initiatives opportunistes, la Corse est une terre qui doit panser ses plaies, soigner ses maux, inverser le cours d'une trajectoire mortifère. Trajectoire rendue possible au cours des décennies par l'absence de perspective globale, par le maintien d'une situation de dépendance et de mal-développement, par les non-réponses et les dénis de démocratie qui n'ont que trop durés.

La **Présidente MAUPERTUIS** se dit heureuse de la présence de **Leoluca ORLANDO**, venu non seulement pour suivre ce débat, mais encore, pour lui apporter son regard de palermitain, d'insulaire, de méditerranéen et

aussi, d'européen fort de son mandat parlementaire. Un regard qui s'avère empreint de réalité, de proximité, de connaissance précise des mécanismes à l'œuvre et de leur perversité. **Toni CASALONGA**, au sortir d'un entretien avec lui en 1995, avait d'ailleurs relevé ses propos : « Rien dans la réalité n'est plus hostile à la Sicile que la mafia. Ceci nous le savons, nous l'avons appris de terribles moments de peur, de honte, de douleur. On ne peut être à la fois être Sicilien et mafieux, car on ne peut être une chose et la tuer ».

Ces moments de peur, de honte et de douleur, les Corses en ont vécus eux-aussi beaucoup ces dernières années, et s'ils ont pu collectivement faire preuve d'atermoiements par le passé, force est de constater qu'ils ne se cachent plus aujourd'hui derrière une identité collective, une interconnaissance favorisée par la société de proximité. On ne peut être de ce peuple et vouloir l'anéantir par les peurs, les pressions, les intimidations, les emprises et la mort.

Ava, basta ! Les élus le disent quotidiennement avec les collectifs, les commerçants et les entrepreneurs, avec les pères et les mères endeuillés, et ils le disent pour les enfants de ce pays. Ils croient tous à la nécessité d'une renaissance, mot cher à **Leoluca ORLANDO** qui aura permis celle de Palerme. Ici, il appartient aux Corses de favoriser une nouvelle étape de leur Reacquistu : celui de la légalité, celui des valeurs de **PAOLI** dont on fête cette année le tricentenaire, celui de l'espoir et du droit au bonheur.

C'est en effet aux Corses de le dire et de le faire. A l'Etat ses responsabilités, toutes ses responsabilités, rien que ses responsabilités. Aux insulaires, la responsabilité d'écrire une nouvelle page de leur histoire, dans laquelle être Corse et être mafieux ne sera plus compatible. Cela passera par leur culture, levier d'émancipation, par l'éducation, vecteur de cohésion, par leurs valeurs de justice et de respect, par des actions collectives et individuelles pour anéantir petit à petit ce fléau, lui ôter jour après jour une part de son pouvoir.

Et la **Présidente MAUPERTUIS** de conclure en paraphrasant le **Pape Jean-Paul II** qui, lors d'un grand discours prononcé le 9 mai 1993 dans la Valle dei Templi d'Agrigento offrit à une foule nombreuse un message poignant : *Stu populu, u populu Corsu, cusì liatu à a vita, populu affeziunatu à a vita, chi dà la vita, un pò micca campà sottu a pressione di una civilisazione di a morta. Quì, cì volu una civilisazione di a vita !* Ces croyances et ces ambitions ont été collectivement alimentées. Elles permettent d'espérer que malgré les drames et les horreurs vécues récemment, les Corses peuvent, ici, changer les choses.

Le Président du Conseil exécutif, M. Gilles SIMEONI, prononce à son tour une allocution introductive aux échanges de cette matinée.

Il souhaite, pour commencer, la bienvenue au **Garde des Sceaux** dans cet hémicycle et au siège de la Collectivité de Corse. La parole de **M. DARMANIN** est très attendue, aussi, réservera-t-il la sienne après l'allocution ministérielle et les questions posées par les groupes.

Il veut s'adresser, ensuite, plus particulièrement à l'autre invité d'honneur de cette journée : **Leoluca ORLANDO**.

Le Président SIMEONI tient à souligner l'immense honneur et la grande fierté qu'il a en recevant l'ancien maire de Palerme à l'**Assemblée de Corse**, qui représente le cœur battant de la démocratie insulaire. Et il tient à expliquer le sens que revêt sa présence ici.

Les institutions de la Corse, **Assemblée** et **Conseil exécutif**, sont les garants des intérêts matériels et moraux du peuple corse. Ces intérêts matériels et moraux sont aujourd'hui menacés, attaqués, remis en cause par les pratiques mafieuses et par la cohorte de méfaits et de drames qu'elles engendrent. Les élus refusent que la société corse fonctionne sous quelque contrainte que ce soit. Ils refusent les assassinats, les extorsions, les actes criminels, les pressions et les menaces exercées sur les responsables publics, sur les associations, sur les chefs d'entreprise, sur les agriculteurs, sur les syndicalistes, sur les citoyens. Ils entendent construire une société libre, apaisée et démocratique, notamment pour leurs enfants et pour les générations futures.

C'est là la raison du travail mené en concertation avec le **CESEC**, l'**Assemblea di a Giuventù**, les collectifs et les associations, toutes les forces vives de la société, travail qui prend comme point d'appui la résolution solennelle adoptée en novembre 2022 à l'unanimité. Et cet objectif d'alors consistant à refuser les logiques, dérives, pratiques mafieuses pour construire, au contraire, une société corse apaisée et démocratique, est bien celui de la session d'aujourd'hui. Session qui constitue non seulement, un point d'aboutissement, mais aussi, un point de départ.

Dans un tel contexte, la présence de **Leoluca ORLANDO** va pouvoir éclairer les élus de Corse dans leurs choix. En leur rappelant que là où il y a une volonté, il y a un chemin, elle apportera la démonstration qu'en dépit des hésitations, des doutes voire de la peur ou du fatalisme, les forces de la vie et de la démocratie seront plus fortes que les logiques

mafieuses et l'état de servitude qu'elles organisent et dont elles se nourrissent.

Pour le **Président SIMEONI**, **Leoluca ORLANDO** est l'homme qui au nom de tous les siens, du peuple de Palerme comme du peuple sicilien, fort d'une légitimité conférée par les urnes, a traversé cette immense aula du maxi-procès, sous l'œil incrédule et haineux des mafieux encagés, porté par tout un peuple, pour affirmer publiquement que la ville de Palerme n'accepterait plus la loi de la mafia. Merci à **Leoluca ORLANDO** d'avoir montré le chemin, aujourd'hui les élus de Corse mettront leurs pas dans les siens pour emprunter, ensemble, les voies de la liberté.

M. Leoluca ORLANDO, Député au Parlement européen, ancien maire de Palerme, indique que c'est avec une grande émotion, unie à la gratitude pour cette invitation, qu'il va partager un moment noble, de grande importance pour la vie de la Corse : non pas un simple point de passage, mais le début d'un chemin.

En préalable, il tient à saluer la **Présidente de l'Assemblée de Corse**, le **Président du Conseil exécutif**, et le **Ministre de la Justice** français, qui est venu conférer l'intérêt de l'Etat, du Gouvernement et du Parlement à combattre la mafia, dans un esprit de collaboration avec les autres Etats, notamment l'Italie. Et le choix de **M. DARMANIN** d'être présent ici, le chargera de responsabilités nouvelles, de nouvelles requêtes.

Il considère, par ailleurs, que le point de départ de cette réflexion se situe dans le rapport du **Président du Conseil exécutif** -dont il partage entièrement le contenu, qui se situe dans une partie au niveau des compétences exercées par la Collectivité en matière de formation, d'éducation, de société civile, et qui aborde, dans une autre partie, ce qui relève de la législation pénale, des procédures et des normes qui doivent prendre en compte ce qu'est la mafia. Chacun dans cet hémicycle est convaincu de la nécessité de développer la confiance, entre les élus, mais aussi entre les élus et les citoyens. Pour cela, il y a un seul mode, le partage du langage.

En ce qui le concerne, **M. ORLANDO** indique avoir davantage confiance dans celui qui parle le même langage mais n'est pas de son bord politique, qu'envers ceux qui partagent la même appartenance à un parti politique, mais ne parlent pas ce même langage. Et il est persuadé que chacun ici procède du même esprit : dès lors, les conditions lui semblent réunies pour faire un pacte de langage autour du thème de la mafia et du défi qu'elle représente.

Pour lui, si la sécurité représente le « droit des droits », dans une démocratie elle ne saurait constituer une alternative aux autres droits humains ; dans une dictature, en revanche, la sécurité est présentée comme alternative à ces droits. Il est vrai que dans les Etats européens, en Italie par exemple, la sécurité est parfois instrumentalisée contre les droits démocratiques. Mais la mafia, en ce qui la concerne, pervertit le droit à la sécurité, en prétendant instituer une forme de « sécurité criminelle ». Il est donc important de dissiper cet usage pervers : la sécurité apportée par la mafia est fondée sur la peur, la soumission, la complicité, la négation des autres droits, le fatalisme, la résignation. C'est une fausse sécurité. Car la mafia n'est pas une liste d'homicides, mais un système criminel de pouvoir, ce qui est très différent.

M. ORLANDO insiste sur ce point : la mafia n'est pas une addition de meurtres, c'est un système programmant des crimes diversifiés. C'est pour cette raison qu'il importe de commencer par s'accorder sur la qualification du phénomène. Alors que la criminalité organisée « normale » -si l'on peut employer ce qualificatif- se contente d'obtenir des intérêts et de l'impunité, la mafia ne s'en satisfait pas : elle recherche les intérêts, l'impunité et le pouvoir. Un clan mafieux est donc un système de pouvoir différent de la criminalité organisée ordinaire. Pour combattre un tel système, l'objectif n'est pas de supprimer le mal, mais de transformer la mafia en criminalité. Cela, sans porter atteinte à la liberté ni à la démocratie. C'est la mafia qui représente une atteinte à la démocratie, aux droits du peuple, et pour s'affirmer elle utilise parfois le terrorisme et la peur, parfois la corruption, les échanges de votes, la spéculation immobilière et foncière.

Face à la mafia, il est donc important de renforcer les normes de la loi. La législation italienne a dû ajouter à ses articles originels des alinéas bis, ter, quater et même quinquies, qui représentent l'arsenal anti-mafia. Lorsque, par exemple, l'article 416 du code pénal relatif à l'association délinquante s'est révélé inadapté, un 416-bis est venu créer un délit d'association mafieuse ; de même, à l'article 41 relatif à la détention dure est venu s'ajouter un 41-bis organisant un régime de « super-prison ». Et voir un code comporter tant de « bis » ou de « ter » constitue un signe positif, étant donné que l'on ne saurait continuer à combattre un système criminel mafieux avec les mêmes règles que celles applicables au vol de poules dans un poulailler.

M. ORLANDO poursuit en soulignant l'importance de diversifier les méthodes et les règles pour lutter efficacement contre une typologie criminelle diverse. Cela implique, notamment, de contrer la perversion

identitaire inhérente à la mafia. Car elle a besoin de pervertir la notion identitaire du peuple, sans laquelle il n'y a pas de système culturel et donc, pas de mafia. Toutes choses égales d'ailleurs, c'est un peu comme le fanatisme islamique, le nazisme ou le fascisme, ont constitué des formes de pouvoir basées sur des perversions identitaires, de même que les guerres saintes, les croisades, avaient représenté une perversion de la religion.

La mafia a donc besoin de la démocratie. En dictature, il n'y a pas de mafia dans la mesure où le « capo dei capi » est le dictateur lui-même. Et lorsque la dictature s'effondre, arrive la mafia, qui a besoin de pervertir la démocratie, le libre marché et ses valeurs positives : l'honneur, la famille, l'amitié, la foi. Elle l'a fait en Sicile, où l'honneur est devenu la honte, l'amitié la complicité, la famille l'alliance criminelle, jusqu'à l'image de la Madone passant entre les mains de tous les chefs mafieux. Et que peut faire un catholique devant cette perversion de la foi ? Devenir athée ? Bien entendu que non.

M. ORLANDO rappelle, en outre, que l'expérience a confirmé le fait que le mafieux n'était pas un « serial killer » : son rêve n'est pas de tuer, l'homicide représente un signe de faiblesse, le signe que son pouvoir est contesté par d'autres mafieux ou par des institutions. Corleone, qui a donné naissance à tant de mafieux, de **LIGGIO** à **RIINA** ou **PROVENZANO**, aura été pendant un quart de siècle la commune la plus sûre du monde : même les voleurs n'y étaient pas libres de voler. Jamais de délit ni de vol, aucun braquage dans ses sept banques, c'était interdit par la mafia. Aujourd'hui on peut comme ailleurs s'y faire voler son autoradio et c'est bon signe, le territoire n'est plus conditionné par le pouvoir mafieux. Car il ne s'agissait pas d'attirer l'attention tant que les latitenti voulaient rester chez eux, dans leur maison -ils pouvaient le faire, d'ailleurs, avec la complicité des institutions.

La mafia est une structure ayant des règles, un peuple d'affidés, une gouvernance et un territoire. Ce territoire n'est pas uniquement géographique, dans la mesure où certaines familles peuvent tout aussi bien contrôler un domaine d'activité tel que la prostitution, le trafic d'armes ou la drogue. Souvent, il est vrai, les deux types de contrôle vont se recouper. A titre d'exemple, à San Francisco, les mafias chinoises se sont aussi partagé les secteurs d'activité : la prostitution est contrôlée par la mafia de Canton, tandis que celle de Pékin assure le trafic de drogue.

M. ORLANDO fait observer, à cet égard, que c'est le contrôle d'un territoire par la mafia qui pose le plus problème en démocratie : du fait des

intérêts économiques qu'il représente, de l'organisation de guerre qu'il a constituée, par la pénétration qu'il met en œuvre dans les administrations, l'économie ou même, la religion. Il évoque à ce sujet l'action de **Piersanti MATARELLA**, dont il était le conseiller juridique, assassiné à Palerme en janvier 1980 parce qu'il pensait que la politique devait suivre et respecter certaines règles -au niveau partisan, il était en outre favorable à la recherche d'accords plus larges. La mafia n'a pas uniquement peur des policiers et des juges, elle a peur des politiques honnêtes, ceux qui réforment les budgets et n'hésitent pas à couper dans les privilèges. Elle a donc tué le Président de la Région Autonome, certains dirigeants de son propre parti ont porté eux-aussi une responsabilité dans son meurtre ; et ce drame l'a incité à s'engager lui-même en politique, de façon à poursuivre son combat. Lorsque le frère de Piersanti, Sergio MATARELLA, a été élu président de la République en janvier 2015, ils se sont appelés, pour constater que tous deux avaient gagné, alors que les politiques qui dirigeaient Palerme en 1980 et avaient commandité cet assassinat n'étaient plus au pouvoir.

M. ORLANDO tient à souligner, ensuite, que la mafia est en capacité de pervertir l'indépendantisme, qui est une valeur positive, étant donné son besoin de corrompre les valeurs du peuple pour créer du consensus social et interpréter les sentiments populaires. De la même façon qu'elle va pervertir la foi religieuse.

A ce propos, il rappellera sa propre expérience à Palerme. Cette expérience pourrait s'avérer utile à la Corse.

Au milieu des années 1980, la ville a connu un maxi-procès dans lequel 470 mafieux étaient impliqués. Il faut imaginer, à ce sujet, le maire de cette commune traverser lentement la salle du tribunal devant les rangées des cages des mafieux (interruption de la retransmission). Après la phase de la guerre est donc venue la phase des droits, jusqu'au 15 septembre 1993, lorsque la mafia palermitaine a assassiné **don Pino PUGLISI**. Ce prêtre ne demandait pas l'arrestation des mafieux de son quartier, mais l'éducation des enfants -en cela, il était plus dangereux que les armes des policiers. Deux tueurs l'attendaient devant chez lui le jour même de son anniversaire, il s'est retourné vers eux et en souriant, il leur a dit : je vous attendais. Et son sourire a fait plus de mal que des dizaines de condamnations à perpétuité, car il signifiait que l'on ne gagne pas contre la mafia avec la force du droit, mais avec la force de la vie, en développant une culture alternative. A ce sujet, tout un mouvement s'est développé en Europe et en Italie contre la peine de mort, et la Justice ne peut aller jusqu'à s'en prendre à la vie du plus grand des mafieux.

M. ORLANDO continue en évoquant son action, à la tête de la municipalité palermitaine, en faveur de la diversité. La Charte de Palerme affirme, depuis 2005, qu'il n'y a pas d'émigrant dans cette ville, celui qui réside à Palerme est un palermitain, personne n'est distingué sur ce plan, étant donné que l'on est admis à devenir palermitain dès lors que l'on y arrive. La capitale de la Sicile n'a jamais connu de phénomène fondamentaliste islamiste, ce sont les musulmans eux-mêmes qui appellent le maire lorsqu'ils voient des fondamentalistes : car ils se sentent chez eux et cela n'arriverait sans doute pas à Paris ou à Bruxelles.

En ce qui le concerne, il participe à toutes les fêtes religieuses, et partout il se sent en communauté.

Avant de conclure, **M. ORLANDO** fait observer avec humour que si d'aucuns pensent que les palermitains ne parlent pas, qu'ils sont soumis à l'omertà, l'assistance ici pourra affirmer qu'au moins l'un d'entre eux parle beaucoup...

Pour lui, la mafia est en Corse et elle apparaît aussi comme un système de pouvoir : elle s'est intégrée au triptyque liberté/égalité/fraternité, elle pervertit l'indépendantisme, elle est liée aux mafias de Marseille ou de Paris, elle est présente dans les strates judiciaires, religieuses, culturelles. Comment y est-elle implantée ? Selon une organisation verticale, à l'instar de la Cosa Nostra sicilienne, ou avec un mode de structuration horizontale, du type de la Camorra napolitaine ? Il ne connaît pas la réponse dans le cas Corse.

La réponse à ces questions doit venir des élus corses. Mais quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas dire que la mafia n'existe pas en Corse. Ce serait, en effet, une invitation à venir, car la mafia va là où l'on affirme qu'elle n'existe pas. Il fût un temps où le maire de Milan prétendait qu'il n'y avait pas de mafia dans sa cité, mais il a été ensuite renversé par les réalités. Ayant besoin de silence et d'obscurité, la mafia va donc nier sa propre existence ; d'ailleurs, une des origines de ce terme proviendrait de l'arabe : « ce qui n'existe pas ».

Et **M. ORLANDO** de conclure son propos en évoquant les mesures nécessaires.

A cet égard, il peut y avoir sujet à discussion -lui aussi a des doutes- sur le niveau approprié. La confiscation du patrimoine mafieux et sa redistribution à des fins sociales, le statut des repentis et un régime renforcé de prison, dans les limites de l'Etat de droit, font partie de cet

arsenal. On va peut-être jusqu'aux limites de l'Etat de droit, mais certainement aux limites de la dictature se trouvera la mafia. Une seule riposte s'impose donc : se défendre. Sachant que les guerres défensives sont justifiées et qu'en l'espèce, c'est une guerre dure qui doit être défendue.

A cet égard, Palerme a profondément changé. Une expression populaire qui s'avère, comme souvent en Sicile, ambiguë prétend que celui qui est né rond ne peut mourir carré. Bien entendu, elle est erronée, et il est possible de se libérer du conditionnement de la mafia qui utilise des forces perverses basées sur des valeurs positives. Ceux qui combattaient la mafia étaient considérés comme des athées par les catholiques mafieux, ou des communistes par les politiciens corrompus. Mais en ce qui le concerne, il n'a jamais été athée ni communiste et il se refuse d'ailleurs à penser qu'eux seuls combattaient la mafia. Le **cardinal PAPPALARDO**, le **Pape Jean-Paul II**, le **prêtre PUGLISI** n'étaient pas eux non plus des athées communistes.

Il est important de dévoiler la perversité des valeurs de la mafia pour la combattre.

Les participants applaudissent longuement.

La Présidente MAUPERTUIS invite le **Ministre d'Etat** à s'exprimer.

M. Gérald DARMANIN, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, commence par saluer les personnalités présentes, tout en soulignant le profond respect et la grande attention avec lequel il s'adresse aujourd'hui aux membres d'une **Assemblée** incarnant la vie démocratique de ses compatriotes corses.

Il rappelle, en préalable, que voici trois ans, le **président de la République** lui a demandé d'identifier les difficultés et les freins au développement de la Corse et de trouver les moyens de les surmonter ; ce qui revient à dire, permettre à la Corse de s'orienter vers l'avenir et - peut-être est-ce le plus important, de tourner une page de l'histoire. Avec le concours des élus, au-delà des différences de convictions et de tempéraments, nombre d'épreuves ont été surmontées, les Cassandre ont été déjouées et la confiance a pu être rétablie. Le long processus mené à **Beauvau** a permis de déboucher -pour la première fois dans l'histoire des institutions françaises- sur des écritures constitutionnelles votées par cette **Assemblée** et c'était-là un moment très important. La commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l'assassinat du **préfet**

ERIGNAC avait marqué une étape majeure vers une société plus apaisée -au moins sur le plan politique. Dans le même temps, la Corse obtenait l'accompagnement de l'Etat pour de nombreux investissements, soutenus notamment par un **plan de transformation et d'investissement (PTIC)** tel qu'aucune autre région n'a pu en bénéficier dans la même proportion.

La confiance est donc rétablie, elle est fragile et c'est un trésor. Une trajectoire audacieuse a été définie ensemble, celle d'une autonomie à la Française pour la Corse, conjuguant la responsabilité des élus insulaires et celle d'un Etat moderne, capable de s'adapter aux contraintes d'un territoire en oubliant sa culture jacobine.

Cette œuvre initiée pendant plus de quatre ans, **M. DARMANIN** entend bien la poursuivre à la **Chancellerie**, gardienne de la constitution -et donc, de ses modifications- autant que maître d'œuvre dans la lutte contre le crime organisé. Il y tiendra rigoureusement parole, comme il a su toujours le faire en homme du nord de la France, simple et basique, qui ne prend pas de circonvolution et sait dire la même chose quels que soient ses interlocuteurs. Tout en précisant que la Corse fait tellement partie, aujourd'hui, de son « ADN » politique qu'il considère comme un honneur de pouvoir s'exprimer de nouveau dans cet hémicycle.

Il rappelle, à cet égard, avoir tenu parole sur le rapprochement des détenus à Borgu, sans cesse refusé auparavant, sur la vérité concernant l'assassinat d'**Yvan COLONNA**, ou encore, la dénonciation de la procrastination entourant les politiques publiques dont ont besoin les Corses. Il considère que l'autonomie ne sera pas une désertion de l'Etat, mais au contraire, le renforcement de ses pouvoirs régaliens sur ce qu'il fait de mieux : la police, la justice et la protection. En cela, il partage totalement le point de vue exprimé par son collègue **Laurent MARCANGELI**, par le **sénateur PANUNZI** et les **députés LACOMBE** et **CECCOLI**, par les responsables de groupe **Valérie BOZZI** et **Jean-Martin MONDOLONI** : il a, d'ailleurs, obtenu cent cinquante postes supplémentaires dans la gendarmerie insulaire et aussi, le renforcement des moyens pour la Justice. Et s'il a relevé, d'autre part, que le **Président Gilles SIMEONI**, le **sénateur PARIGGI**, les **députés COLOMBANI** et **CASTELLANI** prenaient souvent pour référence l'exemple des îles italiennes, il leur fera observer que ces îles disposent, certes, d'une grande autonomie, mais elles bénéficient également de la présence importante du représentant de l'Etat, et de moyens significatifs mobilisés pour le contrôle et pour lutter contre la criminalité organisée.

M. DARMANIN, avant de parler ici de la lutte contre une mafia qui, si rien n'est fait, pourra nécroser la société corse, tient à insister sur la nécessité de continuer à rétablir la confiance politique. Dans cet esprit, dès sa prise de fonctions et à la demande du **président de la République**, il a entrepris la suppression du fichier des terroristes -créé au lendemain des attentats de Paris ; et comme les élus le lui avaient demandé, les détenus corses mis en examen seront sortis de ce FIJAIT pour qu'il n'y ait plus d'amalgame entre eux et les terroristes islamistes.

M. DARMANIN poursuit son propos en précisant que s'il a voulu venir aujourd'hui dans cet hémicycle, c'est parce qu'il estime que l'heure est grave. Il y a trois ans et demi, il rappelle avoir alerté les élus insulaires sur la présence d'un système mafieux construit autour du trafic de stupéfiants. Son propos avait été, alors, accueilli avec une douce ironie comme une sorte de lubie, d'aucuns y voyant même une volonté de répression politique, alors qu'il s'agissait de lutter contre ce qui gangrène ici la liberté des citoyens, des entrepreneurs, et donc l'autonomie. Mais aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur le constat d'une dérive mafieuse tournée autour du trafic de drogue et du blanchiment des capitaux qui en sont issus. Pour autant, il avoue avoir eu peur qu'une fois de plus, les problèmes corses ne trouvent une fois de plus une victime expiatoire dans l'action de l'Etat. Quant à lui, il tient à le souligner, en dépit de certains désaccords politiques, il a toujours reconnu publiquement à **Gilles SIMEONI** une constance dans la lutte contre la criminalité organisée ; cette affirmation est vérifiée par quatre années au **ministère de l'Intérieur** comme elle aussi attestée par les sessions extraordinaires que l'**Assemblée de Corse** consacre chaque année à ce sujet.

A cet égard, **M. DARMANIN** tient à saluer les travaux ambitieux engagés à la Collectivité de Corse en matière de lutte contre la criminalité organisée, et qu'il considère comme l'expression d'une volonté forte, visant à défendre l'Etat de droit, à protéger la Corse et à refuser que l'économie du crime organisé ne s'impose dans la société. Il estime que ce rapport nomme les choses avec clarté et de façon argumentée, première étape de toute action efficace. Comme élus, il se réjouit de voir une démarche participative impliquer élus, experts, universitaires, citoyens et associations : c'est là un bel exercice démocratique. Il salue la démonstration faite, selon laquelle ce phénomène complexe, multiforme et international doit être appréhendé suivant un angle unique, autant que le parti-pris visant à rappeler l'importance de la prévention, de l'éducation, de l'écoute des interdits et de la légalité, visant aussi à mobiliser la jeunesse, la société, l'éducation, en considérant qu'il appartenait à la société corse de relever ce défi. Car comme citoyen et père de famille, lui

aussi est absolument convaincu que la réponse ne pourrait être seulement répressive ; elle doit être aussi parentale, éducative et sociale, et à ce titre, il se félicite de voir le rapport s'inspirer des initiatives menées en Italie, un travail de terrain, une éducation à la légalité, la réutilisation sociale des avoirs confisqués aux criminels, qui auront, d'ailleurs, vocation à s'élargir au territoire national.

M. DARMANIN fait cependant valoir, si la culture et la prévention sont des armes essentielles, qu'il s'exprime ici en sa qualité de **Ministre de la Justice**. Ces armes doivent être accompagnées d'une action policière et judiciaire déterminée, structurée et implacable. Lors de son discours prononcé pour le 25^e anniversaire de l'assassinat du **Préfet ERIGNAC**, il avait dit : « les morts nous regardent ». Les morts de la criminalité organisée aussi nous regardent, qui attendent vérité, justice et action : il faut donc aller plus loin, et frapper beaucoup plus fort. Aussi, depuis sa prise de fonctions **place Vendôme**, le gouvernement travaille-t-il à une réforme majeure pour lutter contre la criminalité organisée qui n'est plus seulement un problème de santé ou tranquillité publique, mais un enjeu de sécurité intérieure tenu à engager le combat contre ces forces qui sont capables de déstabiliser les démocraties. On le voit en Italie, en Belgique ou aux Pays Bas où les ministres, les journalistes, les avocats, les élus sont soumis aux menaces, ne sont plus libres de parler et peuvent être attaqués dans leur vie privée ou même, assassinés. Et c'est aussi le cas aux Etats Unis, où une drogue est devenue la première cause de mortalité.

C'est donc une véritable révolution qu'il s'agit de mener contre le crime organisé. Le **Parlement** est en train d'en débattre, elle repose sur plusieurs piliers dont **M. DARMANIN** a tenu à présenter les enjeux dans cet hémicycle, étant donné qu'ils concerneront aussi la Corse, où il y a eu trop d'assassinat et trop peu d'élucidations.

D'abord, la création au 1^{er} janvier 2026, d'un Parquet National Anticriminalité organisée, comme en Italie et à l'exemple du Parquet National Anti-terroriste. Face aux mafias et aux cartels, il importe en effet de se doter d'un outil particulier. Structure d'élite, composée de magistrats spécialisés qui sera en capacité d'engager les enquêtes, démanteler les réseaux, accélérer les procédures, qui travaillera avec les juridictions spécifiques et les services les plus performants, et qui aura donc vocation à travailler sur les homicides et les trafics mafieux et stupéfiants commis en Corse. Elle devra être en capacité de contrer des organisations mafieuses faisant de plus en plus de « recherche et développement » dans les techniques utilisées comme dans l'influence exercée au cœur des hommes. Il s'agira notamment, et comme l'Italie en

a démontré l'efficacité, de frapper les criminels au portefeuille, méthode s'avérant de loin la plus efficace : en effet, le sujet n'est pas le produit, mais le produit du produit, injecté dans l'urbanisme, le contournement des règles de l'environnement, l'hôtellerie ou le tourisme, dans tous les secteurs où la liberté d'entreprendre n'est plus possible parce que les mafieux ont tout perverti. Enfin, un véritable dispositif de protection des repentis, réel, complet et dont les témoignages seront rigoureusement garantis, visera à sortir de l'omertà qui entoure l'action des mafieux ; sachant que l'Italie a réussi à mettre fin à des dizaines d'organisations grâce à cette mesure extrêmement efficace, qui certes, soulève une question morale lorsque les bénéficiaires sont auteurs de crimes de sang mais qui, précisément, permettra d'en éviter beaucoup d'autres. Sont également prévus des techniques spéciales d'investigations, d'infiltrations, de surveillance des communications cryptées, ainsi qu'un régime de détention bien plus sévère.

M. DARMANIN, ensuite, attire l'attention sur le fait que la Corse présente des spécificités en matière de criminalité organisée : la réponse de l'Etat devra, évidemment, prendre en compte ces réalités. Il rappelle que son anté-prédécesseur, **Eric DUPONT-MORETTI**, avait promulgué une circulaire pénale propre à la Corse en mars 2023, dans laquelle il visait plusieurs priorités (les règlements de compte, les extorsions, le trafic d'armes, le trafic de stupéfiants, les atteintes à la probité et les fraudes). Ce texte était juste, mais trop long.

Une nouvelle instruction va être prise, sous un mois, qui tiendra en trois pages et en trois points : les violences contre les personnes et l'augmentation des interpellations préventives / la lutte contre la drogue sous toutes ses formes / la lutte contre le blanchiment d'argent dans l'illicite mais surtout, dans les activités licites. Sa mise en œuvre bénéficiera du renfort de cinquante personnels de Justice (dont 17 magistrats et 21 greffiers et 12 attachés spécialisés), ce qui constitue un engagement sans précédent pour faire bénéficier les Corses d'une Justice de qualité et renforcer, aussi, l'implication -incontestable- des magistrats dans les dispositifs de concertation avec les enquêteurs.

Le **Garde des Sceaux**, enfin, souhaite, étant donné que l'action nationale doit pouvoir s'appuyer sur des relais locaux, que la mission de préfiguration du Parquet National Anticriminalité étudie la création d'un pôle spécialisé basé à Bastia, doté d'un procureur et de magistrats du siège, qui agira en lien étroit avec le Parquet National, la JIRS de Marseille. Un pôle comme il n'en existerait nulle part sur le territoire de la République, qui regroupera des magistrats parmi les meilleurs, des

experts -par exemple en cryptomonnaie, sera missionné pour apporter des réponses rapides et résoudre tous les sujets d'extorsion. Dans cet esprit, il demande aux hauts-magistrats concernés d'entreprendre toutes les concertations appropriées avec les bâtonniers et les ordres des avocats, afin que cela se fasse avec la société de droit en Corse.

M. DARMANIN conclut son propos en affirmant que l'Etat n'a pas peur de juger en Corse et il va le démontrer avec ce renforcement sans précédent.

Il s'agit en l'occurrence de faire triompher la Justice sur la loi du plus fort, la République sur la terreur, la Démocratie sur l'intimidation. C'est le signe des grands peuples que de se prendre en main, distinguer ce qui est possible et ce qui est interdit, ce que choisissent les gens et ce que les puissances de l'argent ont choisi. C'est là un combat difficile, mais il est indispensable si l'on veut être libres. **CLEMENCEAU** disait de **JAURES** que l'on reconnaissait ses discours au fait que tous les verbes y étaient conjugués au futur. Au commencement était le verbe, mais la Bible enseigne aussi qu'il y eût un soir et qu'il y eût un matin. En l'occurrence, il nous appartient aujourd'hui de bâtir concrètement un monde sans crime organisé, sans mafieux, sans silence. Dans ses Mémoires d'espoir, le **Général de GAULLE** écrivait : « *soyons fermes, purs et fidèles : au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du Monde, celle des hommes qui n'ont jamais cédé* ». Vive la Corse, vive la République et vive la France!

Applaudissements dans l'hémicycle.

La Présidente MAUPERTUIS remercie le **Ministre** pour son allocution. Elle rappelle que chaque groupe puisse ensuite s'exprimer, en posant une question courte de nature à permettre, aussi, une réponse.

M. Jean BIANCUCCI, Président du groupe Fà Populu Inseme, après avoir suivi avec attention le propos ministériel, souhaite évoquer plusieurs aspects au nom de la sensibilité qu'il représente ici.

Il rappellera, d'abord, que depuis au moins six décennies, la Corse mène une lutte pour la préservation de son identité, de sa langue et de sa terre, visant à l'émancipation de son peuple. Or, les dérives mafieuses -et cela rejoint le témoignage de **Leoluca ORLANDO-** portent aujourd'hui atteinte à l'essence même de cet idéal et des valeurs qu'il contient. Ces dérives peuvent prendre des formes multiples, pour atteindre toutes les couches de la société et une telle situation n'est plus tenable.

Il convient d'agir, individuellement, collectivement, en se donnant la main. Chacun doit prendre ses responsabilités. Mais si dans ce contexte, l'Etat a un rôle premier à jouer, son action en Corse s'est souvent avérée défailante. L'absence de réponses judiciaires proportionnées à l'ampleur du phénomène criminel, un manque chronique de moyens mais aussi, l'incompréhension suscitée par les décisions prises, amènent à s'interroger fortement.

M. BIANCUCCI fait valoir, ensuite, que par le passé, les Corses ont eu à subir des juridictions d'exception, telles que la Cour de Sûreté de l'Etat, qui ont ouvert la porte à l'arbitraire en même temps qu'elles affaiblissaient les principes fondamentaux du droit et la défense des libertés individuelles. En réalité, l'Etat a concentré la répression sur l'ensemble des mouvements nationalistes, laissant la criminalité organisée se développer. Pire, il a tenté aussi d'utiliser des bandes criminelles pour s'attaquer au mouvement national.

Dans une période plus récente, ce sont les nationalistes corses, parvenus aux responsabilités, qui ont initiés dès 2019 des travaux visant à combattre, ou essayer de combattre, ces dérives mafieuses. Ils l'ont fait, sans disposer de compétences régaliennes et malgré l'absence de participation des représentants des services de l'Etat concernés -qui étaient pourtant invités. Dans le même temps, l'Etat accordait des permis de construire illégaux ou fermait les yeux sur des pratiques douteuses...

M. BIANCUCCI, enfin, considère qu'il y a bien un problème de société en Corse : celui de l'argent-roi.

Il conclut en précisant la demande des élus de **Fà Populu Inseme** : non pas une Justice d'exception mais une Justice efficace, qui par sa clarté, sa fermeté, brise enfin ce sentiment d'impunité dont bénéficient les groupes criminels en Corse. Une Justice qui permette aux Corses de vivre de leur travail en toute honnêteté, sans avoir à subir la loi des groupes qui gangrènent leur île et rendent le quotidien difficile.

Face à ces réalités, le **Ministre** annonce des mesures et chacun aura l'occasion d'en vérifier les effets.

Mais étant donné que **M. DARMANIN** a aussi ouvert le « processus de **Beauvau** », qu'il est celui dont on retient l'engagement, **M. BIANCUCCI** voudrait le questionner sur son attachement aux écritures constitutionnelles approuvées dans cet hémicycle en mars 2024, concernant l'autonomie de la Corse, l'existence d'une communauté

singulière composant le peuple Corse, et l'octroi d'un pouvoir législatif et réglementaire dont l'étendue reste à étudier ensemble.

M. Paul-Félix BENEDETTI, Président du groupe Core in Fronte, adressera pour débiter ses chaleureuses félicitations al **signor ORLANDO**, micca pà un discorsu, ma pà a sò manera di purtà l'anima di u Mediterraneu.

S'adressant au **Ministre**, il tient à lui rappeler que l'on vient de loin. La Corse a été pendant des années une terre sans droit, où l'on a laissé s'implanter le droit de la pression, le droit de l'agression, le droit de la mafia. Cette situation est le fruit de la volonté continue des services de police et de justice d'oublier la criminalité pour se concentrer uniquement sur la chasse aux militants nationalistes. Et la criminalité organisée en a profité pour bâtir une force de pouvoir, une surface financière et de pressions devenue tellement pesante qu'elle a fini par susciter dans la population un rejet très net : l'émanation en est la création des deux collectifs, dont le courage et la ténacité doivent être salués.

La mafia s'alimente par les trafics de la voyoucratie naturelle, mais aussi par les trafics d'influence et la recherche du profit, qui en Corse, se manifeste par la spéculation immobilière et foncière. En une seule décennie, des milliers d'hectares auront pourtant été bradés, malgré une commission (la CTPENAF) coprésidée par les élus et par l'Etat, qui est supposée contraindre mais passe son temps à accorder des dérogations alimentant de facto la sphère mafieuse. Il faut aujourd'hui des directives à l'Etat, sur tous les dossiers en cours et à venir, comme il faut aussi que les élus se dotent d'une vision globale au lieu du campanilisme qui mène à la catastrophe.

M. BENEDETTI fait observer combien la Corse est, en la matière, une région paradoxale : sans détrousseurs de bourses ni de petite délinquance de quartier, mais avec une culture de la violence, du rapport de forces, qui fait passer à l'acte instantanément et se traduit par des centaines d'homicides en un quart de siècle. Il y aura, bien sûr, besoin de renforcer les moyens des services régaliens, tout en prenant en compte les aspirations populaires, qui n'ont pas baissé les bras. La mafia a besoin de pervertir, le mouvement indépendantiste lui-même a été perverti à la fois par les manipulations des services de l'Etat et par l'attrait du gain, qui a fait que d'anciens combattants valeureux sont devenus des crapules notoires.

Est-ce qu'un tel constat, pour autant, doit changer les idéaux, remettre en question les trajectoires politiques ? **M. BENEDETTI** rappelle avoir défilé, en 1990, avec **Pierre POGGIOLI** -ils étaient alors aussi peu nombreux que considérés- derrière une banderole « Maffia nò » qui s'attaquait aux mafieux autant qu'aux dérives internes en gestation dans les mouvements nationalistes. On a su en grande partie contrer ces dérives, et l'on aurait pu le faire encore plus en gardant un appareil révolutionnaire en capacité de faire régner un ordre que l'Etat n'avait pas voulu tenir. Mais dès lors que l'on a choisi la voie démocratique, celle de l'émancipation politique par la négociation, il convient de s'en donner les moyens en faisant germer jusqu'au bout ce projet -ou alors, on aura le regret d'avoir baissé les armes trop tôt, laissant se gangréner la Corse.

Pour sa part, **M. BENEDETTI** reste persuadé qu'un Etat Corse et indépendant serait juste et libre. Dans une micro-société, chacun sait tout ce qui s'y passe, l'Etat aussi le sait -quand bien même il ne lirait pas toutes ses fiches. Les Corses n'attendent rien mais ils ont besoin de beaucoup de choses : ils voudraient un mieux vivre, une harmonie, des enquêtes ; ils ne voudraient pas, en revanche, voir le cas d'un militant politique victime d'une tentative d'assassinat être confié à un juge d'instruction mis en examen dans des affaires troubles, alors que dans le même temps, les enquêtes sur les assassinats de deux autres militants piétinent. **Core in Fronte** se trouve ainsi au cœur de la spirale mafieuse, ses militants n'ont pas avoir peur des mots, comme ils n'ont pas peur de voir la Justice passer; pour autant, ils ne voudraient pas d'une Justice d'exception utilisant des mesures visant à contrer les voyous pour réprimer les militants politiques, au quintuple du besoin normatif des peines prévues.

M. BENEDETTI estime donc qu'il y a besoin de traceurs d'apaisement visibles et palpables. Il évoque à ce propos publiquement le cas d'un militant condamné pour détention d'armes : l'affaire pourrait être correctionnalisée et l'intéressé purger sa peine en Corse pour se rapprocher de sa famille. Il a toutefois pris bonne note des déclarations du **Ministre**, et se satisfait de voir l'Etat respecter sa parole, lorsqu'il fait retirer de l'indigne FIJAIT des militants et patriotes corses, qui se sont d'ailleurs comportés plus que dignement en prison et se sont même opposés aux logiques islamistes prévalant dans toutes les prisons françaises. Reste en suspens la question des sanctions financières, où il serait bon que les services de l'Etat, Justice et Finances, mettent les compteurs à zéro.

Concernant les logiques législatives envisagées, **M. BENEDETTI** n'entend se positionner ni en Procureur, ni en moraliste, même s'il peut se

mettre dans la peau de ceux qui ont perdu un enfant. Ce n'est pas tant la Justice qui lui importe, mais la liberté, la liberté de vivre, de travailler, d'entreprendre, d'être soi-même, la liberté de regagner une confiance réciproque, la dignité d'être Corse et celle d'avoir un avenir en Méditerranée. Une fois ces paroles accomplies, la loi pourra s'appliquer parce qu'elle deviendra naturelle ; a contrario, une loi qui passerait outre la volonté populaire ne serait une loi dictatoriale qui mènerait au chaos.

Mme Julia TIBERI, représentant le groupe Avanzemu, tient à titre liminaire à se féliciter elle aussi du retrait des patriotes corses du FIJAIT.

Sans prétendre chercher de victime expiatoire, elle fait observer que l'Etat dans sa lutte contre la criminalité, n'a pas été en Corse à la hauteur de ses responsabilités. Néanmoins, l'ordre du jour de cette session appelle à rechercher, ensemble, des solutions. A cet égard, après un nouveau déferlement de violence criminelle, atteignant son paroxysme avec les récents assassinats de jeunes, **Avanzemu** serait tenté d'attendre de la part du représentant de l'Etat des solutions concrètes à court terme, et non pas un énième empilement de mesures relevant de l'effet d'annonce à chaud, conduit par l'actualité. Cependant, l'Etat lui paraît cependant vouloir privilégier un alourdissement de l'arsenal répressif, malgré toutes les expériences, judiciaires ou historiques, démontrant que le durcissement des lois n'est jamais corrélé à une sécurité renforcée.

Pourtant, la Corse a besoin avant tout de mesures visant le long terme, qui agissent sur les causes : elle est la plus pauvre des régions métropolitaines, elle est en queue de peloton dans la qualification des actifs, l'accès à la santé, à l'emploi, au logement. Dans ce contexte, l'appât du gain, l'argent facile et le culte du voyou apparaissent aux yeux de la jeunesse comme des solutions envisageables, et envisagées ; alors qu'ils ne représentent que dernier ingrédient d'une spirale mortifère, avec la violence comme bouquet final d'un triste destin. Mais ceci n'est pas, ne doit pas être une fatalité. Cependant, il s'avère impossible d'omettre aujourd'hui une action à long terme, visant à modifier radicalement les structures sociales, culturelles, économiques et institutionnelles, dans le cadre d'une autonomie que beaucoup, ici, appellent de leurs vœux, en dans le cadre d'un partenariat entre la Collectivité et les services de l'Etat.

Aussi, **Avanzemu** voit-il dans l'autonomie de la Corse le moyen de sortir des impasses actuelles, et non comme certains le décrivent l'antichambre de la criminalité organisée.

Mme TIBERI, nonobstant, posera au **Ministre** une question relative aux moyens et à leur temporalité : aujourd'hui, elle prend acte d'une réponse partielle, tout en se félicitant du renforcement des effectifs de Justice. Mais elle relève, dans le même temps, que les syndicats de police dénoncent l'insuffisance de leurs services en Corse, situation que l'on retrouve dans la pénitencière ou chez les enquêteurs du pôle financier. Qu'en sera-t-il, dès lors, du futur pôle spécialisé ? De quels moyens disposera-t-il ? Comment éviter qu'il ne s'agisse que d'un nouvel avatar de la JIRS ? Est-ce que le maillage territorial, central dans cette lutte, sera conservé ? Puisque le combat contre les dérives mafieuses s'avère multidimensionnel et que le droit pénal n'en constituera que l'écume des choses, quelles solutions sont prévues sur le long terme ? Quels moyens faveur de l'éducation, de la prévention, du sport (alors que le gouvernement réduit les crédits du sport) ? **Avanzemu** se montrera extrêmement attentif aux réponses données et -surtout- à leur traduction matérielle.

Mme Valérie BOZZI, représentant le groupe **Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse**, commence par remercier beaucoup le **Député européen**, pour son témoignage éclairant, en s'inclinant devant son courage.

Elle remercie, ensuite, le **Ministre**, pour sa présence lors d'une session difficile, lourde de sens. La Corse est endeuillée, bien des familles y sont touchées par des assassinats, et elle est aussi l'île des tristes records : région la plus pauvre, région où le taux d'homicide s'avère le plus élevé, région où le taux d'élucidation des crimes reste le plus faible -trois marqueurs étroitement liés. Les Corses, pourtant, veulent la Justice : ils l'attendent des élus, ils l'attendent de l'Etat.

Elle remercie, également, le **Président du Conseil exécutif** et la **Présidente de l'Assemblée** pour avoir organisé une telle session ; comme elle tiendra à remercier les deux collectifs de leur engagement, même si certains considéreront le résultat actuel insuffisant.

Pour **Mme BOZZI**, la voie de l'autonomie semble une bonne chose, notamment parce que l'Etat doit pouvoir se concentrer sur l'exercice de ses prérogatives régaliennes, les élus s'occupant des autres compétences, étant donné que les politiques de terrain s'avèrent les plus efficaces. C'est valable aussi pour la Justice qui aura besoin, ici, d'un renforcement des moyens d'action et des services, cela dans les deux pôles juridictionnels de façon à conserver une proximité gage d'efficacité.

La question posée sera la suivante : comment le **Ministre** justifie-t-il le faible taux d'élucidation des crimes en Corse, et comment entend-il y remédier ? L'Etat ne saurait faire reposer cette carence sur une prétendue omertà, sur le simple citoyen, sauf à se défausser. Car les Corses souffrent de l'injustice, ils veulent la Justice et l'on ne peut leur demander en outre de faire le travail des services de l'Etat. Cela ne peut faire partie de la globalité de la réponse. Une piste, en revanche, peut être évoquée pour contribuer à renforcer le taux d'élucidation : souvent, les arrestations sur le continent ont été permises par la présence de caméras apportant des preuves matérielles. Ces caméras pourraient avoir un effet dissuasif.

Et **Mme BOZZI** de conclure en exhortant le **Ministre** à faire confiance aux Corses : eux ont confiance dans les institutions et dans la Justice.

M. Pierre GHIONGA, Conseiller non-inscrit, indique à **Leoluca ORLANDO** qu'il a un ami cher à Palerme : il est par conséquent en mesure de connaître l'action engagée par l'ancien maire de la ville, et se déclare très honoré de sa présence dans cet hémicycle.

Il est, aussi, honoré de la venue du **Ministre**, ne doutant pas qu'elle responsabilisera les élus comme l'Etat. En quarante ans de pratique médicale à Corti, il indique avoir été confronté à seize assassinats crapuleux : seulement trois cas ont été résolus, la majorité frappait pourtant des gens honnêtes. La société corse lui paraît atteinte d'un cancer et la thérapie sera longue. Mais après chaque meurtre, on a vu se succéder des promesses ou des effets d'annonce sans suivi, et cela vaut pour l'Etat autant que pour les élus ou pour les citoyens d'en bas.

Davantage que des promesses de « grand soir », **M. GHIONGA** attendra de l'Etat un renforcement des moyens policiers et judiciaires, et surtout, plus de suivi et d'évaluation pour les politiques mises en œuvre. Les réponses annoncées aujourd'hui lui semblent satisfaisantes, on verra à l'usage. Aux élus d'engager, quant à eux, une politique de développement économique basée sur la protection environnementale, et la promotion sociale par l'éducation. Deux attentes pour illustrer cela : le PADDUC, qui devra demeurer dans sa vocation, celle d'un outil philosophique de développement et non pas, être réduit à une cartographie ; et le contrôle public dans les secteurs des transports et des déchets.

M. GHIONGA conclut son propos en incitant ses compatriotes à rejeter le mythe de l'argent-roi : pour lui, la vie est belle dans la modestie, le travail et le partage.

Tous les groupes ayant pu poser leurs questions, la **Présidente MAUPERTUIS** propose au **Ministre** de leur répondre.

M. Gérald DARMANIN commence par remercier les élus de respect et de leur franchise, il leur répondra pareillement.

Il avoue qu'en écoutant **Jean BIANCUCCI**, sa crainte de voir certains chercher un bouc émissaire dans l'action de l'Etat s'est confirmée. Si l'on veut un dialogue, qui pour **Paul VI** doit être la conversation et non le réquisitoire, encore faut-il essayer d'en partager les contraintes et se dire les vérités. **M. BENEDETTI**, au moins, a eu l'honnêteté d'admettre que si l'Etat avait des responsabilités -elles sont incontestables, le mouvement nationaliste avait, lui aussi, sa part de responsabilité. Et **M. BIANCUCCI** aurait pu avoir la même honnêteté : ce n'est pas l'Etat qui trafique la drogue ni les armes, qui tue des enfants ou qui blanchit de l'argent. En Italie, quand des mafieux repentis parlent, ils ne dénoncent pas des agents de l'Etat. Et cela méritait quand même d'être rappelé ici.

Dans le triangle entre le crime organisé, l'Etat et la Corse, il est préférable, selon l'adage bismarckien, d'être « l'un des deux », Etat et Corse contre le crime, au lieu de rester chacun de son côté ; ou alors, tout le monde perdra. A cet égard, ne pas vouloir partager les charges est regrettable - mais peut-être les discours ont-ils été rédigés avant de connaître la teneur de sa propre intervention.

Répondant, ensuite, à **Paul-Félix BENEDETTI**, **M. DARMANIN** avoue avoir des divergences avec lui au niveau des solutions : il lui fait observer, notamment, qu'aucune des îles de Méditerranée qu'il prend pour référence n'ont pas résolu leurs problèmes avec moins d'Etat. Le maire de Palerme, d'ailleurs, vient d'en apporter la démonstration : l'Italie est le pays qui a inventé la mafia mais aussi l'anti-mafia, et l'on ne saurait louer le propos de **M. ORLANDO** sans accepter les solutions qu'il a évoquées, en termes de parquet national, de magistrats spécialisés, de présence de l'Etat.

Après quoi, le **Ministre d'Etat** remercie **Julia TIBERI** d'avoir salué, tout comme, **Mme BOZZI**, l'octroi de moyens supplémentaires pour la Corse. Cependant, il s'affiche en désaccord avec d'autres de ses affirmations : si cette île est effectivement une région parmi les plus pauvres -là aussi, les responsabilités doivent être partagées, il ne voit pas, en revanche, de lien avéré entre pauvreté et criminalité. Rappelant ses propres origines sociales, il estime que l'honneur des gens modestes consiste à apprendre les règles à leurs enfants, de faire confiance au mérite et au travail. Il voit

même dans ce lien une forme d'insulte envers tous ceux qui, en dépit des difficultés, élèvent leurs enfants dans le respect des règles, des professeurs, des policiers, des médecins, des élus. C'est là une différence politique entre la droite et la gauche, et pour sa part -sans exclure l'utilité d'actions pour l'éducation, le logement ou contre la pauvreté, il réfute l'idée d'un déterminisme social qui associerait pauvreté et criminalité. Cela lui paraîtrait aussi absurde que de mettre un lien d'égalité totale entre immigration et délinquance. Et il fait observer qu'être riche n'est pas forcément être exempt de criminalité, au vu des cas impliquant des personnes au patrimoine pourtant élevé qui lui ont été rapportés dans ses précédentes fonctions.

La criminalité organisée n'est pas faite par des personnes riches ou pauvres, c'est le capitalisme sans les règles et c'est ce qu'il y a de pire.

M. DARMANIN rappelle que lorsqu'il était **ministre de l'Intérieur**, il a renforcé les moyens de la police et de la gendarmerie. Il souligne, cependant, une difficulté en Corse, concernant les affectations : les enquêteurs doivent être fidélisés alors qu'une partie d'entre eux repartent sur le continent, pour diverses raisons, et c'est aussi le cas dans les services financiers ou les douanes. On peut compter, en revanche, sur le gouvernement pour augmenter les moyens, et sur le **préfet** pour continuer à défendre les services publics, et cela inclue le contrôle de légalité étant donné que la mafia organisée sait aussi rentrer dans les marchés publics et pratiquer la corruption.

A cet égard, le nouveau dispositif comportera un Parquet National spécifique, avec un Procureur incarnant -comme en Italie- la voix de la lutte contre la criminalité organisée, qui pourra faire de la coopération internationale -de façon à traquer partout les fugitifs et développer la collaboration judiciaire, et qui disposera, aussi, d'un pouvoir d'évocation de façon à être en capacité de se saisir des affaires les plus importantes. Cette structure regroupera une soixantaine de magistrats. En-dessous d'elle, les juridictions inter-régionales spécialisées (JIRS) : celle de Marseille a été parfois très attaquée, elle semble aujourd'hui davantage défendue, et pourra s'occuper des affaires ne relevant pas du haut du spectre, nonobstant un problème tenant à l'étendue de son champ d'action (de Nice à Perpignan) et du volume de travail en résultant. En Corse, le dispositif s'appuiera en outre sur un pôle spécialisé installé à Bastia, aux moyens comme on l'a vu accrus, sachant que la lettre de mission du Procureur National inclura des propositions pour organiser ce pôle spécialisé.

Et le **Ministre d'Etat** de faire valoir qu'il s'agira là d'une organisation totalement nouvelle, calquée sur le modèle de la lutte anti-terroriste, et plus adaptée aux moyens énormes, financiers, technologiques, dont dispose le crime organisé. A cet égard, il suffit de penser, en Corse, aux extorsions ou aux pressions exercées sur les élus et les entrepreneurs qui n'ont jamais pu être traitées faute de moyens, dans la mesure où il s'agit d'abord de se concentrer sur les homicides.

En revanche, en matière d'emploi et le développement économique, il estime que le débat intéresse d'abord les élus, la collectivité dispose de moyens propres et la pré-autonomie ne doit pas voir l'Etat s'impliquer dans ces sujets.

M. DARMANIN indique rester favorable à l'aboutissement du processus constitutionnel pour la Corse, il a toute confiance dans l'engagement de son collègue **François REBSAMEN** à cet effet ; mais il tient à attirer l'attention des élus sur la nécessité de continuer à convaincre les députés et les sénateurs et à ce propos, il s'avoue quelque peu surpris des oppositions des groupes socialistes : sans doute, serait-il judicieux de se rapprocher d'eux, car ils seront nécessaires à la réunion des 3/5e.

Répondant, enfin, à **Valérie BOZZI**, **M. DARMANIN** considère qu'il ne serait pas raisonnable de nier l'omertà qui existe bien en Corse. Il y a un problème important au niveau de l'élucidation, plus élevé qu'ailleurs, et à l'instar de ce qu'a dit **Leoluca ORLANDO**, ceux qui décident de parler doivent être assurés de ne pas risquer d'être châtiés par leurs congénères s'ils arrêtent leur vie criminelle. C'est, il est vrai, un sujet complexe, car il contient une demande de compromis appelant des barrières morales, étant donné que ce dispositif s'adresse par définition à des criminels ayant pu assassiner par exemple, d'autres magistrats, par exemple le **juge MICHEL**. Simplement, on doit convenir du fait que l'Italie a mis fin à des homicides par dizaines en proposant à ceux qui parlent en échange un régime de détention plus léger, évitant les vingt-trois quartiers d'isolement renforcé, et sans même consentir à des réductions de peines importantes. C'est une alternative intéressante pour inciter à parler ceux qui craignent d'être ensuite tués. Aujourd'hui, les gens ne parlent pas puisqu'ils savent qu'on ne les protégera pas. C'est là une réponse à l'élucidation, même si elle ne sera pas la seule.

Il admet, par ailleurs, que les preuves technologiques sont plus efficaces, mais dans la limite d'un territoire rural, que l'on n'est guère en capacité de couvrir par des caméras, alors que nombre de meurtres sont commis hors des zones urbaines. Il a, cependant, confiance dans le progrès

technologique et rappelle que les communes rurales peuvent déléguer cette compétence à des collectivités plus grandes -le ministère de l'Intérieur devrait accompagner cet effort. De façon plus globale, la question renvoie incontestablement à celle de la police scientifique, qui n'est pas suffisamment constituée en Corse -il y aurait, notamment, besoin d'un laboratoire.

M. DARMANIN évoque, dans le même esprit, le problème des habilitations, semblable à celui qui se pose pour l'anti-terrorisme : les personnels qui s'occupent de la lutte contre les narcotrafiquants, avec par conséquent des surfaces financières immenses et des enjeux considérables, ne sont pas habilités ; on ne connaît donc pas leur situation personnelle et leur capacité à résister à des approches. L'habilitation consiste à sélectionner les agents occupant certains postes, sur le modèle de ce qui se fait dans le renseignement militaire, de façon à éviter les vulnérabilités et empêcher la faiblesse de la chair. On peut faire référence à l'interdiction d'être marié à des Chinois du fait des mesures édictées par la République populaire. Le **Ministère de la Justice** habilitera, en Corse comme ailleurs, les personnes concernées -elles pourront être corses, bien sûr- de façon à résoudre le problème des fuites, lorsque des agents parlent trop.

M. DARMANIN conclut ses réponses en estimant que ce débat aura été utile. Il annonce son intention de revenir en avril pour visiter les juridictions d'Aiacciu et de Bastia et remercier les magistrats qui, peu nombreux, n'en sont pas moins très menacés. A cette occasion, il sera prêt à effectuer un point d'étape sur ce dossier -comme il l'a toujours fait. Car il entend bien rester un homme de parole et associer celle-ci à des actes.

La Présidente MAUPERTUIS remercie le **Ministre d'Etat** pour la franchise de ses réponses. Elle remercie également tous les intervenants au débat, celui-ci s'est déroulé dans la sérénité malgré des tensions palpables depuis plusieurs jours. Tous, ici, n'en partagent pas moins la volonté d'avancer, pour ce pays et pour sa jeunesse. Puis elle donne la parole au **Président du Conseil exécutif**.

Le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI, tient à remercier les participants au moment de clôturer cette première partie de la journée.

Dans l'ordre chronologique, il remercie **Leoluca ORLANDO** pour son intervention profonde, puissante et pleine de sens, qui appellera une réflexion approfondie pour en tirer toute la substance. La Corse et la Sicile

sont filles de Méditerranée, souvent leurs situations s'avèrent identiques et ce que les siciliens ont fait et réussi sur ce sujet devrait inspirer les corses.

Il remercie en suite le **Garde des Sceaux**, pour sa venue comme ses propos conclusifs, ainsi que la délégation qui l'accompagne. Il savait que la présence de **Gérald DARMANIN** dans cette **Assemblée** et les mots qu'il choisirait d'employer serait constitutifs d'un moment politique majeur. Tel a été le cas. Pour sa part, il s'est permis de relever plusieurs phrases dans ce propos dense et peut-être, déterminant, qui lui semblent résumer l'essentiel du chemin qui reste à emprunter.

Lorsque le **Ministre** dit être là parce que « *l'heure est grave* », il fait référence à la criminalité organisée, à un fonctionnement dont le **Député européen** a indiqué qu'il semblait caractériser l'existence d'une mafia en Corse. Au-delà du débat sémantique, celles et ceux qui se sont exprimés ici, celles et ceux qui ont contribué à préparer ce débat, sont d'accord sur l'essentiel, en termes de constat mais aussi, de solutions.

Et quand il juge que « *le moment est important* », c'est pour évoquer la fin d'un processus qu'il a initié, qui a été construit avec les élus, et doit mener la Corse vers l'autonomie. Ce faisant, **M. DARMANIN** a rappelé que la lutte contre les logiques mafieuses n'était en rien contradictoire avec l'aspiration à l'autonomie ; et si l'autonomie peut être, comme toute démarche humaine, pervertie par la mafia, cela n'est pas une raison pour interdire à des hommes et des femmes de rêver à des lendemains meilleurs -d'autant plus que l'Etat continuera à exercer pleinement ses prérogatives régaliennes, dans le respect des droits. Il s'agit-là d'une affirmation essentielle.

Pour le **Président SIMEONI**, il y a donc un chemin, dans le droit et le développement, que le gouvernement et les élus ont vocation à emprunter ensemble : contre les logiques mafieuses, le combat est indispensable, la victoire est possible, et elle sera acquise si les trois pôles devant converger parviennent à se mobiliser. En effet, pour renverser cette fatalité, il est indispensable que le peuple Corse, ses institutions (Collectivité de Corse et communes) et l'Etat travaillent ensemble ; et pour cela, il est indispensable de reconstruire et renforcer la confiance, « *qui est fragile et s'avère un trésor* ». A cet égard, si les élus nationalistes ont évoqué l'histoire, ce n'est pas tant pour réouvrir des plaies que pour les refermer ensemble ; de la même façon que **Gérald DARMANIN** a proposé de le faire dans son discours -déterminant- prononcé lors du vingt-cinquième anniversaire de la mort du **préfet ERIGNAC**. Si les morts

effectivement nous regardent, l'ensemble des douleurs obligent à trouver le chemin de la paix.

Dans cet esprit, le **Président SIMEONI** remercie le **Ministre d'Etat** de saluer la Collectivité de Corse et le travail qu'elle a engagé avec les différentes instances, délibérantes et consultatives, qui la composent et avec la société civile ; et de même, lorsqu'il souligne une démarche vertueuse, courageuse, qui n'a guère d'équivalent ailleurs. Il ne croit pas, en effet, qu'en Ile-de-France, à Marseille ou à Grenoble, autant de régions en proie aux logiques mafieuses, les collectivités territoriales aient organisé des débats de cette qualité et de cette nature. **M. DARMANIN** a notamment estimé que les mesures figurant au volet Educatif et Social du rapport auraient vocation à être transposées en d'autres endroits.

Le **Président SIMEONI** tient aussi à remercier le **Ministre d'Etat** pour avoir qualifié les responsables de la Collectivité de Corse de personnes intègres, honnêtes, et irréprochables.

Quant à l'action de l'Etat, au-delà des désaccords, il se rappelle le choix de **Gérald DARMANIN** de venir ouvrir en Corse un chemin au lendemain de l'agression d'**Yvan COLONNA**, concrétisé par la signature d'un protocole commun, posant des jalons au cours desquels il aura toujours respecté sa parole. Aujourd'hui, **François REBSAMEN** va poursuivre la mise en œuvre de ce processus, tandis que dans ses nouvelles fonctions, le **Garde des Sceaux** peut annoncer la radiation des détenus corses du FIJAIT, contribution importante qui démontre sa volonté d'aller vers le chemin de la paix, de la réconciliation et de la solution politique.

Pour ce qui concerne l'annonce d'une « *véritable révolution contre la criminalité organisée* », le **Président SIMEONI** demandera en revanche le temps d'y réfléchir, d'analyser les propositions faites -elles sont nombreuses- puis de les discuter ensemble. A cet égard, la position du **Conseil exécutif** est claire : la police et la Justice sont aujourd'hui des compétences régaliennes, et il appartient au législateur de définir le cadre dans lequel les réponses pénales vont s'exercer. Le développement de la criminalité organisée commande et justifie sans doute un renforcement et une adaptation des mesures normatives, mais il sera souhaitable de le faire dans le respect de l'Etat de droit. Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales, en prévoyant sa saisine préalable sur les projets de loi, permet d'intégrer l'**Assemblée de Corse** dans la concertation que le **Ministre** veut engager en Corse.

Le **Président SIMEONI** conclut en remerciant **Gérald DARMANIN** pour ce discours décisif et les réponses importantes qu'il a apportées.

La Présidente MAUPERTUIS clôture, à 12h55, cette première partie de journée. Elle rappelle que la session débutera à 14h30 et elle invite les conseillers à déposer, le cas échéant, leurs amendements pour faciliter leur instruction.

La Présidente MAUPERTUIS, à 15h38, accueille les participants et demande à la **Secrétaire de séance**, de procéder à l'appel.

Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, effectue l'appel nominal des conseillers.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danièle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Charles VOGLIMACCI.

Sont absents et représentés :

Mme Vanina BORROMEI par M. Jean-Christophe ANGELINI,
Mme Santa DUVAL par Mme Chantal PEDINIELLI,
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI par M. Jean-Paul PANZANI,

**M. Jean-Charles GIABICCONI par Mme Sandra MARCHETTI,
M. Jean-Jacques LUCCHINI par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS,
Mme Flora MATTEI par M. François SORBA,
M. Jean-Martin MONDOLONI par M. Georges MELA,
Mme Marie-Anne PIERI par Mme Christelle COMBETTE,
M. Louis POZZO di BORGO par Mme Françoise CAMPANA,
M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Jean-Michel SAVELLI,
M. Alexandre VINCIGUERRA par M. Jean BIANCUCCI.**

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Egalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Education, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse,

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance à 15h50.

IMBUSCHI SUCETALI / ENJEUX SOCIÉTAUX

Raportu n° 039 : Lotta contr'à i sviamenti maffiosi : Trenta misure per una sucetà libera, appaciata è demucratika

Rapport n° 039 : Lutte contre les dérives mafieuses : Trente mesures pour une société corse libre, apaisée et démocratique

Le **Président SIMEONI** expose le rapport, précisant que celui-ci constitue un point d'aboutissement autant qu'un point de départ, il a été largement diffusé, instruit, débattu par les instances consultatives de la Collectivité et aussi, par la **Commission Permanente** ouverte aux deux collectifs anti-mafia et aux associations, selon le format utilisé depuis le début du processus à plusieurs reprises.

Avant de commencer sa présentation, il indique être saisi par l'émotion en pensant à ce que les mots de ce débat peuvent exprimer de douleur dans des centaines -peut-être des milliers- de familles corses. Le choix méthodologique a cependant été fait, qui consiste à n'évoquer que très rarement les situations individuelles, à l'exception de l'assassinat de **Massimu SUSINI**, étant donné que ce crime a conduit à la création des deux collectifs.

Le **Président SIMEONI** fait aussi observer que beaucoup de ceux qui ont été frappés, y compris dans leurs biens ou dans leurs activités professionnelles, l'ont appelé avant cette session : la Corse est une société de proximité, un petit peuple où tout le monde se connaît et l'on peut craindre que ce cercle de malheur ne continue à s'élargir. Entre le silence qui n'est en aucun cas l'expression de la peur mais peut être dans certaines situations la forme du respect et les mots qu'il faut avoir le courage de dire et de prononcer, et les actes qu'il faut avoir le courage d'exprimer ; il convient de trouver le juste équilibre et c'est ce qu'il va s'attacher à faire.

Cela donne la mesure de la responsabilité collective et explique pourquoi les critiques semblent parfois excessives, voire injustes. En ce qui le concerne, le **Président SIMEONI** précise avoir choisi de ne pas répondre de façon excessive, de ne pas cliver les positions, au contraire de

continuer à les expliquer, pour rester ouvert à la critique et aux propositions, aux convergences.

Le **Président SIMEONI** conclut en affirmant que la lutte contre les dérives/les pratiques/les logiques mafieuses, ou contre la mafia en général, fait partie de l'ADN de la famille politique à laquelle il appartient. Depuis des décennies, il s'est engagé pour que le peuple Corse ait un avenir apaisé, de liberté et de démocratie, et c'est exactement le contraire de ce que proposent les dérives et les logiques mafieuses. Et il estime - comme beaucoup d'autres ici- n'avoir aucune leçon à recevoir en termes d'engagement, de détermination et d'honnêteté.

Ce débat et les choix qu'il amène à faire seront décisifs pour la société corse. Ils constituent un point d'aboutissement autant qu'un point de départ. Il s'agira de continuer à travailler ensemble, inventer de nouveaux dispositifs, appeler des changements dans les pratiques comme dans les façons de voir. Mais pour peu que soit conservé l'état d'esprit qui a émergé des discussions en **Assemblée** ou dans les ateliers, il ne pourra que réussir.

Le **Président SIMEONI** considère, quant à lui, que ce chariot a deux roues, celle de la légalité -on en a parlé- et celle de la lenteur. Il se souvient, à ce sujet, de **Leoluca ORLANDO** évoquant lors de leur rencontre en 2019 le serment fait avec **Sergio MATARELLA** après l'assassinat du frère de ce dernier, **Président de la Région de Sicile** : la lutte contre la mafia se gagnera -ou se perdra- à l'échelle d'une génération. Ce combat culturel pour la vie représente une dimension essentielle et il devra pouvoir impliquer tout le monde.

A ce propos, il convient de souligner que la culture de la légalité n'est pas l'apanage de la seule République Française : elle est aussi le legs de la Nation Corse. Dans cet esprit, la langue corse ne doit pas être perçue comme celle du refus du droit, elle doit être employée dans le cadre des actions pédagogiques menées contre la culture mafieuse ; de la même façon que quiconque, dans cette île et comme l'a rappelé le maire de Palerme, quelles que soient ses origines, opinions et croyances, doit être invité à rejoindre cette mobilisation. A ce propos, en se situant dans la suite de la visite du **Pape François**, et de son message porteur d'espoir, le **Président SIMEONI** considère que les confréries, implantées dans chaque pieve et chaque village, doivent savoir jouer un rôle majeur : l'église de Corse, si celle de Sicile a pu montrer des ambiguïtés envers la mafia, a toujours su jouer son rôle lors des crises et elle doit pouvoir s'appuyer sur ce réseau de confrères.

Le rapport va être débattu et sans doute amendé, il posera la première pierre d'une société apaisée et démocratique, et il s'agit de le faire ensemble.

La Présidente MAUPERTUIS rapporte l'avis délivré par le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**.

La Présidente MAUPERTUIS rapporte également les avis formulés par les trois commissions organiques de l'**Assemblea di a Giuventù**.

Mme Frédérique DENSARI rapport l'avis favorable émis par la **Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** au nom des trois commissions organiques de l'**Assemblée de Corse**.

La Présidente MAUPERTUIS ouvre alors la discussion générale, rappelant que la **Commission Permanente organisationnelle** a proposé le doublement des temps de parole ordinaires.

Mme Paula MOSCA commence par saluer **Leoluca ORLANDO** d'une part, et d'autre part, les collectifs, associations et militants pour l'intérêt qu'ils portent à ce rapport. Rapport qui n'est pas seulement un point d'étape, mais représente une espérance.

« *Ci simu allevati in seme in lu stesse carrughju, pensendu a l'avvene incù sogni ziteelini, ma oghje la to strada ti porta versu u bughju, un liquidaccoiu biancu ghjè un micighju in le to vene* ». Ces paroles de Sciringa, chanson composée par **Henri OLMETA** à la fin des années 1980, trouvent aujourd'hui un nouvel écho face au fléau de la drogue qui se répand. « A Droga Basta ! » est ainsi une revendication nationaliste ancienne, mais qui reste toujours d'actualité pour offrir un autre avenir à la jeunesse, alors que la consommation et le trafic de stupéfiants se sont nettement développés, jusques aux sorties des collèges et des lycées. La Corse a longtemps fait figure d'exception, de par ses valeurs d'entraide et de solidarité, ses liens familiaux et sociaux, ses traditions sa culture et sa langue, qui la mettaient à l'abri de telles dérives. Mais aujourd'hui, la crise, l'augmentation de la population saisonnière déstabilisent ces valeurs, cet équilibre culturel et sociétal, quand les effets du « tout-tourisme », l'esprit de l'argent-roi et la société du plaisir s'accompagnent de l'essor du crime organisé autant que d'un affaiblissement de l'identité. La même chanson continuait par « *Ma sopr'à tutti li tufoni di le to bracce, un sai quanti manghjoni si lascianu ingrassà* » : au-delà des souffrances de ceux qui touchent à la drogue et de leurs familles, combien de mafiosi se sont

enrichis ici, combien de ces marchands de mort ont investi ensuite dans des établissements, des maisons ou des terrains ? Chacun le sait, les principales ressources des organisations criminelles sont les projets immobiliers, les extorsions de fonds, les trafics.

Pour **Mme MOSCA**, ces fléaux ne se résoudront pas tout seuls, et il est donc temps de réagir. La répression à elle seule ne règlera pas tout, même s'il appartient aux forces de police et de justice relevant de l'Etat de faire leur travail, en menant des enquêtes et des interpellations, en contrôlant les entrées et sorties de l'île, en cherchant à détruire les réseaux et en contrant le blanchiment de l'argent sale dans l'économie ; argent sale qui ne se limite pas aux rues, mais vise aussi l'économie et les activités licites, immobilières notamment. Mais il s'agit également de mobiliser la société, et c'est la responsabilité des élus de trouver les moyens d'encourager les victimes de la drogue à en sortir, de soutenir les associations qui leur viennent en aide, d'engager les efforts de pédagogie appropriés envers les plus jeunes, à l'école et dans les activités de loisirs ; en utilisant les armes qui sont les leurs, celles de la culture, de l'éducation, de la prévention sociale et des soins médicaux. L'enjeu consistera à être en mesure d'offrir aux jeunes un projet de société apaisée, libre, juste et fraternelle, construite sur le respect de l'intérêt général, la valorisation du travail, le refus des solutions de facilité, la défense du bien commun.

Mme Cathy CONGNETTI-TURCHINI tient elle aussi à remercier **Leoluca ORLANDO**, les parlementaires, et les associations qui œuvrent au quotidien pour lutter contre ces dérives. Elle a une pensée pour les proches de **Chloé ALDOBRANDI** qui, à 18 ans, avait la vie devant elle et appartenait à une jeunesse promesse d'avenir. On se croyait, en Corse, à l'abri de telles violences, on pensait que le respect des femmes était ancré dans notre culture, que les jeunes étaient ici à l'abri des dérives. Avons-nous oublié cette société composée de gens authentiques, sincère, francs, imprégnés d'un profond respect ? Malgré les difficultés auxquelles ils étaient confrontés, les anciens avaient su conserver leurs valeurs : Il est temps que la Corse redevienne une terre de droit, comme le voulait **Pasquale PAOLI**.

Aucun mot n'existe pour exprimer la mort d'un enfant. Depuis ce drame, **Mme COGNETTI-TURCHINI** avoue s'être souvent référée à sa mission d'élue. Elle s'est aussi recentrée sur le rôle important que la formation, l'éducation et la culture peuvent remplir. Et elle s'est rappelé la devise « Studià è Libertà », qui doit inspirer davantage et notamment sur le rôle que la jeunesse doit jouer.

Dans cet esprit, le Ve volet du rapport lui paraît le plus important. Car il convient de retrouver les valeurs d'honneur, de rigueur, d'audace, d'hospitalité qui ont fait la force de la société corse. Car l'ignorance est le terreau de la violence alors que le combat contre l'ignorance se gagnera par l'éducation. En ayant la conviction que du droit et de l'épanouissement de la jeunesse dépendra l'avenir de la Corse : plus ces enfants seront en mesure d'assurer leur avenir, plus ils pourront s'ancrer dans leur culture qui leur fournira une digue contre les dérives. L'enjeu consiste à aider chaque jeune à construire son parcours éducatif et professionnel vers un avenir meilleur. L'éducation est le bien le plus précieux, surtout dans une société qui ne sait plus faire citoyenneté.

Comme le **Ministre** l'a rappelé, une remise en question est indispensable, dans un partage des rôles et des responsabilités, il s'agit de retrouver ce qui fait le socle de la démocratie.

Mme Julia TIBERI, rappelant que cette session intervient dans un climat lourd et douloureux, commencera par avoir une pensée pour les proches des récentes victimes des criminels.

Cependant, elle avoue aussi s'interroger : oui, les Corses attendent aujourd'hui des réponses, mais lesquelles et de la part de qui ?

A cet égard, le rapport lui paraît constituer un élément de réponse, l'aboutissement d'un cycle de discussion, même s'il ne saurait clore le problème, comme l'a d'ailleurs indiqué **Leoluca ORLANDO**. Est-il satisfaisant ? A l'évidence, non. Permettra-t-il de mettre un terme aux dérives mafieuses ? Pas davantage. Mais il a en tout cas le mérite d'exister, de concrétiser un engagement collectif, et de témoigner, aussi, du fait que la Corse est l'un des seuls territoires d'Europe à s'être mobilisé de la sorte.

Mme TIBERI fait observer, en premier lieu, que si la Corse apparaît comme une région criminogène, d'autres plus importantes ne le sont pas moins : Marseille, par exemple, est en voie de devenir une « narco-cité » dans laquelle les crimes, les menaces, la violence, les intimidations sont amplifiés par les enjeux d'argent. Certes, on évolue ici dans un climat social dégradé et sur un territoire qui attire les convoitises. Cependant, comme l'a souligné le **député européen**, nombre d'Etats européens, de la Belgique aux Pays-Bas et jusqu'à la Suède, s'avèrent tout aussi gangrénés.

Dans ce contexte, les magistrats tirent la sonnette d'alarme, et ils appellent l'Etat à réagir. Mais en Corse, on a un peu l'impression que les élus sont les seuls à être mis en cause, on leur fait porter beaucoup de responsabilités, et de la même façon certains font le reproche aux citoyens insulaires d'entretenir l'omertà. Autant de discours auxquels il convient de répondre : le peuple corse n'a aucune responsabilité dans cette situation.

Mme TIBERI évoque, ensuite, la question des réponses d'ordre légal. A cet égard, elle entend continuer à assumer sa position de méfiance, envers tout renforcement de l'arsenal répressif que l'on voudrait aligner sur le modèle italien. Elle considère, en effet, que le droit français actuel, déjà très répressif, permet de répondre suffisamment aux attentes de la lutte contre la criminalité organisée, sous réserve qu'il soit, bien sûr, assorti de la volonté et des moyens appropriés. Et si elle n'est pas persuadée du fait que les évolutions législatives réclamées par certains constitueraient une plus-value, elle se déclare en revanche convaincue du risque qu'elles feraient porter sur les droits et libertés fondamentaux. Cadenasser les discussions en invoquant l'exemple italien lui semble une approche erronée, étant donné que de récents coups de filet en Sicile ont révélé combien la structure mafieuse conservait de pouvoir -et même, d'attractivité- auprès des jeunes.

Et **Mme TIBERI** de préciser que ce ne sont pas des réflexes d'avocat qui l'incitent à défendre les garanties de droit et de liberté : si elle n'a pas envie de vivre dans une société où l'on continuerait à tuer des jeunes, elle ne souhaiterait pas davantage connaître le tout-sécuritaire. C'est un choix de société qui est en jeu, entre un Etat démocratique, où les libertés paraissent déjà en recul, et -sans caricaturer ce terme- un Etat policier.

En ce qui concerne la Corse, elle constate que la Justice s'est avérée défailante et il n'est pas faux de rappeler que l'Etat, qui a préféré combattre les mouvements nationalistes, porte dans cette situation une responsabilité écrasante. Et si l'on peut prendre acte des annonces formulées aujourd'hui par le **Garde des Sceaux**, de sa volonté personnelle aussi, il serait bon que les citoyens aient bien conscience de l'indigence des moyens mis actuellement à disposition de l'institution judiciaire : qu'ils soient humains, matériels, financiers ou technologiques, la France apparaît en queue de peloton. L'exemple de la communauté d'agglomération bastiaise est parlant, avec seulement trois policiers et un véhicule mobilisables de nuit ; quant aux avocats, ils sont eux-aussi confrontés à cette indigence, jusque dans les pénuries de fournitures. La Justice peut-elle faire son œuvre dans de telles conditions ? A l'évidence, non.

Mme TIBERI poursuit en faisant valoir que la répression n'a jamais vraiment dissuadé les comportements marginaux, sinon la peine de mort aurait représenté une époque « bénie » de ce point de vue. Le droit pénal n'est donc que l'écume des choses, tant le combat contre les dérives mafieuses s'avère multidimensionnel : c'est en éduquant, en sensibilisant avec le concours du tissu associatif et du sport que l'on parviendra à réduire les pratiques criminelles. Dans ce contexte, il n'est pas acceptable de voir le gouvernement -six mois après les Jeux Olympiques de Paris- diminuer de 25% le budget des sports, ni que les collectivités territoriales amplifient à leur tour ces évolutions : à Aiacciu, par exemple, la part réservée à la Jeunesse et aux Sports dans le budget communal n'excède pas 2%. Interpellé, le **Ministre** n'a pas apporté de réponse à ce sujet.

Procédant du même esprit, il serait judicieux de rétablir la police de proximité, de renforcer les effectifs des éducateurs de rue et des travailleurs sociaux, alors que ces activités sont devenues d'autant moins attractives qu'elles restent mal rémunérées et sont exercées dans des conditions difficiles. Quant à la responsabilité individuelle, elle doit bien sûr jouer son rôle, et à cet égard il ne faudrait pas occulter les effets des comportements individuels : les enfants éduqués aujourd'hui seront les parents de demain, qui à leur tour, élèveront leurs propres enfants ; sans prétendre leur faire la morale, ni chercher à les culpabiliser, on doit avoir à l'esprit que le contexte de la société incite à remettre en cause toute forme d'autorité, à commencer par celle des enseignants, à réduire les ambitions, à ne plus guère inculquer aux jeunes la valeur du travail. C'est bien toute la société qui devrait commencer à valoriser les vertus du travail, à déconstruire l'attrait de l'argent facile et le mythe du voyou, qui dans la quasi-totalité des cas n'apporte aucune perspective.

Enfin, **Mme TIBERI** insiste sur la nécessité, aussi, de réduire les inégalités. A ce sujet, elle fait remarquer que le **Ministre** est sûrement la seule personne à penser qu'il n'existerait pas de lien de cause à effet entre pauvreté et délinquance. Il convient, au contraire, d'agir en traitant toutes les vulnérabilités, familiales, éducatives, économiques : c'est une révolution sociale qu'elle appelle de ses vœux, qui s'inscrira dans un temps nécessairement long -au moins deux générations, et qui devra être menée en synergie avec l'Etat, et mobiliser le corps social, les collectifs et les associations, de façon que tous œuvrent dans le même sens. Car si voies et moyens peuvent diverger, ici les élus partagent au moins une même aspiration : vivre dans une société libre, apaisée et démocratique.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS tiendra, elle aussi, par débiter son propos avec une pensée émue pour **Chloé**, zitedda partita à

a fior di l'età : ses parents demandent de continuer à la faire briller, à l'honorer et l'on s'y attachera tous ensemble. De même, aura-t-elle une pensée pour Pilou, arraché aux siens à la veille de Noël, dans des conditions dont tout le monde se souvient. La Corse entière a été traumatisée, sidérée par ces meurtres récents. Constitués quelques années auparavant, déjà en réaction à l'amplification de la criminalité organisée en Corse, la création des deux collectifs avait pour but un réveil des consciences, la mobilisation de la société à tous les niveaux et un durcissement de l'arsenal législatif : leur combat est légitime, respectable.

Avant de poursuivre, **Mme CASANOVA-SERVAS** précise qu'elle interviendra ici comme élue territoriale, comme avocate mais surtout -au vu du sujet- comme citoyenne et mère de famille. Elle comprend les attentes des collectifs face à ce phénomène mafieux destructeur : le droit italien peut inspirer certaines de leurs revendications -et le législateur français s'en rapprochera d'ailleurs, pour autant d'autres ne seraient pas adéquates et paraîtraient même redondantes avec les dispositions actuelles, si ce n'est inefficaces. Elle ne cherche pas à donner des leçons ou distribuer bons ou mauvais points : il s'agit simplement de dresser un panorama des solutions disponibles, et débattre de leur utilité. Certes, ces mesures ne relèvent pas des compétences de la Collectivité, mais pour autant, face à la gravité de la situation, les élus ont choisi de s'emparer de cette question, avec la volonté de favoriser la mobilisation de la population pour la protéger des menaces mafieuses. Dans cet esprit, la responsabilité des élus consiste à écouter ces attentes, à y répondre avec honnêteté et sincérité, mais sans jamais renoncer à l'essentiel : bâtir une société de droits fondée sur l'équilibre des pouvoirs.

Existe-t-il en Corse des bandes mafieuses, des logiques criminelles qui doivent être mises en marge de la société ? La réponse est oui. En venir à bout sera un combat long, difficile, mais on le gagnera ensemble par le droit, avec la force du droit.

Dans cet esprit, **Mme CASANOVA-SERVAS** souhaite aborder plus précisément la question du renforcement de l'arsenal juridique, qui sans relever des compétences de la Collectivité de Corse, n'en a pas moins été étudiée de façon méthodologique et approfondie, dans l'atelier IV. Atelier qu'elle a eu l'honneur d'animer aux côtés d'autres élus, notamment **Julia TIBERI** et **Anne-Laure MARIETTI** (membre de l'Assemblea di a Giuventù), et qui avait vocation à approfondir les enjeux de la réponse pénale, à dresser un état des lieux, à mesurer les avantages et les risques de son éventuel renforcement de l'arsenal pénal existant, et à réfléchir à son adaptation aux enjeux de la société corse. Au cours d'un long et

passionnant débat, plusieurs auditions ont été menées, d'un procureur italien spécialisé à des professeurs de droit et au président de la Ligue des Droits de l'Homme ; et à cet égard, on ne peut que regretter l'absence des hauts responsables des services de l'Etat alors qu'ils auraient pu enrichir les travaux de leur expérience.

Cet Atelier a mis en évidence deux approches opposées : l'une, répressive, inspirée du modèle italien, incluant des mesures dérogatoires et l'autre fondée sur le droit commun, privilégiant l'efficacité sans mise en cause des garanties. En ce qui la concerne, **Mme CASANOVA-SERVAS** optera pour la seconde, non par faiblesse, mais parce que l'expérience de la Corse incite à se tenir à l'écart des juridictions d'exception : a-t-on oublié la DNAT, les expéditions nocturnes, les ballets aériens, les mises en examen fondées sur des constructions intellectuelles, la facilité des détentions provisoires, l'isolement carcéral ? Autant de pratiques rendues possibles par un cadre d'exception dans lequel les libertés individuelles ont pu être bafouées. Ces méthodes n'étaient pas très loin de la période actuelle, **Paul-Félix BENEDETTI** l'a rappelé en citant le cas d'un militant de sa formation. Et l'on pourrait y ajouter, plus récemment, les pratiques et les méthodes des JIRS, qui au bout de quelques années se traduisent par des ordonnances de non-lieu, cependant le mal a été fait.

Mme CASANOVA-SERVAS croit devoir rappeler que ce n'est pas là sa conception de l'Etat de droit. Les exemples évoqués l'ont rendue réticente envers les juridictions d'exception, qui ont certes quelques avantages, mais aussi beaucoup d'inconvénients. On a entendu ce matin **M. DARMANIN** reconnaître qu'il y avait trop d'assassinats et trop peu d'élucidations en Corse, pour affirmer en réponse sa détermination implacable, mais aussi la création de structures spécialisées qui permettront à des magistrats d'élite de pouvoir évoquer les affaires qu'ils souhaitent. Le « ça, je prends », on l'a souvent entendu avec les JIRS et à force de dérogations, il ne va rien rester dans le droit commun.

Pour autant, est-on satisfait des procédures actuelles ? Non. Existe-t-il des lacunes dans les dispositifs existants ? Oui. Cependant, l'empilement des textes pénaux ne saurait constituer une réponse. La Justice n'a pas de moyens et dans ce contexte, il n'est pas certain que la multiplication des instances soit de nature à accélérer les procédures et renforcer l'efficacité.

Aux deux collectifs, qui demandent la création d'un délit d'association mafieuse, **Mme CASANOVA-SERVAS** rappellera que la France dispose déjà du délit d'association de malfaiteur, avec la circonstance aggravante

de le commettre en bande organisée. Ajouter ce délit d'association mafieuse permettra-t-il d'endiguer l'activité des bandes criminelles qui sévissent en Corse ? Non. Et il est utile de préciser que la doctrine française, certains magistrats aussi, considèrent que les normes existantes sont suffisantes pour apporter des ripostes efficaces -peut-être même, d'ailleurs, que l'introduction de mesures de type italien risquerait de réduire la portée des dispositions actuelles : exemple, la création d'un délit d'association mafieuse qui viendrait se substituer au double délit d'association de malfaiteur en bande organisée.

Quant à la suppression des jurys populaires -acquis de la Révolution, elle ne manquerait pas de poser problème et ce, pour plusieurs raisons : d'abord, l'exigence de majorité requise pour le prononcé de peine serait réduite (passant des 2/3 à 51%) ; ensuite, le système des cours professionnelles est déjà activé en matière de terrorisme, sans apporter davantage d'efficacité (on pourrait citer, aussi, la Cour de Sécurité de l'Etat) ; et enfin, les pressions exercées contre les jurés peuvent être contournées en dépayasant le procès.

Pour **Mme CASANOVA-SERVAS**, opposer ces arguments ne signifie pas minorer le fait que des criminels s'arrogent le droit de tuer, de prendre possession des biens, d'intimider et même, de commettre des erreurs. Elle ne pense pas, non plus, que tel serait l'esprit de ses collègues, des bâtonniers, de la coordination qui a publié une tribune dans la presse : autant d'acteurs qui, en qualité de parties civiles, ont été la voix de la douleur des victimes dans les procès. Mais elle estime, avec eux, que la seule réponse à la souffrance doit être apportée dans le cadre d'un Etat de droit agissant par le peuple et pour le peuple, et non par des juridictions d'exception.

Mme CASANOVA-SERVAS a certes entendu le **Garde des Sceaux** annoncer ce matin l'arrivée d'effectifs supplémentaires conséquents, et elle espère, à cet égard, que les deux pôles juridictionnels de Corse seront également dotés. Cependant, elle fait observer que le crime organisé ne disparaîtra pas par un simple décret ni par la prise d'un article de loi plus répressif : ce qui s'avère nécessaire, c'est un renforcement des moyens au service d'une volonté réelle de l'Etat d'agir en Corse. Les propos de **Gérald DARMANIN** sont apparus a priori rassurants, il convient d'attendre leur concrétisation.

Mme CASANOVA-SERVAS conclut par la nécessité de ne pas s'en tenir au seul volet répressif. La lutte contre le crime organisé suppose aussi une politique en matière d'éducation, de culture, et de sensibilisation des

jeunes, de façon à déconstruire les mythes de la criminalité organisée : le voyou admiré, l'argent facile, le culte des armes. Elles relèvent des compétences de la Collectivité et à ce sujet, le rapport du **Conseil exécutif** propose de développer un travail de fond dans le cadre scolaire en partenariat avec le Rectorat d'Académie, avec des actions pédagogiques, de soutenir l'action des associations culturelles et artistiques dénonçant les cultures mafieuses, de favoriser l'implication des citoyens. Les sociétés qui ont combattu la mafia ne l'ont pas fait uniquement avec les seules armes des tribunaux, mais par une action en profondeur sur la culture de la légalité et du respect : la mobilisation de la société civile demeurera incontestablement une arme cruciale, à condition de savoir rester pragmatique.

Pour toutes ces raisons, elle soutiendra le rapport du **Président du conseil exécutif**, visant à renforcer l'efficacité et la cohérence des dispositifs existant, à renforcer la confiance des citoyens, plutôt que de céder à l'illusion qu'une loi de plus changera la donne. Et dans le même esprit, elle estimera nécessaire d'instaurer des espaces de dialogue entre la Collectivité de Corse et les services extérieurs de la Justice, de façon à recréer un climat de confiance.

M. Charles VOGLIMACCI fait observer qu'il s'agit, en l'espèce, de délibérer avec comme support un rapport de 80 pages, au contenu peut-être indigent pour les uns, indigeste pour les autres. Pour sa part, il s'efforcera de convaincre le **Président du Conseil exécutif** de l'importance d'ajouter un outil dans ce dispositif : un outil au service de la sécurité, de la tranquillité publique et des citoyens, la politique de la Ville. Un outil original, en ce qu'il s'avère interministériel et contractualisé depuis toujours.

C'est par lui que l'Etat et les collectivités territoriales s'accordent sur des objectifs de sécurité et tranquillité, mais aussi de réussite éducative, d'accès à l'emploi dans des quartiers plus difficiles. Cependant, la Collectivité de Corse n'a découvert le fait urbain qu'en 2023, et ne l'a pas encore concrétisé : de ce fait, chaque commune urbaine a du contractualiser avec elle sans disposer d'engagement précis.

La politique de la Ville contribue, incontestablement, à la lutte contre la criminalité, en coordonnant l'action des différents intervenants publics dans les quartiers sensibles. L'un des objectifs poursuivis consiste, en effet, à garantir la tranquillité des citoyens par la prévention et la réduction de la délinquance, alors que l'on sait que joue un « effet-territoire » en la matière, le lieu de naissance ou de résidence constituant un déterminant.

Aujourd'hui, le trafic de stupéfiants impacte une part importante des quartiers, une proportion non négligeable de jeunes en vivent, tandis que la criminalité organisée explose dans l'île tout entière. Existe-t-il une porosité entre le trafic de drogue à l'œuvre dans ces zones urbaines et les mécanismes de financement du grand banditisme ? Quoi qu'il en soit, il importe d'instaurer une volonté commune, celle de porter une politique publique d'égalité des chances qui, en donnant aux jeunes -quel que soit le quartier où il réside- les moyens d'être autonomes, de vivre et d'agir librement. Et c'est par l'éducation des enfants que l'on parviendra à les protéger de l'emprise des dérives mafieuses.

A cet effet, **M. VOGLIMACCI** énumère cinq objectifs : la réussite éducative, avec notamment le dédoublement des classes et l'essor des activités parascolaires / l'amélioration du cadre de vie, en impliquant les jeunes dans l'entretien et l'aménagement de leur quartier / la tranquillité résidentielle, par la présence de la police et la médiation des conflits de voisinage / la prévention de la délinquance, en suivant certains jeunes fragiles au plus près du terrain / et la protection des populations vulnérables aux différents types de violences.

M. VOGLIMACCI de conclure en rappelant qu'en sa qualité de **conseiller communautaire** délégué à la politique de la Ville depuis dix ans, il a été reçu à sa demande par trois membres du **Conseil exécutif**, pour évoquer avec eux l'engagement financier et politique de la Collectivité dans le contrat de ville 2024/2030. La Collectivité de Corse est devenue le chef de file dans le domaine Social. L'intérêt général doit prendre tout son sens aujourd'hui. Les Corses, les associations, la jeunesse regardent ce débat. Aussi, demandera-t-il solennellement au **Président du Conseil exécutif** de reconnaître, au titre du rapport, le rôle de la politique de la Ville comme outil indispensable et complémentaire dans la lutte contre les violences et les mécanismes mafieux.

M. Paul QUASTANA, sans revenir sur tout ce qui a été dit -notamment à propos d'un système juridique qui n'est pas du ressort de cette institution- a relevé que dans son discours de présentation, le **Président du Conseil exécutif** avait listé à peu près tous les problèmes, et énuméré certains remèdes.

Parler, aujourd'hui, de « dérives mafieuses » est déjà en soi important car cela permet de poser le problème : celui d'un système économique, global et cohérent, que l'on ne peut pas découper en tranches. A titre d'exemple, le problème de la drogue ne se limite pas à la seule consommation de stupéfiants avec ses dégâts sanitaires, sociaux et culturels : la drogue

produit des revenus, qui sont réinvestis dans des activités immobilières entre autres, qui produisent à leur tour des revenus, qui seront eux-mêmes réinjectés ailleurs... Elle fait partie d'un système cohérent nécessitant une lutte sur plusieurs fronts à la fois.

Dans ce contexte, le Président du Conseil exécutif a évoqué un outil important, celui de la fiscalité. Or, la Collectivité de Corse ne maîtrise pas la fiscalité. En conclusion, on ne maîtrise pas grand-chose !

Mme Danièle ANTONINI commencera, quant à elle, par citer les paroles de la sœur du jeune homme tué à Aiacciu, lorsqu'elle se demande à quel moment, en Corse, la drogue et les armes se sont intégrées dans les mœurs ; lorsqu'elle est en mesure de décrire le tableau d'une société qui va mal, après avoir vu un assassin quitter tranquille les lieux de son crime tandis qu'un homme restait à terre ; lorsqu'elle fait le constat que l'on peut, ici, rentrer d'une soirée sans craindre de mourir dans une sombre ruelle, mais en revanche risquer d'être tué en plein bar ; lorsqu'elle estime que bon ou mauvais, tout le monde s'avère vulnérable sur cette île et qu'il convient de s'interroger sur l'endroit qui pourra offrir aux jeunes un avenir meilleur.

La Corse s'est engouffrée dans un cercle vicieux, une spirale infernale. La drogue est entrée partout, dans tous les villages et dans chaque famille. Cependant, en l'absence de statistiques, les décideurs ne sont pas en capacité de quantifier les addictions faute de données, et pas davantage de mesurer l'écart existant entre l'île et le continent. A cet égard, la **Commission des Politiques de Santé**, s'inspirant de ce qui a été fait en Islande, proposait dans son rapport de diffuser un questionnaire auprès des 11-18 ans, élargi d'ailleurs aux nouvelles conduites addictives, de façon à établir un état des lieux, dresser une véritable cartographie en croisant les données sociales, éducatives ou sanitaires, pour faire apparaître les terrains des conduites addictives sur lesquelles il convient d'agir.

La lutte contre la consommation de drogue doit être érigée en grande cause nationale. Il est impératif de sensibiliser la jeunesse de Corse et d'impliquer tous les acteurs, notamment dans les établissements festifs où la création d'un label peut certes en faire sourire d'aucuns, mais sera un instrument capital.

Mme ANTONINI en appelle à la responsabilité collective pour sortir des adages fatalistes, combattre ces dérives, en finir avec le culte des armes, de l'argent facile et du voyou, ne plus craindre pour ses enfants. La

Présidente de l'Assemblée l'a dit dans cet hémicycle : les pères et les mères corses ne peuvent pas avoir comme destin d'élever leurs fils et leurs filles pour les voir mourir à vingt, trente ou quarante ans. Il est de la responsabilité collective des élus d'engager la lutte contre les dérives mafieuses, d'en finir avec la glamourisation du voyou, avec le culte des armes et celui de l'argent facile : tutti in seme, puderemu cunstruì una sucietà induve a ghustizia e a pace pigliaranu u supranu, è induve ognomu camparà liberu e senza tremà !

Pour **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**, la Corse est bien l'île des paradoxes : on la pensait préservée, protégée par son insularité, à l'abri des dérives criminelles, on a vécu dans cette illusion et aujourd'hui, le réveil est brutal. La mafia n'avait pas de réalité ici, où l'on parlait plutôt de grand banditisme, mais aujourd'hui, plus personne ne conteste le fait que la société est aux prises avec une violence inquiétante protéiforme, que l'Etat n'hésite plus à nommer : dérive mafieuse, certains parlant même d'emprise.

Qualifier les faits est déjà un progrès, et la parole s'est libérée. L'heure n'est plus à la philosophie, et ici, il s'agit de débattre sur un rapport de trente mesures élaborées par le **Président du Conseil exécutif**. Chacun doit se positionner sur son rôle à cet égard pour que les choses changent. Cependant, ni cette Collectivité, ni les élus, trop souvent montrés du doigt, ne sauraient faire des miracles. Il ne faudrait pas laisser penser à l'opinion que cette délibération réglerait tout : au moins, montrera-t-elle le chemin. La drogue prolifère et la lutte contre le narcotrafic doit en effet constituer une priorité. Face à de véritables réseaux de prédation, il convient de se montrer sans complaisance, mais étant donné qu'il sera difficile de demander à une société de se mobiliser lorsqu'elle ne se sent pas suffisamment protégée, cela exigera de l'Etat une plus forte implication. A cet égard, il convient de saluer les annonces du **Président SIMEONI**, tout en rappelant que sans responsabilisation du consommateur, la lutte anti-droque sera moins efficace. Il ne s'agirait pas de se tromper de victimes : **Leoluca ORLANDO** a souligné le fait qu'en Italie, il a fallu adapter l'arsenal législatif existant.

S'agissant de l'éducation, **Mme MARIOTTI** admet que la mondialisation, le rapport au travail, le délitement des institutions et celui des valeurs familiales, ont accéléré la perte de repères. Et les valeurs de responsabilité, respect, effort ou méritocratie qui étaient celles de la Corse d'hier doivent être réhabilitées dans la Corse d'aujourd'hui. Elle se rappelle avoir retrouvé ici, après vingt ans passés sur le continent, une société de l'enfant-roi, de l'argent facile, du culte des armes et du voyou :

autant de fléaux contre lesquels il s'agit de lutter aujourd'hui. A cet égard, si le rôle de l'enseignant consiste à enseigner, celui de la famille est d'éduquer.

Concernant l'économie, **Mme MARIOTTI** fait observer que de nouveaux secteurs apparaissent très convoités, en Italie par exemple les énergies renouvelables, et elle se proposera d'amender le rapport pour mieux prendre en compte ces évolutions. Dans le domaine de l'immobilier, la révision du PADDUC offrira une opportunité intéressante, alors que sont mises en cause la responsabilité des élus communaux et la défaillance des services de l'Etat. En qualité de maire de Tagliu Isulacciu, elle n'aura pas d'objection à communiquer les rares permis de construire qu'elle délivre à la Collectivité, n'ayant rien à cacher -étant entendu, de façon globale, que les maires n'ont pas de leçon à recevoir de la part de ceux qui méconnaissent l'exercice de ce mandat au quotidien. A propos d'agriculture, il serait judicieux, lorsque le rapport parle de « révolution agraire », de convier la SAFER -qui a formulé des propositions dignes d'intérêt- aux réflexions. Dans le même esprit, la politique de la Ville apportera une valeur ajoutée si l'on sait intégrer les acteurs communaux.

Mme MARIOTTI pourrait aussi évoquer les autres formes de criminalité qui, si elles ne relèvent pas de la mafia, ne devraient pas être occultées pour autant. **Un Soffiu Novu** estime, quant à lui, que la violence dite « politique » a eu sa part de responsabilité dans les dérives. En revanche, il ne lui paraîtrait pas pertinent de faire l'amalgame entre argent et corruption car la réussite ne doit pas constituer, en soi, un problème.

Et de conclure en estimant qu'un tel combat ne pourra être mené isolément : il convient de l'engager tous ensemble.

Mme Serena BATTISTINI commence par rappeler son engagement personnel de jeune lycéenne, en 1995, porte-parole du Manifeste des Femmes pour la Vie, trente-deux femmes qui ont eu, à l'époque, le courage de prendre la parole dans un environnement anxiogène et mortifère. Ce Manifeste, dont elle cite des extraits, déclarait la guerre à la violence et à la loi des armes, causes d'un profond malaise dans la société corse qu'il s'agissait de dénoncer ; tout au contraire il faisait résolument le choix de la vie et de l'espoir pour construire une société libre, ouverte et démocratique.

Aujourd'hui, même si des voix s'élèvent de nouveau contre les dérives, les pressions, les malversations de toutes sortes, la Corse s'enlise dans l'horreur des meurtres et le désarroi collectif. Prendre la parole était pour

elle un choix, une volonté d'ouvrir un large débat, d'en appeler aux consciences personnelles de chacun, magistrats, politique ou journalistes, hommes et femmes de bonne volonté, dans une période de mutation, afin de trouver d'autres réponses que celles procurées par la facilité de l'argent. Et il était bon de rappeler avec force que porter une arme revient à sortir avec l'intention, consciente ou pas, de tuer.

Mais en 2025, devenue mère de famille, élue territoriale, actrice de la vie économique, **Mme BATTISTINI** se demande ce qui reste de ce texte. Elle avoue avoir un sentiment de malaise, de tristesse, d'incompréhension et d'échec tant le Manifeste lui paraît toujours d'actualité. Alors qu'ils subissent un afflux de personnes en quête de tranquillité, les Corses sont mal chez eux. Pour éviter que dans trente ans, cette île ne se retrouve dans une situation encore plus dramatique, il est nécessaire d'agir, chacun à son niveau. Ce combat contre la mafia n'est pas seulement une question de sécurité, mais aussi de dignité, de droit à la vie.

Innò à a malamorte, iè à a vita !

M. Pierre GHIONGA déclare approuver les propositions du **Président du Conseil exécutif**, dans sa volonté forte et sincère d'éradiquer ce cancer de la criminalité dans la société corse, de renforcer les mesures policières et judiciaires sans porter atteinte au mérite commun, de renforcer la collaboration entre les acteurs publics, de promouvoir une économie de partage fondée sur la gestion publique des biens collectifs (l'eau, les déchets), de promouvoir la culture et une éducation de qualité disant non à l'argent-roi, faisant de la langue corse la langue du bien, et d'en appeler à la société civile et à l'église pour porter ce message.

Son rapport n'est peut-être pas parfait, il n'en a pas moins le mérite d'ouvrir une route et doit être relayé : la vie, la belle vie, se déroule dans l'honnêteté, le travail et le partage, pas dans l'argent facile, la jalousie ou la haine.

M. Paul-Félix BENEDETTI indique, en préalable, qu'il n'entend pas refaire ici le débat de la matinée, pas plus qu'il n'entrera dans une sphère judiciaire et pénale qu'il avoue ne pas maîtriser -même s'il l'a personnellement souvent subie. Il pense, aussi, que la concomitance entre ce débat mené en Corse et l'examen actuellement engagé au niveau parlementaire français d'une loi contre le narcotrafic, s'avère de nature à impacter le niveau des réflexions.

Cela lui paraît dommageable, étant donné que l'objectif de cette session consiste à débattre du « fait mafieux », qui constitue la voie de fait la plus grave -d'ailleurs, il préférera utiliser ce terme plutôt que parler de dérives ou emprise. Dans ce contexte, il lui paraît important que la société corse, à travers ses associations et ses porte-paroles, ont suscité un intérêt fort pour la Liberté, la reprise en main du moteur de l'équilibre sociétal, à savoir la Justice. Etant précisé qu'à son avis, la Justice passe moins par des lois que par un état d'esprit sociétal, qui certes, doit être codifié et régenté. Le plus important est aujourd'hui représenté par ce travail, par le recueil d'avis parfois convergents, parfois divergents, par l'écoute et par l'implication d'un très grand nombre d'acteurs.

M. BENEDETTI rappelle à ce propos que la société corse est toute petite, tout le monde se connaît et l'on en connaît à peu près tout sans avoir besoin d'être un fin limier : il s'agit donc de commencer par arrêter collectivement de faire semblant de ne pas savoir, de ne pas comprendre. Car c'est la parole qui libèrera les consciences, et permettra d'inverser une logique faisant qu'un réseau mafieux est davantage dans la phase de de la contemplation et de l'adoration au niveau d'une grosse partie la jeunesse que dans celle du rejet.

M. BENEDETTI se souvient d'une époque où l'entrée d'un voyou dans une famille représentait une calamité, étant donné que l'on connaissait les logiques que cela impliquait, en dommages collatéraux, en drames, en prison et parloirs, en éloignement aussi. La société a eu, depuis, un grand moment de faiblesse, individuelle et collective, accueillant à bras ouverts ceux qui sortaient de prison au nom de l'humanité de la collégialité de vie et du pardon chrétien. Alors qu'elle aurait du avoir un sens plus profond du rejet et chercher à rétablir des vérités.

On a besoin de retrouver le sens d'une société corse juste, respectueuse du bien et du mal, concept qui n'est pas manichéen ici mais fondamentalement, méditerranéen, en laissant une frange de la population devenir boulimique, terrorisante, pour garder un pré carré de profits. Dans les temps, les policiers pouvaient qualifier de « beau mec » des voyous valeureux, mais aujourd'hui il ne doit pas en exister beaucoup. On touche là aux abîmes de la délinquance primitive, qui n'avait jamais habité la Corse. Celle-ci était en effet une terre de violence, où la vengeance restait un droit fondamental, ne pas l'exercer apparaissant comme un aveu de faiblesse, une terre où l'interprétation des Ecritures Saintes était parfois très sélective.

Il est temps d'engager un sursaut collectif, dire non aux crimes, aux dérives, aux pressions, aux pouvoirs souterrains. **Leoluca ORLANDO** a rappelé tout à l'heure le vice de la société humaine, presque bien quand il y a des voyous naturels, mais lorsque la voyoucratie mafieuse s'érige en vrai pouvoir parce que l'Etat n'a pas assumé ses prérogatives, qu'il n'a pas exercé son droit à la violence légitime, alors cette société est confrontée à elle-même.

Pour **M. BENEDETTI**, l'Assemblée de Corse a eu le mérite d'engager une étude prospective sur l'état de ces maux ; aussi, dans cet esprit, le plus important n'est pas de se focaliser sur telle ou telle mesure du code pénal -à condition de se prémunir contre une utilisation abusive qui retournerait leur usage à des fins politiques comme cela a été trop souvent le cas avec l'exploitation de textes fourre-tout. On a cherché à qualifier un délit mafieux, décrire ce qui est implicite ou explicite, comme la force d'un pseudo pouvoir occulte qui, en l'espèce, n'est rien d'autre qu'un véritable droit de vie ou de mort exercé par des forces occultes, pareille à une dictature éliminant ses opposants. La Corse a toujours été violente mais elle respectait la vie : aujourd'hui, elle est entrée dans une logique de vengeance, de loi du talion.

A ce propos, le principe qui traverse l'Etat français profond tourne autour du statut de repent, qui permet à un criminel de dénoncer ses complices en échange d'une réduction de peine : philosophiquement parlant, un tel concept peut heurter mais politiquement ou socialement, on peut le comprendre. La France s'apprête à écrire à ce sujet un texte de portée nationale, qui ne concernera pas que la seule Corse, mais sera dirigé contre le narcotrafic : texte élaboré par une soi-disant cinquième puissance mondiale, mais qui n'arrive pas à maîtriser ses banlieues, à entretenir des relations diplomatiques avec des Etats méditerranéens, épïcètres du narcotrafic ; aussi, dans cet hémicycle, les élus ont-ils intérêt à rester eux-mêmes, plutôt que de s'engager sur ce terrain.

M. BENEDETTI estime, à cet égard, que le rapport a le mérite d'exister : il s'agira moins d'être censeur que de chercher à le corriger, au moyen d'amendements et en reprenant les propositions formulées par les collectifs. Si les élus ont des approches et des concepts très différents, l'enjeu consistera à déboucher sur un texte unanime, sans abstention, en se parlant franchement, quitte à raturer certaines dispositions. Ce texte doit être celui de la Corse, celui qui dira « non » au non-droit. Etant précisé que ce droit ne sera pas le droit d'une France ayant abandonnée la Corse, mais celui d'un droit naturel, le droit de se protéger, de conférer aux jeunes, aux enfants de cette terre, un avenir heureux. Sachant qu'avec

325 homicides en 25 ans, le nombre d'assassin en liberté et qui pour beaucoup s'en vantent, celui des orphelins recevant en héritage le fardeau de la perte et peut-être de la vengeance, pèsent ici d'un poids lourd.

Il s'agira donc de parvenir à un équilibre. La Corse n'est pas un centre de trafics mondiaux comme peuvent l'être la Sicile ou la Colombie : elle ne connaît pas de contrefaçon, de « go fast », de ballots débarquant sur ses côtes, de traite d'êtres humains. Elle est cependant en proie à un trafic d'influences et d'opportunités, sur la spéculation immobilière notamment et foncière et là, il s'agit de réagir. La permissivité, les passe-droits font qu'il y a matière, en Corse, à ce qu'un système parasitaire du système légal ne constitue le vrai pouvoir. A cet égard, **M. BENEDETTI** pourrait évoquer le nombre de personnes qui sont venues le mettre en garde -en toute amitié- lorsqu'il avait des positions à prendre sur tel ou tel dossier considéré néfaste pour la Corse. On est alors, inconsciemment, sous des logiques d'influence, quand la seule règle opposable doit rester celle de la liberté individuelle.

Et de conclure en remerciant les collectifs d'avoir repris la parole, sans s'offusquer de propos parfois excessifs, surtout envers une classe politique fustigée, mais c'est leur rôle que de servir d'aiguillon ; en saluant le rapport, tout en souhaitant un travail collectif pour déboucher sur un texte commun à tous les groupes, un concept simple et efficace - autrement, il s'agira de quitter l'hémicycle.

Mme Valérie BOZZI déclare partager les appréciations de son collègue : le rapport déposé par le **Président du Conseil exécutif** a le mérite d'exister, et les élus peuvent être collectivement fiers du travail accompli, surtout si l'on se rappelle qu'au début, ils pouvaient être moqués pour s'emparer d'un tel sujet. On est au commencement d'une nouvelle ère, car ce ne sont pas des « mesurette » qui sont proposées aujourd'hui à la délibération, même si certaines pourront être modifiées.

Le témoignage du maire de Palerme a beaucoup éclairé, en ce qu'il a rappelé combien la mafia savait pervertir des valeurs positives –et les Corses sont attachés à ces valeurs, combien notamment, elle était en mesure de pervertir la démocratie -qui ici, reste très vivante. Il y a matière, d'ailleurs, en se comparant à d'autres îles, à se rassurer sur l'état démocratique de la société corse.

Le but aujourd'hui s'avère commun, il s'agira d'éviter de cliver entre le bien et le mal, de culpabiliser les élus ou les citoyens, d'entretenir le culte du soupçon, surtout dans une société de proximité -et c'est parfois la tentation de l'Etat que de ne pas comprendre ce contexte.

Mme BOZZI, quant à elle, estime que pour sortir d'une telle situation il y aura, d'abord, besoin de renforcer la politique judiciaire ; même si l'arsenal de mesures existant lui semble suffisant, pourvu qu'il soit assorti d'une volonté et de moyens. Les avocats ont été les témoins de nombreuses dérives en matière de libertés individuelles, qui doivent s'en alerter.

Ce n'est pas, en tout cas, le rôle des élus que de définir un volet répressif : sachant, à cet égard, qu'ils pourront se positionner sur un texte de loi le moment venu. Actuellement, il s'avère plus important de s'engager dans une mobilisation dans tous les domaines de compétences de la Collectivité de Corse, comme la jeunesse invite à le faire, et d'inciter aussi à la promotion de valeurs porteuses, notamment par le travail et dans l'activité économique. A ce propos, c'est un peu là le défaut du rapport : le levier économique n'est guère exploré, alors qu'il constitue un moyen de lutter sur le long terme contre la criminalité organisée.

M. Don Joseph LUCCIONI, au terme de longues discussions, interviendra au nom du groupe **Fà Populu Inseme** et aussi, en sa qualité de benjamin de l'**Assemblée de Corse**, pour livrer quelques remarques personnelles à la réflexion.

Il commence par saluer l'importance du moment politique, peut-être fera-t-il date dans l'histoire des institutions et du statut particulier, en tout cas, il représente un moment de dignité, d'intelligence collective et de responsabilité. Avec l'honneur d'avoir pu entendre **Leoluca ORLANDO** rappeler que lutter contre les dérives et les pratiques mafieuses, pour construire une société libre et démocratique, supposera de mener un combat à l'échelle d'au moins une génération. Un peu comme si, en 2000, après plusieurs années de travaux, l'**Assemblée de Corse** s'était réunie, avait débattu puis délibéré dans un esprit parlementaire, et que les mesures d'un plan d'action structuré pouvaient dès lors être mises en œuvre : peut-être, dans ce cas, ce pays aurait-il eu une autre destinée.

Aujourd'hui, il convient de se projeter à 2050 et pour construire cette société corse apaisée, libre et démocratique, il y aura bien sûr le travail de l'Etat, de la police et de la justice ; mais aussi, le combat politique et culturel, celui des valeurs et des représentations, celui de l'éducation : eux, relèveront des élus et de la société corses.

M. LUCCIONI tient à souligner, ensuite, la qualité du rapport, fruit d'un travail de plus de deux ans, qui ne se limite pas à des mesures symboliques, et loin de mettre en cause les maires, prend soin de ne pas

faire l'amalgame, préférant viser l'action de l'Etat en la matière. Il convient de louer, particulièrement, la qualité du volet éducatif, culturel et artistique.

A cet égard, lorsque l'on parle de la construction d'un modèle alternatif, d'une culture de la vie, **M. LUCCIONI** prendra pour sa part l'exemple de la drogue et du déni ayant entouré sa consommation et son trafic jusqu'à il y a peu. Des chansons continuent pourtant de faire l'apologie du trafic et de la consommation, et ne pas leur opposer une culture de la vie reviendrait à leur laisser le champ libre. Dans ce contexte, la charte et le logo participent du combat sur les valeurs et les représentations. Et le partenariat stratégique conçu avec l'Académie de Corse jouera lui-aussi un rôle important, étant donné qu'un jeune parvenu à l'âge de 25 ans a pu faire une scolarité entière sans avoir été sensibilisé aux enjeux majeurs que représente la criminalité organisée, en Corse autant qu'au niveau international. Les propositions formulées par le rapport vont dans ce sens, de même que l'encouragement à la création artistique -et l'on pourrait citer, à ce sujet, le court-métrage réalisé par **Toussaint MARTINETTI**.

Certes, la Collectivité de Corse ne peut pas tout : elle a peu de moyens, aux plans normatif, budgétaire, humain. Mais, et ce rapport le souligne, **l'Assemblée de Corse**, depuis 2019, notamment lors de la session extraordinaire de 2022, puis avec cette session, exprime en tant que garante des intérêts matériels et moraux, la volonté du Peuple corse ; cela, malgré le fait qu'elle ne dispose pas des compétences régaliennes, et alors qu'aucune autre collectivité européenne n'a mené un tel travail.

M. LUCCIONI fait observer que lorsque l'on est jeune, on s'engage pour la langue corse, la culture et la terre, mais aussi pour la diversité, et pour une société libre, apaisée, juste et solidaire. La Corse, certes, a son histoire, les responsabilités peuvent être partagées, mais s'il y a eu des dérives dans le mouvement nationaliste il convient de rappeler aussi que cette violence s'est élevée contre la politique de l'Etat, contre des pratiques clientélistes et des fraudes, qui facilitaient la dérive mafieuse. C'est le combat peut-être d'une vie entière que de construire une société affranchie de ces pratiques, en tout cas les renvoyer dans les marges. Peut-être n'y a-t-il pas ici la vie insouciance, les mêmes rêves qu'ailleurs quand la jeunesse est touchée par un sentiment de crainte et d'angoisse, de vivre dans un pays où il paraît impossible de travailler et s'engager, et où l'exil deviendrait la règle pour fuir une réalité pesante et effrayante.

M. LUCCIONI de conclure en estimant que le peuple Corse a, aussi, beaucoup de ressources, dans sa jeunesse, sa démocratie et son bien commun, ressources dans lesquelles il saura puiser. La **Présidente de**

l'Assemblée a parlé de Riacquistu, lui dans le même esprit évoquera la chanson du groupe A Filetta : simu di stu paese, e cì vulimu travaglià, campà in pace, ome e donne libere in u populu arritu.

La Présidente MAUPERTUIS remercie les intervenants, chacun a pu s'exprimer. Elle indique qu'une cinquantaine d'amendements ont été déposés au cours de cette discussion générale, ce qui ne l'étonne guère et constitue, d'ailleurs, un signe de vitalité démocratique. Il a été convenu de les instruire en **Commission Permanente**, avec la participation du **Conseil exécutif**, chaque groupe pouvant s'adjoindre en outre les services d'un collaborateur.

M. Saveriu LUCIANI souhaiterait, au vu du sujet, que les **présidents des groupes** y soient également conviés.

La Présidente MAUPERTUIS acquiesce, l'hypothèse ayant été prévue en **Commission Permanente organisationnelle**.

Le **Président SIMEONI** tient, à son tour, à remercier l'ensemble des orateurs. Il estime que le travail à faire en commission, conformément à la vocation parlementaire de **l'Assemblée de Corse**, va s'avérer important.

La Présidente MAUPERTUIS suspend la séance à 19h10 et invite les conseillers concernés à se rendre en salle 2 pour l'examen des amendements.

JOURNÉE DU VENDREDI 28 FÉVRIER

La Présidente MAUPERTUIS fait reprendre la séance à 11h05. Avant que de passer la parole au **Président du Conseil exécutif**, elle voudrait comme c'est l'usage, revenir sur l'actualité écoulée depuis la dernière session.

Elle tient, d'abord, à saluer la mémoire de **Nando ACQUAVIVA**, militant de la langue corse, et par-dessus tout militant de la chanson corse et du Riacquistu. Il a participé aux groupes d'A Cumpagnia et d'E Voce di u cumune. Il a présidé Festivoce. Il a redécouvert, en 1977, a cetera, instrument traditionnel corse « qui l'avait recueilli avec la musique de son pays ». Il avait appris à jouer de la guitare avec les gitans de l'Isula, puis à Pigna tandis qu'à l'Université, avec le CNRS, il s'était engagé dans la recherche en musicologie.

Elle veut, ensuite, rendre hommage à **Roger ROMANI**, ancien ministre gaulliste, sénateur de Paris et proche de **Jacques CHIRAC**. Le maire de Ghjisò a loué son humilité, sa discrétion, son attachement à sa commune d'origine et à ses habitants. Au cours de sa carrière politique, il a su aussi aider beaucoup de Corses, avec l'esprit de solidarité qui caractérise cette île. Les condoléances de l'**Assemblée** sont présentées à sa famille.

Elle souhaite, enfin, évoquer la disparition de **Gustave ALIROL**, ancien Président de la Fédération des Régions et Peuples solidaires, professeur de droit public à l'Université de Lyon, maire et conseiller régional d'Auvergne, dirigeant du parti Occitan. Vice-président de l'Alliance Libre Européenne, il partageait avec certains ici l'idée d'une Europe fédérale. Et elle conclut son propos en rendant hommage à **Michel RINCENT**, ancien agent de la Collectivité de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS souligne, par ailleurs, la présence dans les tribunes de la jeunesse insulaire, avec les étudiants du Master de Gouvernance territoriale de l'Université de Corse, guidés par la **Professeure Wanda MASTOR** et un ancien collègue, **Petr'Antone TOMASI**, qu'elle remercie de leur implication.

Le **Président SIMEONI** veut, à son tour, évoquer la mémoire de **Nando ACQUAVIVA**, en ce qu'il a apporté une contribution de premier plan aux chants corses et, de façon plus discrète, un engagement constant pour le peuple corse.

Et il adresse lui aussi son salut aux étudiants du Master de Gouvernance territoriale, de façon plus amicale concernant **Wanda MASTOR** et **Petr'Antone TOMASI**. A cet égard, il conviendra de réfléchir ensemble à une politique offrant davantage de débouchés sécurisés aux jeunes corses dans la fonction publique, y compris dans les services extérieurs de l'Etat.

La Présidente MAUPERTUIS revient ensuite sur l'ordre du jour. Elle indique à ses collègues que la **Commission Permanente** a poursuivi dans la nuit l'instruction d'une soixantaine d'amendements liés au rapport sur la Lutte contre les pratiques mafieuses. Un certain nombre d'amendements de compromis ont été trouvés et le recueil est en cours de stabilisation. Le débat d'Orientations Budgétaires se tiendra par conséquent en matinée. En fin de journée, l'**Assemblée** procédera au renouvellement de sa **Commission Permanente**, ainsi qu'à plusieurs désignations consécutives aux changements intervenus, et à cet égard, il serait judicieux que les groupes fassent remonter leurs propositions.

Le Président du Conseil exécutif souhaite, à ce propos, présenter officiellement devant l'**Assemblée de Corse** les nouveaux membres du **Conseil exécutif**, avec leurs attributions. Auparavant, il aura salué **Antonia LUCIANI**, **Alexandre VINCIGUERRA** et **Flora MATTEI** pour l'action qu'ils ont menée à ses côtés.

Anne-Laure SANTUCCI aura en charge le **Patrimoine, le Mécénat, la Vie Associative et les Sports**. **Jean-Félix ACQUAVIVA** retrouvera la présidence de l'**Office des Transports** et **Vannina CHIARELLI-LUZI** assumera celle de l'**Office du Développement Hydraulique et Rural**. En conséquence, **Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA** sera investie de la **Jeunesse, de l'Egalité Hommes/Femmes, de l'Innovation sociale, du Handicap, de l'Education et de la Formation professionnelle**. Et **Gilles GIOVANNANGELI** s'occupera quant à lui du **Développement économique, du Budget et des Finances de la Collectivité**.

Le Président SIMEONI exposera prochainement, de façon plus large, ces périmètres d'attributions, assortis de la nouvelle méthode de travail qu'il souhaite personnellement impulser.

Dans le même esprit, **la Présidente MAUPERTUIS** indique qu'à la suite de ce remaniement, **Anna-Maria COLOMBANI**, **Jean-Paul PANZANI** et **Joseph SAVELLI** font leur retour dans l'hémicycle. Elle salue également l'arrivée sur ces travées d'**Antonia LUCIANI**, **Floria MATTEI** et

Alexandre VINCIGUERRA. Et dans ce contexte, **Jean-Noël PROFIZI** et **Charles VOGLIMACCI** font déjà partie des anciens !

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

En préalable, **la Présidente MAUPERTUIS** fait observer que trois procès-verbaux sont mis à approbation : en effet, **l'Assemblée de Corse** a tenu quatre sessions en un mois, quand on sait que certaines régions de droit commun s'en tiennent à quatre sessions annuelles.

Raportu n° 044 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 di ghjennaghju di u 2025.

Rapport n° 044 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 janvier 2025.

La Présidente MAUPERTUIS présente le procès-verbal de la réunion des 30 et 31 janvier 2025. Elle demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu n'appelle aucune observation de la part des intéressés et il est mis aux voix.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia, LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra

MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean- Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

**POUR : 62
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0**

Raportu n° 047 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 13 ferraghju di u 2025.

Rapport n° 047 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 13 février 2025.

La Présidente MAUPERTUIS présente le procès-verbal de la réunion du 13 février 2025. Elle demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu. Le compte-rendu est mis aux voix.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia, LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA,

Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

N'ont pas participé au vote :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 56
CONTRE : 0
NPPV : 16
ABST : 0**

Raportu n° 048 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 16 ferraghju di u 2025.

Rapport n° 048 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 16 février 2025.

La Présidente MAUPERTUIS présente le procès-verbal de la réunion du 16 février 2025. Elle demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu. Le compte-rendu est mis aux voix.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI,

Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

N'ont pas participé au vote :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 33

CONTRE : 0

NPPV : 29

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS informe les conseillers qu'un déjeuner léger sera servi à la pause.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 038 : Documentu d'orientazione budgetarie per l'eserciziù 2025.

Rapport n° 038 : Document d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025.

M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, Conseiller exécutif en charge du Développement économique, du Budget et des Finances, expose le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS retrace l'avis transmis par le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI commence par une référence au propos du **Président**, qualifiant le dossier de « ramassé et synthétique » : en ce qui le concerne, il l'estimerait plutôt le rapport de « ramassé et rabougri ». Il y voit, en effet, de la continuité dans la continuité, et sans orientations nouvelles : la Collectivité poursuit ainsi la même route, qui va la mener à un accident.

Le contexte, certes, est ce qu'il est : l'institution subissant l'évolution générale des recettes, le seul moyen dont elle dispose consiste à gérer son fonctionnement. A cet égard, on relève une inflation dans les logiques de fonctionnement, sans doute subie, mais qui voit progresser les dépenses de **17%** depuis 2020, à rapporter à la croissance des dépenses d'investissement sur la même période (**12%**). Le delta qui en résulte, **5%**, mènerait dans un système bancaire à la faillite en peu d'années, à la fin de cette mandature. Alors qu'en 2018, la Collectivité investissait **266 M€** avec zéro emprunt, en 2025, elle ambitionne un budget d'investissement de **310 M€** mais avec un emprunt de **125 M€** (cela, en sachant qu'en euros constants, les **266 millions** de 2020 seraient aujourd'hui valorisés à plus de **320**). L'épargne finance le reste à faire en investissement, cependant la part des investissements ne cesse de diminuer alors que la Corse aurait besoin d'un effort structurant en la matière.

M. BENEDETTI, ensuite, fait observer qu'à enveloppe constante, certains postes budgétaires qui devraient être prioritaires, tels que la langue ou la culture corses, font figure de parents pauvres. Il en va de même pour l'objectif de bonification des aides en milieu rural, alors que nombre de communes ne peuvent aujourd'hui clôturer leur budget étant donné qu'elles restent dans l'attente des arrêtés de subvention : dans ces conditions, ou la Collectivité ne se donne pas les moyens -avec cinq mille agents !- d'administrer ces dotations, ou bien l'inscription de **25 M€** ne s'avère pas suffisante, que le **Conseil exécutif** prétend lisser sur deux périodes quinquennales.

Et **M. BENEDETTI** de conclure en faisant observer que le **Conseil exécutif** demeure dans la continuité ; auquel cas, le delta de **5%**, évoqué au début de son intervention, l'amènera rapidement à sortir de la règle d'or bancaire, avec un capital à rembourser qui deviendra supérieur au solde apporté par la section de fonctionnement. Mais le rapport ne révèle aucune orientation nouvelle pour éviter cette situation. On peut donc le qualifier de document de continuité dans le marasme.

Pour **M. Georges MELA**, ce rapport d'Orientations Budgétaires indique un nouveau fléchissement, qui vient confirmer les doutes exprimés ici de façon répétée par **Xavier LACOMBE**. Depuis la fusion institutionnelle, la fameuse trajectoire « KLOPPFER » s'est éloignée et la dégradation des comptes semble enfin assumée. Une présentation plus humble, dépolitisée et moins offensive à l'encontre de l'Etat ou des anciens conseils généraux, aurait pu être partagée ; mais cela fait des années que l'on parle de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de mutualisation des moyens mais ces sujets demeurent au stade de l'incantation. Il y a, en outre, peu d'empressement à solutionner les difficultés, à développer et prioriser les investissements, à faire des choix -sachant que choisir, c'est renoncer.

M. MELA, au niveau des recettes, se félicitera d'abord de voir la Corse sortir du lissage des dotations et bénéficier d'un abondement de la dotation de continuité territoriale. A ce propos, il se demande comment l'**Office des Transports** va utiliser ce solde : plusieurs rapports routiers ont été évoqués ici, qui nécessitent des millions d'euros supplémentaires : de tels budgets seront-ils pris sur les reliquats cumulés ? Il note, ensuite, que le produit estimé des DMTO, malgré une légère augmentation, s'avère en tassement. Les droits sur le tabac continuent, eux, de s'apprécier mais l'on ne peut guère s'en réjouir. Et si les compensations de TVA sont en baisse, les produits des taxes carte grise et des droits de francisation devraient, quant à eux, augmenter dans des proportions équivalentes.

Au total, la Collectivité va bénéficier d'une appréciation de **1,1%** de ses recettes, il ne doit guère y avoir de départements ou de régions dans cette situation et il est juste de le souligner. Mais cela ne devrait pas la dispenser, non plus, de mener un effort d'innovation en matière de recettes nouvelles : lors de la dernière session, **Un Soffiu Novu** a fait adopter un amendement visant à actualiser la programmation pluriannuelle des investissements, et il devrait en découler une réduction du stock des autorisations de programme.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, **M. MELA**, nonobstant une stagnation affichée, voit s'installer un réel engrenage : entre 2024 et 2027, malgré la baisse tendancielle du niveau des investissements (de **340 M€** à **310 M€**), l'encours de dette va continuer d'augmenter, de **100 M€** chaque année en dépit du remboursement du capital. De tels chiffres sont catastrophiques. Cette année, la Collectivité de Corse investira bien moins que les trois collectivités réunies avant la fusion, alors que la dette cumulée a depuis été multipliée par deux. La ligne IVE, établissant le

rapport entre la dette contractée et les recettes réelles de fonctionnement, n'apparaît plus mais contrairement à ce qui est affirmé, elle continue en fait à augmenter. Il en résulte un risque d'insolvabilité, avec une dette devenant supérieure aux recettes réelles de fonctionnement, limitant de facto la capacité à investir.

S'agissant des effectifs de la Collectivité, **M. MELA** se contentera de rappeler la position de son groupe, en l'assortissant toutefois d'une précision : il y a **120** départs à la retraite annuels, cela aurait pu constituer une aubaine pour diminuer le volume global, cependant, le **Conseil exécutif** ne retient cette hypothèse qu'aujourd'hui, après avoir systématiquement remplacé ces départs pendant sept ans -malgré l'affichage d'un objectif de suppression des doublons. Il aurait souhaité, dans le même esprit, disposer du montant des prestations confiées à des bureaux d'études, dont le recours n'a jamais été aussi important. Il prend note de l'augmentation mécanique des charges de personnel (**4,2%**), et des quelques pistes évoquées pour les maîtriser. Il tient à faire part de son étonnement de ne voir aucun chiffrage en matière d'engagement de l'effort d'Investissement, comme cela devrait pourtant être le cas dans un DOB. si Il attendra donc le budget primitif à cet égard, tout en sachant d'ores et déjà que celui-ci ne sera pas à la hauteur des enjeux.

Concernant la modernisation de l'administration, **M. MELA** fait observer que la Collectivité la plus décentralisée de France se doit -en-dehors même de la révision constitutionnelle- d'être mieux structurée. A ce sujet, un nouvel organigramme est annoncé prochainement ; or, depuis la fusion, il y a un problème avéré de temporalité dans les prises de décisions ; et en guise d'illustration, il cite entre autres les retards constatés dans la production d'Acqua Nostra, de la PPE, du plan Déchets, du Schéma de développement urbain, ou encore, en matière d'aide aux communes, nonobstant les indications faites récemment en commission des Finance sur le maintien des dotations, qui ne sont pas retracées dans le rapport, alors que pour la première fois depuis 1994, ce dispositif est interrompu depuis plusieurs mois. Pour ce qui est des opérations structurantes, parmi les **136 M€** d'AP supprimées à la précédente DM, **18 M€** ont été retirés sur les routes, **9 M€** sur les dotations aux communes rurales et **8 M€** sur les projets d'AEP/Assainissement : si le **Conseil exécutif** a parlé de « coupes sombres » dans son rapport, comment qualifier celles-ci ? Il est, en tout cas, difficile de percevoir une ligne politique en la matière...

M. MELA conclut en affirmant que la Collectivité ne pourra continuer à être viable que si des choix courageux sont faits. Il appartient à la majorité

territoriale de choisir. Un proverbe chinois dit, au sujet des occidentaux : « ils ont l'heure, mais nous avons le temps ». Mais ici, le temps, on ne l'a plus.

M. Romain COLONNA commence par relever la vigueur de ses collègues, qui ont pourtant travaillé en commission jusqu'à quatre heures du matin.

Pour sa part, il indique que **Fà Populu Inseme** est rassuré par la structure de ce document en quatre objectifs : en effet, un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit pouvoir être organisé autour de perspectives politiques et tel est bien le cas ici. Dans cet état esprit, il souhaitera l'attention sur deux points.

En premier lieu, lorsque le **Conseil exécutif** évoque une contrainte multifactorielle, il conviendrait d'y ajouter la contrainte démographique : la Corse connaît un taux de croissance de sa population qui est deux fois supérieur à celui du continent, avec **5.000** arrivées annuelles (ce qui, au cours de cette mandature, représentera **25 à 30.000** personnes en plus). Et les contraintes qui en résultent au niveau des politiques publiques - notamment l'aide sociale- se trouvent accentuées d'autant. La **Présidente de l'Assemblée** travaille sur ce sujet dans le cadre de « CP 50 », il s'agit bien d'une dimension fondamentale.

En second lieu, il y a en 2025 une perspective d'évolution institutionnelle, et dès lors que l'on ambitionne une autonomie politique pour la Corse, celle-ci devra s'accompagner d'une autonomie fiscale. Cependant, la Collectivité ne dispose toujours pas des données d'appréciation nécessaires à son cadrage. Elle a donc réitéré sa demande auprès de **François REBSAMEN**, car il s'avère important d'obtenir ces fondements pour être en capacité de négocier, le moment venu, une autonomie fiscale et budgétaire.

M. Jean-Christophe ANGELINI commence en faisant référence au débat budgétaire de 2007, lorsque **Dominique BUCCHINI** avait fait observer à **Ange SANTINI** qu'entre ce qui était présenté, et ce qui était observé, ci passava un mar'e mezzu ! Il reprendra cette image aujourd'hui : la sincérité du **Conseil exécutif** n'est pas en cause, mais il est temps de voir les choses en face. Et sous cet angle, il craint que ce débat n'éloigne des objectifs davantage qu'il n'en rapproche.

Il livrera, d'abord, quelques observations liminaires. Le **CESEC** dans son avis s'interroge beaucoup, il s'inquiète parfois, et en tout cas il dit deux choses en étant dans son rôle. La première porte sur la capacité de

désendettement : la Collectivité est à sept ans, en-deçà du seuil prudentiel (neuf ans), mais au risque d'être « taquin », il convient de souligner que ce ratio s'avère aujourd'hui le double de celui de 2008. La seconde concerne l'augmentation de la dette, le **CESEC** prévoit qu'elle atteindra **1,269 Mds€** en 2027 (**1,149 Mds** en 2025) et ce ne sont pas là des projections émanant d'un groupe politique, mais du conseil consultatif.

Pour **M. ANGELINI**, c'est là une situation très problématique. Le **Conseil exécutif** propose d'y répondre en baissant les dépenses de fonctionnement de **0,5%** (soit **20 M€**), qui avaient cependant augmenté de **3%** ces dernières années : il est impossible, au regard des contraintes objectives, d'espérer les réduire d'autant, cela relèverait de la « pensée magique » et au vu du compte administratif, cela sera techniquement impossible, en tout cas improbable. Au même moment, les dépenses de personnel connaissent un accroissement de **4,2%**, et le rapport d'orientations reste évasif en termes de projection, renvoyant pour cela au budget primitif.

Dès lors, **Avanzemu** tient à exprimer publiquement sa profonde inquiétude : l'emprunt à **123 M€** lui paraît d'un montant très élevé, et lorsque le rapport évoque la dynamique que l'autonomie fiscale générerait, il rétorquera que même dans un tel cas, on n'atteindrait pas facilement l'horizon évoqué. On peut tenter d'obtenir d'autres sources de financement, dans le PTIC notamment, ou réfléchir -comme le fait la commune de Purtivecchju- au mécénat d'entreprise ou culturel. Mais chaque année, **Avanzemu** rappelle l'existence de **11 Mds€** d'épargne corse mise sur des placements divers, le **Conseil exécutif** lui objecte qu'à droit constant, la Collectivité n'est pas en capacité de mobiliser cette épargne qui serait défiscalisée pour la réinjecter dans des investissements structurants, et il y aurait a minima besoin d'expertises pour se faire une opinion. Plus grave, les indicateurs FEADER/FSE font apparaître la Corse à l'avant-dernier rang en termes de consommation des crédits, avec un taux de programmation estimé de **8%** et un taux de réalisation à **0**. Cela va être un peu compliqué de convoquer l'héritage, la crise de la Covid ou la guerre en Ukraine... Les autres régions disposent d'équipes étoffées sur ces matières quand la Collectivité n'a constitué qu'un groupe réduit. Aussi, tout en restant favorable à l'autonomie fiscale, on peut se demander ce qui empêche, aujourd'hui, la Collectivité de mobiliser déjà ces recettes, au moins autant que les régions de droit commun parviennent à le faire. Selon lui, ce n'est pas un déficit d'autonomie qui en est la cause, mais plutôt un déficit d'anticipation et d'ingénierie.

M. ANGELINI de poursuivre en observant que le financement de l'investissement n'est plus fonction de l'évolution des dotations ou des

recettes conventionnelles : dans un pays exsangue, avec une économie mondialisée et incertaine, il devient de plus en plus le fruit d'appels à projets, de financements exceptionnels, de recherches de dotations communautaires -mais curieusement, le **Conseil exécutif** se tient à l'écart de ces ressources, comme si elles étaient « radioactives ». Et à ce stade, les solutions potentielles n'apparaissent ni mises en œuvre, ni même inventoriées.

M. ANGELINI, par ailleurs, fait observer qu'en matière de dépenses d'investissement, si le **Conseil exécutif** isole les dépenses productives, il n'aligne pas les bons chiffres en euros constants puisqu'il ajoute les remboursements ; ce qui fait que le budget d'investissement diminue de **24 M€** par rapport à l'année écoulée. Baisse drastique renvoyant, pour partie au moins, aux choix politiques de l'**Exécutif**. A ce sujet, **Avanzemu** a soutenu un amendement relatif à la PPI, étant donné que l'on en arrive, dans cet hémicycle, à débattre de chantiers lourds sans pouvoir voter, ce qui oblige les élus à se contenter de prises d'actes sur des investissements pourtant structurants...

M. ANGELINI conclut son intervention en estimant que la projection des dépenses de fonctionnement n'est pas réaliste ; les recettes d'investissement ne sont pas suffisamment dimensionnées -voire, évoluent de façon accablante ; le niveau d'épargne, encore acceptable, s'inscrit dans une trajectoire inquiétante ; toutes les recettes mobilisables ne le sont pas ; le tout dans une absence de vision politique et de trajectoire féconde et durable pour la Corse.

On peut rentrer aujourd'hui dans un jeu de rôle -l'opposition exagère et la majorité tempête, pour autant, les chiffres sont têtus. Même si demain, à la faveur d'une révision constitutionnelle, la Collectivité devait bénéficier d'un début d'autonomie fiscale, elle n'aurait pas pour autant les moyens de mener une politique de développement au service du peuple Corse. Ce n'est donc pas un budget de transformation, ni même un budget de transition, c'est un budget d'alerte et il est temps d'en prendre conscience.

M. Pierre GHIONGA tient, en préalable, à saluer les étudiants du Master qui suivent depuis la tribune, en leur faisant remarquer qu'il est ici l'un des rares élus à s'exprimer en corse -ce qui incite à réfléchir sur l'évolution de cette langue.

La Présidente MAUPERTUIS indique pratiquer le corse elle aussi.

M. GHIONGA continue en évoquant le fond du débat. Dans un contexte de rareté, la Collectivité doit se concentrer sur ses compétences fondamentales, ses axes prioritaires, et rechercher davantage de performance ; à ce sujet les politiques sociales d'aides aux tiers lui paraissent parfois trop larges et pas assez ciblées sur les besoins. A cet égard, il rappellera l'intérêt de la démarche d'éco-socio-conditionnalité des aides, qu'il avait initiée en son temps, de nature à fournir un levier d'action approprié, en mettant en cohérence les aides et les objectifs. Comme il souhaitera, aussi, que cette institution se dote enfin d'une administration corsophone, en assurant les formations nécessaires.

M. Louis POZZO di BORGO débute son propos en tenant à rassurer ses collègues : il n'entend pas convoquer l'histoire ni les anciens conseils généraux, il cherchera plus simplement à se projeter au niveau de débat débat cohérent. Cependant, si d'aucuns, à sa droite ou à sa gauche, disposent d'une baguette magique, la majorité territoriale, quant à elle, n'en a pas. Il leur fait observer, aussi, qu'après avoir reproché à l'**Exécutif** de leur présenter des rapports d'orientations budgétaires catalogues, ils bénéficient aujourd'hui d'un document cohérent, qui établit une perspective sur trois ans en se concentrant sur les grands enjeux avec pragmatisme, à partir de recettes estimées de façon prudentielles et de réalisme sur les dépenses.

De façon générale, il estime que la trajectoire proposée vise à conserver -ou améliorer- les ratios d'ici à 2027, de façon à préserver des marges de manœuvre pour engager la future autonomie : un taux d'épargne brute inférieur au seuil d'alerte, de même pour la capacité de désendettement ou l'effort d'investissement, **1 Mds€** sur les trois années précédentes et encore **0,95 Mds** sur les trois années à venir. On peut, certes, discuter des investissements en euros constants, mais alors l'exercice doit aussi être fait sur les contraintes externes : l'évolution de la conjoncture, la baisse des dotations de l'Etat, des problèmes économiques et sociaux sans précédent sont à intégrer. Il s'agit donc de rester cohérents dans la présentation.

M. POZZO di BORGO poursuit en répondant aux intervenants sur plusieurs points : l'emprunt de 2018 a été reporté sur 2019, **Paul-Félix BENEDETTI** aurait pu le mentionner ; l'épargne brute (**14%**), de même la capacité de désendettement de la Collectivité (7 ans) se situent dans la moyenne nationale -pour autant, le **Conseil exécutif** n'a pas cherché à rassurer. S'agissant des priorités, en matière d'aide aux communes il avoue pour sa part ne pas connaître beaucoup de communes riches : Furiani, par exemple, ne dispose ni de capacité d'emprunt, ni de mécénat

utilisables et c'est encore plus vrai dans les communes rurales. Quant à aller chercher l'épargne populaire, il s'agit d'un objectif compliqué, qui ne sera pas gratuit et pourrait s'avérer ardu, dans une période où la confiance n'est pas élevée. Oui, la Collectivité de Corse finance de l'épargne comme partout ailleurs, elle n'est pas une comète qui passerait dans le ciel mondial. Nonobstant ce contexte, le **Président du Conseil exécutif** s'est engagé à actualiser la PPI et ce sera de nature à rassurer certains sur la réalisation des grands projets. Par ailleurs, on ne peut pas mettre en exergue les difficultés et les besoins des communes pour en conclure qu'il revient à la Collectivité de les aider. **Renault MUSELIER** pourrait être cité à ce sujet : « là où l'Etat finance, on va se désengager ». Ici, c'est l'inverse qui est fait. Alors que dans les collectivités territoriales de France, tous les investissements sont à la baisse, de même que les aides à la culture, au sport et au patrimoine, la Collectivité de Corse, quant à elle, va s'efforcer de ne pas les diminuer.

M. POZZO di BORGO poursuit en indiquant qu'au titre de ses fonctions de président d'une communauté de communes, il s'est intéressé à plusieurs débats d'orientations budgétaires municipaux. Le mythe doit être cassé, il n'y a plus de commune riche : à Ajaccio, par exemple, l'épargne nette est en réduction de **5 Mds €** et en dépit de ses efforts de gestion, la ville ne tient que grâce à la communauté d'agglomération. Ne demandons quand même pas à la Collectivité de Corse d'être différente des autres ! Dans le même ordre d'idées, il prend pour exemple la masse salariale : à la Communauté d'Agglomération de Bastia, le nombre d'agents a diminué en quatre ans (de **266** à **233**) mais dans le même temps, la masse salariale a progressé de **3,3 M€** du fait de facteurs exogènes (GVT, dégel du point d'indice). Au niveau de la Collectivité, la masse salariale progresse de **6 M€**, et donc, cela ne découle ni de la mauvaise gestion, ni de la crainte de faire... Et à ce propos, la presse a rapporté que la fonction publique territoriale était, en Corse, la moins bien payée de France : la Collectivité a fait le choix, après la fusion, d'aligner les trois régimes indemnitaires sur le plus favorable d'entre eux et de maintenir une politique sociale élevée, on peut en être fiers car c'est autant de pouvoir d'achat redistribué sur le territoire insulaire.

S'agissant des autorisations de programme, **140 M€** ont été annulés, il s'agissait d'AP frappées de caducité, et ce travail sera poursuivi en **commission des Finances**, comme l'a proposé le **Conseil exécutif**.

Et **M. POZZO di BORGO** de considérer que l'opposition ne s'est guère montrée surprenante dans ses interventions. Il entend, cependant, soumettre plusieurs observations à leur appréciation. L'augmentation des

charges à caractère général a été absorbée par des efforts de gestion. Il n'appartient pas à la Collectivité de financer des parkings communaux, en-dehors tout du moins de la PPI. Le levier fiscal a, certes, été augmenté mais il ne l'avait plus été depuis 2015, c'était donc à la fois faisable, nécessaire et indispensable. Si la dette exprimée en **milliard d'euros** fait peur, elle n'en reste pas moins supportée, et supportable. Pour ce qui est d'une réorganisation de l'administration, il utile de rappeler que de nouveaux besoins sont apparus, les attentes de la société ayant beaucoup évolué, notamment en matière sociale, et tout cela génère forcément de la dépense : on ne recrute pas, en effet, pour le plaisir d'accentuer les doublons... Il est clair, en revanche, que la consommation des fonds européens n'est pas satisfaisante, même s'il y a à cela des explications - par exemple, le fait d'être en début de programmation.

M. POZZO di BORGO en déduit que la baisse des investissements n'est pas liée à des choix politiques, mais à la conjoncture, sachant que le **Conseil exécutif** se refuse, volontairement, à diminuer les crédits à la culture ou aux sports. Il ne s'agit donc pas d'un débat d'orientations budgétaires d'alerte, même si la majorité a conscience des difficultés et des efforts qui s'imposent à tous. Il convient à cet égard de rappeler que la loi de finances a été adoptée il y a peu au moyen de l'article 49-3, l'effort qui y est demandé aux collectivités territoriales s'avère un peu moindre, mais toutes auront à réduire leur train de vie.

Peut-être que le budget de la Collectivité ne sera pas au niveau des attentes exprimées par certains groupes, mais il répondra, en tout cas, aux attentes des Corses. Sans attendre de « cadeau » de la part de l'opposition, il s'agit de rappeler combien la société corse a besoin de stabilité et non d'inquiétude : à force de crier au loup, on risque de créer une situation anxiogène. Et il serait bon, à ce sujet, de ne pas différencier ses argumentaires selon qu'on les emploie ici ou au-dehors.

M. POZZO di BORGO conclut en mettant en exergue la corrélation entre ce débat et celui sur l'autonomie. Il a lu l'interview du **ministre de l'Intérieur** invitant les élus à s'occuper du quotidien des Corses : essayer de faire échouer l'autonomie avec ce prétexte lui paraît un peu gênant. D'ailleurs, on pourrait tout aussi bien rétorquer que la dotation de continuité territoriale n'est pas un cadeau mais un dû, elle n'a plus été indexée depuis 2009, et le budget de la Collectivité n'est pas construit sur cette base. Si les débats d'aujourd'hui sont savoureux, **Fà Populu Inseme** n'en affichera pas moins sa confiance envers le **Conseil exécutif**.

M. Jean-Michel SAVELLI, pour aider à mesurer le chemin qui sépare la situation actuelle de celle de 2025, rappelle que l'on parlait, à l'époque, de

chantiers de l'ordre de **30 M€** ; aujourd'hui, ils en sont à **60 M€** et si l'on se focalise sur des parkings, c'est faute d'être en capacité de réaliser les déviations. Dans ces conditions, il ne serait pas raisonnable de renvoyer à la charge des maires ce type d'aménagements « légers ». La Collectivité est obligée de faire des traverses parce qu'elle ne peut plus réaliser de contournements, et quand elle doit faire une traverse, elle doit, pour la sécuriser, prévoir aussi des parkings, lorsque les rues ne sont pas adaptées aux exigences de la circulation.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI estime, quant à elle, que le DOB aurait pu sécuriser davantage le parcours des mairies, en faisant apparaître, au-delà du mécénat ou des grandes masses, les lignes relatives à l'aide aux communes, de façon à leur permettre d'élaborer leurs constructions budgétaires. Elle précise que dans son territoire, la communauté de communes a fait beaucoup d'efforts, cela lui permet de venir en aide aux petites municipalités rurales qui la composent ; cependant, celles-ci demeurent inquiètes envers les conditions de mobilisation des concours alloués par la Collectivité. Aussi, tout en ayant conscience des contraintes rencontrées ici, elle tient à faire valoir que les municipalités rencontrent d'énormes difficultés pour boucler leurs budgets, et malgré cela elles s'efforcent de maintenir des investissements structurants. Il est vrai que l'on demande beaucoup à la Collectivité de Corse en la matière, alors que l'Etat n'est guère présent ; mais dans cet hémicycle, les élus sont quand même là pour aider les Corses...

M. POZZO di BORGO reprend un moment la parole, pour remercier **Alexandra FOLACCI**, et aujourd'hui **Marie-Hélène DJIVAS**, pour la qualité de travail de leurs services. Et il en profite pour saluer les étudiants du Master, tout en leur faisant valoir le très fort soutien consenti par la Collectivité en faveur de l'Université (**70 M€**), pour former la jeunesse corse.

M. BENEDETTI intervient, lui aussi, de nouveau pour préciser son propos. Si en 2018, l'emprunt était nul et qu'en 2019 il s'élevait à **50 M€**, est-ce que des engagements de paiements ont été différés ? Il s'agirait, dans ce cas, de cavalerie budgétaire, comme **Paul GIACOBBI** s'était vu, en son temps, reproché de le faire.

Pour lui, en réalité, il y a eu un point d'inflexion dans les politiques de la Collectivité, qui a cherché au moyen de l'emprunt à maintenir son volume d'investissements à hauteur de **300 M€** ; cependant, les taux d'intérêts ayant quadruplé depuis, elle subit maintenant un mécanisme parasitaire et dangereux. Et descend ainsi vers une rupture de la règle d'or en matière

de comptes publics, avec une capacité de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement qui ne cesse de se réduire, et servira tout juste à équilibrer le financement de l'entretien des compétences stratégiques.

Le budget primitif étant un « flash » sur une situation annuelle, c'est le rôle du DOB que d'offrir une perspective, et de faire ressortir certains paramètres de façon à les intégrer. Comment faire pour retrouver une voie vertueuse ? Par des audits internes, et par des regroupements : à titre d'exemple, le regroupement des services supports dans les agences et offices pourrait être envisagé, ou même, le regroupement de ces agences et offices dans un seul EPIC, qui serait ensuite décliné en établissements individualisés, générant **5 M€** d'économies chaque année.

M. Hyacinthe VANNI fait valoir, d'abord, que l'augmentation du point d'indice pèse non seulement sur la Collectivité (à concurrence de **4,5 M€**), mais encore sur tous ses satellites (par ex. **0,4 M€** au service d'incendie et de secours du Cismonte) ; et même si la gestion territoriale s'avère vertueuse, ce sont là des dépenses supplémentaires imposées par le gouvernement. Tant mieux pour les salariés, certes, mais l'équation d'ensemble n'en ressort pas moins compliquée.

On est donc bien à l'heure des choix, y compris au niveau routier, ou au niveau de la construction des casernes de pompiers dans le rural ; et cela, alors que la démographie, le réchauffement climatique, contribuent à déstabiliser les budgets. On peut s'adapter -et on le fera, mais les choix sont compliqués.

M. VANNI tient à insister, ensuite, pour que le monde rural ait les mêmes droits et que chacun puisse choisir d'y résider. Des réorientations seront élaborées en **commission des Finances**, puis à l'**Assemblée de Corse**, comme toutes les collectivités le font aujourd'hui. Mais en ce qui le concerne, avec sa sensibilité personnelle, il croit utile de rappeler que les communes rurales n'ont jamais autant été aidées qu'avec cette majorité : les plus petites mairies disposent aujourd'hui de vrais moyens (une commune de la taille d'A Porta, par ex., héberge une caserne de pompiers) sachant que sans un minimum de services publics, elles ne parviendront plus à retenir leurs habitants.

M. ANGELINI reprend à son tour la parole, pour ne pas laisser s'installer ici de faux débats. Il précise avoir évoqué le mécénat en continuité du programme électoral nationaliste de 2015, qui envisageait l'émission de titres à taux plus avantageux comme moyen de mobiliser l'épargne populaire. Et cela pourrait se traduire de deux manières : dans le cadre de l'autonomie -la Collectivité gagnerait d'ailleurs à expertiser ce processus,

mais elle ne le fait pas / dans le cadre actuel, où rien n'interdirait à la Collectivité de créer un fonds qui permettrait (à l'instar des friches de la Belle de Mai à Marseille) des entreprises et des particuliers, sur des investissements défiscalisés générant des retombées économiques locales. Si elle ne le fait pas, ce n'est quand même pas la faute de certaines communes ou en raison d'obstacles juridiques...

La Présidente MAUPERTUIS en appelle, de nouveau, à des échanges techniques en **Commission des Finances**, sans effets de manche mais en mode de travail, comme cela été accompli cette nuit. C'est d'ailleurs une réflexion globale qui s'avère nécessaire, sachant que les problèmes rencontrés sur le continent se retrouvent amplifiés en Corse du fait des contraintes structurelles de cette île. Aussi, invitera-t-elle le **Président de la Commission** à œuvrer avec le concours du **Conseil exécutif** en ce sens.

M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Agence du Développement économique de la Corse, Conseiller exécutif en charge du Développement économique, du Budget et des Finances, répond aux intervenants.

Il tient, en préalable, à faire observer que beaucoup de choses peuvent être partagées, en-dehors des jeux de rôles ou des postures auxquelles on se livre en débat public. Mais ce ne serait pas être à la hauteur des enjeux que de faire abstraction des contraintes objectives, ou encore, de faire redouter l'apocalypse à la population. Le rapport du **Conseil exécutif** retrace une situation difficile, qui est quand même le fruit d'un héritage, dans la structure des recettes, la structure des dépenses comme dans le niveau d'emprunt, mais il convient aujourd'hui de se projeter dans l'avenir, de s'adapter et de changer. En l'occurrence, ce document ne cherche pas à rester dans la trajectoire actuelle, mais plutôt à la faire pivoter.

Démarche qui commence par une évolution de l'administration, dans sa structure et ses méthodes, et par une évolution des dépenses de fonctionnement, visant à reconstituer l'épargne et la capacité d'investissement. Toute opposition, avec une certaine facilité, reproche à l'exécutif de ne pas gérer convenablement le fonctionnement d'une institution, dans cet hémicycle ; **Georges MELA** l'a fait de façon quelque peu réductrice, et quand **Jean-Christophe ANGELINI** estime que le schéma proposé ne tiendra pas, on peut l'inviter à vérifier dans le temps cette opinion. Mais en tout cas le **Conseil exécutif** s'avère en volonté -et en capacité- d'affirmer que cette trajectoire nouvelle sera tenue.

M. GIOVANNANGELI estime, ensuite, que des points de consensus existent sur les moyens à explorer, sur les solutions à solliciter, et ils pourront être affinés en **Commission des Finances**.

S'agissant de l'investissement, il fait valoir que le **Conseil exécutif** propose un niveau qu'il considère élevé, en dépit d'une baisse qui s'avère d'ailleurs générale dans les collectivités. Est-il en capacité d'honorer la dotation quinquennale des communes ? Oui. Simplement, en fin de période de programmation on constate habituellement une inflation des demandes de dépenses, qui devront être forcément lissées au niveau de l'instruction -nonobstant, il convient de rassurer les communes, tant sur l'enveloppe actuelle que sur la suivante. Pour ce qui est des choix, l'emprunt est mobilisé pour financer les investissements, c'est le cas partout. Certes, la Collectivité pourrait faire mieux dans l'activation des fonds européens -sachant que dans la période précédente, elle avait presque surconsommé, cependant on en est à mi-parcours, la seconde phase sera bien sûr davantage utilisée, et elle générera des recettes supplémentaires qui seront de nature à infléchir la trajectoire d'emprunt. A ce sujet, le **Conseil exécutif** a la volonté de porter l'emprunt en-dessous des **120 M€** dès 2027, pour parvenir progressivement à l'épure de sécurité (**100 M€**), et toute projection devra intégrer cette orientation.

M. GIOVANNANGELI, enfin, fait observer que le niveau d'investissement s'élève en Corse à **495 €** / habitant, contre une moyenne de **204 €** dans les départements et régions du continent. Et concernant les grands chantiers, chacun voit bien qu'ils ne pourront plus être financés sans un fonds spécial abondé par l'Etat : ce sera là l'une des composantes du pacte budgétaire et fiscal demandé à la faveur de l'autonomie. Dans cet esprit, une réflexion concertée sur les principaux sujets sera entreprise en **Commission des Finances**, dans un délai de quinze jours.

Le Président SIMEONI remercie, en préalable, tous les intervenants au débat pour la qualité de leurs prises de parole, ainsi que **Gilles GIOVANNANGELI** et ses services pour la stratégie qui sous-tend ce débat, et pour le travail réalisé sur un objet difficile.

Il rappelle, d'abord, qu'un climat anxiogène s'est créé sur la situation budgétaire, et sur la capacité de l'Etat et des collectivités territoriales à assurer l'essentiel : cette question se pose partout et peut être parfois aiguisée par les enjeux politiques. Dans ce contexte, les arguments entendus dans cet hémicycle étaient pour la plupart, recevables, mais au-delà, il est important de tenir aux Corses un discours de clarté et de vérité.

Il reconnaît, ensuite, que la trajectoire actuelle de la Collectivité n'est pas satisfaisante : le **Conseil exécutif** en a conscience depuis longtemps, s'il fait preuve aujourd'hui d'un volontarisme accru pour la corriger. Il peut, nonobstant, justifier du fait que cette trajectoire est due à des aspects structurels (des dépenses rigides avec un temps d'inertie dans les effets produits) et à cet égard, il a toujours affirmé la nécessité d'en changer.

Le **Président SIMEONI** illustre son propos en prenant pour exemple plusieurs postes budgétaires. D'abord, les dépenses sociales, qui s'élèvent à 226 M€ et comportent un « effet-ciseau » du à la stagnation des recettes transférées -c'est partout le cas, mais avec en Corse des facteurs aggravants tels que le vieillissement de la population et l'arrivée de publics en situation de précarité. Il s'agit d'un poste très important du budget où de surcroît, faire des choix s'avère complexe, sauf à réduire les moyens de politiques stratégiques telles que l'aide à l'enfance. Ensuite, le compte 012 : toutes les collectivités ayant fusionné ont connu des effets inflationnistes, ceux-ci sont amplifiés par l'impact de récentes décisions gouvernementales et d'autant plus à la Collectivité de Corse, qui gère de nombreux établissements en plus de ses propres services. On peut par exemple le vérifier dans les Services d'Incendie et de Secours, à travers l'augmentation des charges générales, du carburant, des sorties, ou de la lutte contre les feux. Enfin, la continuité territoriale : l'obtention de **50 M€** de rattrapage a nécessité une négociation ardue -d'ailleurs, si elle avait échoué, comment ses conséquences auraient été répercutées dans le budget ? En 2023, d'ailleurs, la Collectivité n'avait pas bénéficié d'un pareil abondement, et il lui avait fallu puiser dans les excédents. Actuellement, il n'existe aucune garantie d'obtenir à nouveau ces dispositions : les exercices budgétaires seront donc entamés avec une moins-value de **50 M€** potentielle, et cela sans disposer de reliquats dans lesquels puiser.

Le **Président SIMEONI** poursuit en s'intéressant aux recettes. L'augmentation des DMTO et de la taxe sur les tabacs les a certes dopées, mais aujourd'hui leurs produits stagnent et si les recettes viennent à diminuer, et que l'on ne veut pas dégrader l'épargne, le seul moyen de financer un niveau élevé d'investissement consistera à puiser dans l'emprunt. Pour autant, on a intérêt à sortir de cette trajectoire pour trouver de nouvelles recettes, réduire certaines dépenses, reconstituer l'épargne. Le contexte global restera contraint sur au moins les trois prochaines années, même si le gouvernement a du consentir à diminuer l'effort demandé aux collectivités territoriales pour obtenir un accord politique autour de l'adoption de son budget. Et la Collectivité devra, par conséquent, prendre des décisions importantes pour contenir les charges sociales, réorganiser l'administration et les établissements publics -même

s'il ne faudra pas en attendre trop là-dessus, du fait des pesanteurs inhérentes à l'organigramme.

Pour le **Président SIMEONI**, l'opposition est certes en droit d'inviter la majorité à prendre ses responsabilités à cet effet, mais puisque les groupes semblent avoir des idées, il les invitera à se joindre aux réflexions : en effet, les décisions qui en résulteront seront prises dans l'intérêt des agents, des Corses et de la Corse.

S'agissant des fonds européens, en tout cas, il convient de se garder de toute présentation manichéenne. Si le service gestionnaire s'avère en sous-effectif, la Collectivité n'en a pas moins surconsommé le programme précédent et si elle connaît aujourd'hui une sous-consommation, c'est aussi le cas des régions d'Outre-mer, qui comme elle, sont confrontées aux contraintes les plus fortes, notamment l'insularité. L'ingénierie devrait sans doute être renforcée : mais est-ce compatible avec l'effort de maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement ?

Le **Président SIMEONI** conclura en estimant qu'il y a besoin de rassurer. Rassurer les acteurs culturels, qui souvent programment leurs activités par anticipation : si en Pays de Loire, la **Présidente MORENCAIS** s'est faite fort de tailler dans les subventions, tel n'est pas le choix ici du **Conseil exécutif** qui considère -comme on l'a vu hier- la Culture comme un élément fondamental du rempart contre les dérives criminelles. On ne peut pas, non plus, demander à la Collectivité de faire des efforts sans les partager avec les autres financeurs : s'il convient d'éviter d'agir de façon verticale, laissant les acteurs culturels dans l'insécurité, il sera quand même préférable d'agir en concertation.

Rassurer les communes : les maires du Bozziu se proposent d'organiser une conférence de presse, c'est leur droit, mais il est utile de faire valoir aussi que la Collectivité a porté l'aide aux communes à un niveau jamais atteint, en introduisant de surcroît davantage d'équité et de transparence, en ouvrant de nouveaux fonds -dont un établi sur une logique d'appel à projets, en produisant un règlement pour le Logement qui n'existe nulle part ailleurs et autorise le financement d'une commune à 80%, avec une aide de **30.000 €** pour le primo-accédant. Le problème, en l'espèce, tient au fait que l'on a créé une attente et malgré l'augmentation des crédits (de **8 à 20M€**), les moyens restent inférieurs aux besoins. Et les communes sont certainement disposées à faire des efforts, sauf sur la dotation communale sur laquelle les maires estiment avoir un droit de tirage mobilisable à leur gré, notamment pour compenser des diminutions de subventions par ailleurs. De surcroît, en fin de mandat, ils ont tendance à sur-actionner leur dotation, et cela ne peut que déséquilibrer le budget de

la Collectivité. Celle-ci se retrouve donc contrainte de lisser le phasage de sortie de la dotation actuelle, et de l'entrée dans la dotation suivante, tout en faisant évoluer le règlement pour le mettre, notamment, en cohérence avec la durée du mandat.

S'il est normal que l'opposition appuie là où ça fait mal, le **Conseil exécutif** a quant à lui la volonté d'agir et faire des choix. A cet égard, le **Président SIMEONI** fait observer d'une part, que l'apport de recettes nouvelles par le mécénat ou par l'épargne populaire sera moins facile à mettre en œuvre qu'à être pensé, et d'autre part, qu'une meilleure sollicitation des recettes existantes s'avère faisable mais supposera un travail approfondi.

Il préférerait, en tout cas, que le **Conseil exécutif** et l'opposition aillent le plus loin possible dans le partage. Il indique, par exemple, que lorsqu'il produit un rapport d'information sur la déviation de Santa Lucia di Purtivecchju, ce n'est pas pour diluer mais informer régulièrement l'**Assemblée**. Cela, sans préjudice de la proposition d'un fonds spécifique à porter devant l'Etat.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** fait prendre acte par l'**Assemblée de Corse** de la tenue de ce débat d'orientation budgétaires.

L'Assemblée prend acte.

La Présidente MAUPERTUIS effectue alors un point d'ordre.

Elle indique, d'abord, que la **Commission Permanente** doit être renouvelée. Elle va ouvrir un premier délai d'une heure pour le dépôt des listes : si, au bout de celui-ci, une seule liste a été proposée, les nominations prendront effet immédiatement. Si tel n'est pas le cas, un nouveau délai d'une heure s'en suivra pour déposer les listes, en vue de procéder à un scrutin à bulletins secrets.

Par ailleurs, l'**Assemblée** devra effectuer un certain nombre de désignations, à la suite des mouvements intervenus récemment dans la composition du **Conseil exécutif** et dans sa propre composition.

Enfin, elle fait diffuser aux groupes le recueil des amendements instruits cette nuit par la **Commission Permanente**, qui sera abordé à la reprise de la séance.

Et elle suspend la séance à 14h30 pour une heure, un buffet léger étant servi dans le salon vert.

La séance publique reprend à 16h18.

IMBUSCHI SUCETALI / ENJEUX SOCIÉTAUX

Raportu n° 039 : Lotta contr'à i sviamenti maffiosi : Trenta misure per una sucetà libera, appaciata è demucratika.

Rapport n° 039 : Lutte contre les dérives mafieuses : Trente mesures pour une société corse libre, apaisée et démocratique.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle, en préalable, le déroulement de ce rapport. Après la présentation par le **Président du Conseil exécutif**, les avis des **commissions** et des **instances consultatives**, puis la discussion générale, soixante-deux amendements ont été déposés et conformément à ce qui avait été convenu, la **Commission Permanente** s'est réunie cette nuit pour procéder à leur instruction. Cela, conformément à l'esprit parlementaire des institutions, avec une méthode dont on pourra certainement reparler. De véritables échanges ont eu lieu, visant à dégager des points d'équilibre entre de multiples propositions. Le recueil qui en résulte comporte donc certains amendements qui ont été retirés, ou sont tombés, tandis que la plupart des autres ont fait l'objet de sous-amendements de compromis : de cette façon, il n'y a pas eu de dissension majeure, ni besoin de procéder à des votes clivants. S'agissant du fond, tout le monde a pu contribuer, personne n'en est ressorti frustré.

La Présidente MAUPERTUIS remercie à cet effet son **cabinet**, le **secrétariat général de l'Assemblée** et celui du **Conseil exécutif** pour le travail réalisé y compris aujourd'hui, dans la formalisation du recueil des amendements. Elle tient aussi à souligner l'esprit commun de co-construction, de convergences, qui a été préservé sur un sujet pourtant lourd et complexe, occupant depuis des mois le **Conseil exécutif** et l'**Assemblée de Corse**, en liaison avec les associations et les collectifs anti-mafia.

Elle va présenter les amendements, ils sont nombreux. L'objectif étant d'évoquer assez rapidement cette phase, de façon à pouvoir se focaliser sur la délibération elle-même.

Mme Valérie BOZZI voudrait savoir si le **Conseil exécutif** a, sur ces bases, produit une délibération substitutive.

La Présidente MAUPERTUIS précise, en réponse, que la délibération initiale, proposée après le rapport, est susceptible d'être modifiée par de nombreux amendements élaborés en **Commission Permanente**. Cependant, il convient que l'**Assemblée** ratifie préalablement ce travail avant qu'il ne soit intégré dans le texte. Elle en profite pour inviter les groupes à ne pas abuser de leurs interventions : soixante amendements et quatre groupes pourraient donner lieu à près de 250 prises de parole...

L'Assemblée de Corse aborde le recueil des amendements. Celui-ci figure en annexe du procès-verbal.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 29**, déposé par le groupe **Core in Fronte**, est **tombé** lors son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'**amendement n° 53**, déposé par le **Conseil exécutif**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable** de la **Commission Permanente**.

Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI,

Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'**amendement n° 6**, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis défavorable** de la part de la **Commission Permanente**.

Le **Président SIMEONI** indique que l'**avis** du **Conseil exécutif** est également **défavorable**.

Mme Valérie BOZZI défend l'amendement, qui vise à profiter de ce rapport pour condamner tout type de violence en Corse, qui gangrène la société, comme le groupe **Un Soffiu Novu** l'a toujours proposé.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a rejeté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Charles VOGLIMACCI.

Ont voté contre :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

POUR : 16

CONTRE : 46

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 30**, déposé par le groupe **Core in Fronte**, a été **retiré** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'**amendement n° 7**, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

Le Conseil exécutif émet un **avis favorable**.

Le Président SIMEONI intervient pour un point d'ordre : au gré des amendements, le nombre de mesures figurant au titre de la délibération augmente et il conviendra de l'actualiser en conséquence, sans doute par amendement oral.

M. Paul-Félix BENEDETTI intervient pour contester l'intérêt d'afficher ainsi une quantification de mesures qui s'avèrent d'ampleur très différente les unes des autres ; ou alors, il aurait fallu les décliner selon des chapitres

thématiques. Pour lui, la mafia n'est pas quarante-cinq mesures, mais une seule, celle de son éradication.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 52, déposé par le groupe **Fà Populu Inseme**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est **favorable**.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 1**, déposé par le groupe **Avanzemu**, a été **retiré** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 8, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est **favorable**.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 31, déposé par le groupe **Core in Fronte**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'amendement n° 50, déposé par le groupe **Fà Populu Inseme**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 9, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable** de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 31.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'amendement n° 10, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, a été **retiré** en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 32**, déposé par le groupe **Core in Fronte**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 49**, déposé par le groupe **Fà Populu Inseme**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 33, déposé par le groupe **Core in Fronte**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 9.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 34, déposé par le groupe **Core in Fronte**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 35**, déposé par le groupe **Core in Fronte**, a été **retiré** en Commission.

M. Paul-Félix BENEDETTI demande, à cet égard, au **Président du Conseil exécutif** de rappeler les explications apportées en commission. Pour son groupe, il s'agit en effet d'un point de fond important, et il convient que le **Président SIMEONI** fasse état dans l'hémicycle de l'expertise l'ayant amené à demander le retrait de cet amendement, au motif de son impossibilité à être mis en œuvre.

Le **Président SIMEONI** rappelle qu'à la suite de la **Commission Permanente** élargie de lundi, les deux collectifs ont remis des propositions à l'appréciation des groupes et de l'**Exécutif**. Dans ce cadre, le **Culletivu Massimu SUSINI** a fait tenir une demande visant à inclure dans les marchés publics passés par la Collectivité de Corse les clauses anti-mafia prévues pour le chantier de construction du tunnel TGV Lyon/Turin, ayant pour but d'écarter les entreprises mafieuses. Il a donc demandé l'avis des services juridiques à ce sujet. Ceux-ci lui ont répondu qu'une telle disposition n'était pas transposable, étant donné que son champ était limité à un chantier de caractère binational. Il s'est engagé à répondre par écrit aux deux collectifs et éventuellement, va demander au préfet s'il confirme cette analyse juridique.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 59**, déposé par le **Conseil exécutif**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**. **La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 36**, déposé par le groupe **Core in Fronte**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 34.

POUR : 62
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 41, déposé par le groupe **Core in Fronte**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 57**, déposé par le **Conseil exécutif**, a été **retiré** en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 11**, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 37**, déposé par le groupe **Core in Fronte**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 55, déposé par le **Conseil exécutif**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 2, déposé par le groupe **Avanzemu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 41.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 12**, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 60**, déposé par le **Conseil exécutif**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 13, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 2.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 40**, déposé par le groupe **Core in Fronte**, a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 56**, déposé par le **Conseil exécutif**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 14, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 40.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 28, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 39, déposé par le groupe **Core in Fronte**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'amendement n° 42, déposé par le groupe **Core in Fronte**, a été **retiré** en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'amendement n° 43, déposé par le groupe **Core in Fronte**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 46, déposé par le groupe **Core in Fronte**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 39.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 15, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 3, déposé par le groupe **Avanzemu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 16**, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 17, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable** de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 3.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 18, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'amendement n° 19, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 61, déposé par le **Conseil exécutif**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** reste favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 18.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 45**, déposé par le groupe **Core in Fronte**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 20**, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, a été **retiré** en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 38, déposé par le groupe **Core in Fronte**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 61.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 21**, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'**amendement n° 48**, déposé par le groupe **Fà Populu Inseme**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 54, qui a fait l'objet d'un **avis favorable** de la **Commission Permanente**.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 38.

POUR : 62
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 51, déposé par le groupe **Fà Populu Inseme**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 22, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable** de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 23, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 4, déposé par le groupe **Avanzemu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'amendement n° 24, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, est **tombé** lors de son examen en **Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 25, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 4.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'amendement n° 26, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, a été **retiré en Commission**.

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 27, déposé par le groupe **Un Soffiu Novu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable** de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 25.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 5, déposé par le groupe **Avanzemu**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable** de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 44, déposé par le groupe **Core in Fronte**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable**, après avoir été sous-amendé, de la **Commission Permanente**.

L'avis du **Conseil exécutif** est favorable.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement tel que sous-amendé par la **Commission Permanente**.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS expose l'amendement n° 62, déposé par le **Conseil exécutif**, qui a fait l'objet d'un **avis favorable** de la **Commission Permanente**.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix l'amendement.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement précédent.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS constate que tous les amendements ayant fait l'objet d'un avis favorable de la **Commission Permanente** ont été adoptés par **l'Assemblée**, moyennant quelques rares corrections purement rédactionnelles. Avant de donner lecture du texte de délibération en résultant, elle interroge le **Président du Conseil exécutif** sur ses intentions d'harmonisation du titre.

Le **Président SIMEONI** fait observer que le titre initial mentionnait « trente mesures », et qu'à la suite des amendements, celles-ci seront au nombre de quarante-cinq. Tout en prenant en compte la remarque formulée par **Paul-Félix BENEDETTI**, il convient de réfléchir à une nouvelle rédaction qui ait du sens.

M. Jean-Christophe ANGELINI voudrait, d'abord, savoir ce qu'il en est de la disposition relative au renforcement des contrôles aériens et maritimes.

Le **Président SIMEONI** lui indique où celle-ci figure.

M. ANGELINI, ensuite, considère à l'instar de son collègue qu'énumérer un nombre de mesures serait réducteur, et conférerait de surcroît à la délibération un caractère technocratique qui ne reflèterait pas la teneur des débats.

M. BENEDETTI de suggérer la rédaction suivante : « RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES PRATIQUES MAFIEUSES : PROPOSITION POUR UNE SOCIETE CORSE LIBRE, APAISEE ET

DEMOCRATIQUE ». Il préférerait, aussi, que dans la version en langue corse soient employés les termes « paciata » et « pruposti ».

Le **Président SIMEONI** propose, par cohérence rédactionnelle, de faire remonter au II° « VALIDE » après « SOUHAITE ».

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix ces deux propositions en les regroupant dans un amendement oral d'harmonisation.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Le vote est identique à celui de l'amendement n° 62.

POUR : 62

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

La Présidente MAUPERTUIS, avant de passer au vote global, souhaite donner lecture du projet de délibération tel qu'il ressort après avoir été amendé.

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

ARTICLE PREMIER : PREND ACTE des travaux des cinq ateliers mis en place dans le cadre du cycle de travail consacré aux pratiques mafieuses.

ARTICLE 2 : EXPRIME ET RÉAFFIRME solennellement la volonté du peuple corse de vivre dans une société libre, démocratique, et apaisée.

ARTICLE 3 : CONVIENT de définir comme « pratique mafieuse » toute forme de crime ou de délit, ou tout comportement, émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée, et usant de violence, contrainte ou pouvoir d'intimidation, ou menaçant de le faire, pour influencer sur les choix individuels et collectifs des citoyens, et/ou des décideurs, et/ou des élus, et de la société corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique, y compris lors des consultations électorales.

ARTICLE 4 : S'ENGAGE à ériger le refus de ces pratiques mafieuses, et son corollaire, la prééminence de la culture démocratique, comme une priorité de l'action publique de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 5 : PROPOSE à l'ensemble des élus de la Corse et des forces vives de la société corse de partager ces objectifs, et de définir et mettre en œuvre une stratégie d'ensemble permettant de les atteindre. 3 Accusé de réception en préfecture

ARTICLE 6 : VALIDE, dans leur principe, les propositions listées ci-dessous qui, suite à leur adoption, seront déclinées de façon opérationnelle :

I- Éthique et politiques publiques

DEMANDE au Référent déontologue de travailler avec les élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse afin de poursuivre le projet de l'atelier 1 relatif à la création d'une charte éthique de l'élue de la Collectivité de Corse, sur la base des pistes suivantes : - refuser les pressions de type mafieux ; - faire acte de solidarité chaque fois que des élus ou acteurs de la vie économique, sociale et culturelle, sont soumis à de telles pressions lorsque leur dimension mafieuse est avérée ; - Rendre publics de tels agissements lorsqu'ils surviennent ; - Ne jamais faciliter, directement ou indirectement, des collusions, des actes, et/ou des opérations inhérentes aux pratiques mafieuses, dans tous les domaines.

VALIDE la constitution d'un centre de ressources sur le site internet de la Collectivité de Corse, visant à répertorier, valoriser, et mettre à disposition du public les données disponibles en matière d'éthique et de politique publique, y compris dans le domaine pénal.

VALIDE la création d'une instance consultative « Lutte contre les pratiques mafieuses » incluant notamment l'ensemble des groupes politiques et **MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse pour présenter à l'Assemblée de Corse un rapport fixant la composition, les modalités de fonctionnement et attributions de celle-ci, sous un délai maximum de trois mois.

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour interroger l'AFA (Agence Française Anticorruption) sur le contenu et le cahier des charges d'une mission de conseil de celle-ci auprès de la Collectivité de Corse. Un rapport saisissant l'Assemblée de Corse sera produit pour lui permettre de statuer sur cette proposition. Cette mission pourra porter sur les activités propres de la Collectivité de Corse, sur celles de ses établissements rattachés et aussi sur les établissements en cours de rattachement comme les chambres de commerce et des métiers.

DONNE ACTE au Conseil exécutif qu'il rendra public le rapport de l'AFA et son rapport annuel de "risque d'atteinte à la probité" dans le respect de la réglementation en vigueur.

II- Secteurs économiques particulièrement exposés

SOUHAITE privilégier, chaque fois que possible, le principe de gestion publique dans les secteurs économiques particulièrement exposés, notamment celui des déchets.

S'ENGAGE à mettre à l'étude, dans le cadre de l'évolution du règlement des aides, une bonification en faveur des collectivités qui choisissent d'opter pour une gestion directe de leurs services publics.

DEMANDE, en application des dispositions de l'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, une adaptation réglementaire visant à introduire la notion de « bénéfice raisonnable » dans la liste des critères d'appréciation de l'offre fixés par l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique, lorsqu'il est question de secteurs stratégiques pour l'économie insulaire, afin d'en expérimenter l'usage, dans le respect des principes de libre concurrence et d'égalité de traitement.

DEMANDE l'application systématique de la notion de « bénéfice raisonnable » dans le cadre des contrats de délégation de service public passés avec des tiers privés dans l'ensemble des secteurs stratégiques notamment dans le secteur des déchets.

SOUHAITE accompagner les maires et présidents d'EPCI dans l'élaboration et l'adoption de documents d'urbanisme conformes aux orientations du PADDUC.

VALIDE la proposition du Conseil exécutif de Corse d'explorer, dans le cadre de la révision du règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires, et en concertation avec ceux-ci, la possibilité de renforcer les aides financières aux communes désireuses d'adopter un document d'urbanisme.

DEMANDE à l'État d'assumer systématiquement sa mission de contrôle de légalité sur les actes d'urbanisme.

DEMANDE à l'Etat de communiquer à la Collectivité de Corse l'ensemble de ces actes dès leur délivrance.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse d'ester en justice lorsque ces actes sont incompatibles avec le PADDUC.

DEMANDE que la révision du PADDUC intègre dans ses orientations stratégiques la lutte contre les pratiques mafieuses.

S'ENGAGE à proposer la révision du Règlement Intérieur de la CTPENAF aux fins d'établir les critères permettant que les autorisations d'urbanisme entraînant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ou d'espaces stratégiques agricoles soient systématiquement soumis à l'avis conforme de la commission y compris dans les parties actuellement urbanisées.

MANDATE le Président du Conseil exécutif pour mettre en œuvre au travers si possible d'une modification simplifiée si cela est possible dans des conditions juridiques sécurisées et en toute hypothèse dans le cadre de la révision du PADDUC, les dispositions de l'article L. 4424-11 du CGCT ou d'étudier toute autre possibilité législative et réglementaire afin de créer de nouveaux espaces stratégiques anti

spéculatifs exclusivement dédiés à la résidence principale dans les parties actuellement urbanisées des communes littorales dépourvues de document d'urbanisme et en proie à une pression foncière et immobilière avérée.

SOUHAITE engager, dans le prolongement du SRDE2I, une réflexion associant les intercommunalités de Corse pour mieux favoriser et soutenir les projets créateurs d'emplois et aboutir à une économie plus libre et plus dynamique.

RÉAFFIRME son attachement au principe d'une fiscalité immobilière renforcée sur les opérations spéculatives, notamment à travers le transfert d'un pouvoir normatif en matière fiscale dans le cadre du processus de révision constitutionnelle en cours.

SOUHAITE la mise en place d'une démarche de rénovation agraire incluant un plan d'action opérationnel pour libérer le foncier agricole, favoriser la remise en culture des espaces en friche et lutter contre l'augmentation des prix des terres agricoles.

RECONNAÎT la politique de la Ville comme outil indispensable et complémentaire dans la lutte contre les violences et les mécanismes mafieux, et **S'ENGAGE** à présenter un Schéma de Développement Urbain Durable pour la période 2025-2030.

III- Drogues et commerces illicites

DEMANDE que la lutte contre la consommation de drogues devienne une grande cause en Corse, en impliquant pleinement la jeunesse.

VALIDE le principe d'un partenariat avec les acteurs de la vie économique et sociale et les établissements et événements recevant du public, relatif au refus de la vente et usage de stupéfiants, autour d'un label « A DROGA INNÒ ! » et d'une charte associée.

S'ENGAGE à renforcer les moyens de lutte et de prévention contre la drogue et les addictions, notamment au bénéfice du tissu associatif mobilisé ou mobilisable sur ces questions.

DEMANDE à l'Etat de renforcer ses contrôles aériens et maritimes afin de lutter contre l'importation de produits stupéfiants.

SOUTIENT l'inscription de la Collectivité de Corse au sein du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine et autorise la Collectivité de Corse à s'engager auprès de celui-ci dans des démarches susceptibles de concourir aux objectifs.

IV- Pratiques mafieuses : instruments d'analyse et de quantification / politiques et procédures pénales

ASPIRE à la reconstruction d'un lien de confiance entre les corses et l'institution judiciaire, qui pourra se traduire par l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie évoquée par le ministre de la Justice.

RAPPELLE le caractère conflictuel et douloureux de l'histoire judiciaire et politique contemporaine de l'île et demande que cette dimension soit intégrée dans le cadre du processus en cours entre la Corse et l'Etat.

DEMANDE que soit mise en œuvre l'accès des fonctionnaires corses aux emplois de magistrats et de fonctionnaires exerçant au sein des Cours et tribunaux de l'île.

DEMANDE, en application des dispositions de l'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, une adaptation législative visant à instituer une disposition inspirée de l'article L. 4422-41 du Code précité concernant le représentant de l'État, afin de l'étendre au Procureur Général près la Cour d'appel de Bastia, qui pourrait s'exprimer une fois par an devant l'Assemblée de Corse sur la politique pénale menée dans l'île et la situation générale de celle-ci au plan pénal, y compris la criminalité organisée, dans le respect de la séparation des pouvoirs, de la confidentialité des procédures, et des droits de la défense. « Chaque année, le Procureur Général près la Cour d'appel de Bastia informe l'Assemblée de Corse, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans la Collectivité de Corse. Ce rapport donne lieu à un débat en présence du Procureur Général ».

CONSTATE que les pratiques mafieuses font peser sur la société corse des menaces qui se sont objectivement aggravées.

DEMANDE que la lutte contre ces pratiques soit érigée en priorité, dans le cadre d'une politique pénale globale, cohérente, inscrite dans la durée, dotée de moyens matériels et humains conséquents et que les mesures législatives envisagées par le Gouvernement et le Parlement soient respectueuses des droits de la défense et des libertés fondamentales.

APPROUVE l'instauration d'un dialogue institutionnel entre la Collectivité de Corse et les autorités administratives et judiciaires de l'État sur la politique pénale menée en Corse.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse pour participer à la réunion de travail prévue au mois de mars 2025 avec la Première présidente de la Cour d'appel de Bastia et le procureur général près ladite Cour relative au sujet de la criminalité organisée et son traitement en Corse, afin de présenter le travail engagé par les institutions de la Corse ainsi que les constats et propositions exposés dans le présent rapport et de recueillir l'avis du monde judiciaire.

CONSTATE que l'évolution de la législation française concernant la confiscation des avoirs et biens criminels étend désormais la liste des bénéficiaires des biens confisqués, comme le souhaitaient les collectifs corses « anti-mafia ».

S'ENGAGE à ce que la Collectivité de Corse, au titre de l'article L. 706-160 alinéa 9 du Code de procédure pénale, se porte candidate pour bénéficier de l'affectation de biens confisqués, bénéficiant à des projets d'intérêt général concourant à la culture de la légalité.

SOUHAITE que la réutilisation des biens confisqués bénéficie à des projets d'intérêt général à portée sociale et publique et œuvrant dans le domaine caritatif, humanitaire et social.

V- *Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux*

RÉAFFIRME que le combat contre les pratiques mafieuses est fondamentalement un combat éthique, citoyen, moral et culturel.

REAFFIRME le rôle fondamental de la famille, de l'école et de la société dans l'éducation et la transmission des valeurs morales ainsi que l'importance de la valeur travail.

VALIDE la création du prix « Citatinanza », centré sur la promotion, dans une dimension bilingue, de la culture de la légalité par la création artistique.

SOUTIENT la proposition d'un partenariat stratégique entre la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse, porté dans le cadre de l'enseignement, notamment bilingue et immersif, et visant au renforcement de la culture démocratique, de l'éducation à la légalité et aux droits de l'Homme, et de l'approche critique des logiques criminelles et mafieuses, telle que présentée dans le rapport.

SOUTIENT l'Università di Corsica dans sa volonté de s'engager dans des actions de mobilisation et de sensibilisation en faveur de la culture de la démocratie et contre les logiques criminelles et mafieuses.

DONNE MANDAT à la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux pour explorer la faisabilité, en partenariat avec l'Académie de Corse, d'un questionnaire destiné à l'enfance et à l'adolescence sur le modèle « Adverse Childhood Experience ».

SOUHAITE solliciter les différents acteurs de la société civile, notamment les autorités spirituelles et religieuses -dans le respect du principe de laïcité- les forces syndicales, associatives, sportives et culturelles pour participer à la prise de conscience et à la mobilisation contre les pratiques mafieuses.

S'ENGAGE à promouvoir une culture de la légalité, de la démocratie, des droits de l'Homme et du « bien commun ».

ARTICLE 7 : MANDATE le Président pour rendre un rapport annuel présentant l'état des mesures prises et des actions menées suite à cette délibération. »

La Présidente MAUPERTUIS demande aux groupes s'il y a des explications de vote.

M. Romain COLONNA déclare avoir beaucoup d'émotion à s'exprimer aujourd'hui indè a casa cumuna di a dimucrazia. Il y avait un risque, celui que les élus soient seuls à s'exprimer dans cet hémicycle, mais depuis deux ans le peuple est rentré dans cette maison à la faveur de ce dossier. Pour cela, **M. COLONNA** tient à remercier le **Président SIMEONI** dans son choix de représentation institutionnelle -à cet égard, il précise qu'il s'adresserait à lui de la même façon s'il était dans l'opposition, pour le remercier du courage politique qu'il a eu, en portant cette lutte contre les pratiques mafieuses. **Fà Populu Inseme** sera là, à ses côtés et jusqu'au dernier combat, de manière sincère de cœur et d'estime.

M. COLONNA tient, dans le même esprit, à saluer le peuple Corse qui s'est mobilisé notamment par la voie des collectifs et des associations ; si l'on n'est pas toujours d'accord, il faut reconnaître que c'est grâce à eux que la mobilisation a pu prendre son essor. Et il en est résulté cette œuvre collective et commune, mûrie au gré de la concertation et des réunions. La **Commission Permanente** chargée d'instruire les amendements a été longue, car ses membres tenaient à explorer la possibilité d'un consensus. Une méthode qui a fait le bien commun et à cet égard, il convient de saluer l'esprit des groupes de l'opposition. Cette nuit, il s'est passé quelque chose d'important, pour cette institution, pour la démocratie et pour le peuple : soixante amendements ont été instruits en salle **Edimodu SIMEONI**, et les participants ont consacré beaucoup de temps à échanger. Aujourd'hui, si les élus n'ont encore rien gagné, au fur et à mesure qu'avancait la nuit est venue chez tous la conviction que cette institution n'avait en tout cas rien perdu, dans la mesure où ses membres ont su cheminer les uns vers les autres.

M. COLONNA entend donc saluer l'ensemble des membres de l'**Assemblée de Corse** de savoir ainsi privilégier, au-delà de leurs différences, le bien commun, en ouvrant une voie de paix et de démocratie. Depuis hier, ont été évoqués ici bien morts et des tragédies, mais on peut aussi parler de vie : u nostru populu è vivu di un nostru vulè, comme le chantait **Ghuvan'Teramu TERRIGHI**. On doit le faire pour les enfants de Corse, en se rappelant la venue récente du **Pape François** et tous les fils du peuple Corse qui l'ont accueilli à l'aéroport.

Et de conclure en reprenant une phrase de **Leoluca ORLANDO** : « si vince contro la mafia perchè abbiamo una cultura della vita alternativa a quella maffiosa ». En citant, dans le même esprit, une chanson de **Frédéric POGGI**. Depuis deux ans, les élus essayent de porter la vie, car il n'y a que la vie et l'espoir qui peuvent ouvrir le chemin des jeunes générations.

Mme Valérie BOZZI commence par préciser qu'**Un Soffiu Novu** a déposé vingt-trois des soixante amendements instruits : un long travail a été accompli collectivement cette nuit, sachant que l'intérêt général demandait que l'on obtienne un accord dépassant les clivages politiques. La délibération qui en résulte est le fruit de ce travail commun, le **Président du Conseil exécutif** ensuite a tendu la main lors du débat d'orientations budgétaires et il s'agit de poursuivre dans cet esprit, le travail n'en sera que plus positif.

A l'issue de cette session, un espoir a émergé pour que les enfants de Corse puissent vivre dans une société libre, apaisée et démocratique. Il s'agit maintenant de passer à la mise en œuvre.

Pour **M. Paul-Félix BENEDETTI**, il convient de se féliciter d'avoir ouvert, ensemble, la route de la concorde pour stopper tous les problèmes causés par le système mafieux. Il n'est pas heureux, pour autant, d'une telle obligation. Le texte sur lequel on a débouché n'est pas dirigé contre les hommes mais contre un système. **Leoluca ORLANDO** a rappelé ici qu'une société va bien quando i sgaiuffi stani sgaiuffi. Il convient absolument d'arrêter ces pouvoirs mafieux, pour le bien de la Corse et pour les familles.

Chacun pourra prendre la mesure de ce qui a été fait ici, par des élus qui davantage que d'autres, se sont investis pour approuver ce texte : notamment, ceux d'**Un Soffiu Novu**, lorsqu'ils ont accepté des propositions qui ne relevaient pas forcément de leurs orientations politiques. Et l'on doit se féliciter de cette capacité collective à aller les uns vers les autres.

M. Jean-Christophe ANGELINI rappellera, quant à lui, quelques faits et deux maîtres-mots à ce stade.

Le premier est « humilité » : le phénomène est complexe, ancien, massif et douloureux. Les élus ont débattu ce matin des orientations budgétaires et ils le feront tout à l'heure à propos de la réserve de Scandula, deux dossiers qui s'inscrivent dans leur champ de compétences et appellent des mesures qu'ils seront en capacité -ou non- d'appliquer. Mais cette délibération porte sur tout autre chose : un sujet rongeur petit à petit la société corse. Il ne faudrait pas, en l'espèce, laisser à croire qu'un vote unanime laisserait ce problème derrière.

Dans l'exposé de **Leoluca ORLANDO**, plusieurs indications sont ressorties parmi beaucoup d'autres.

Le pouvoir, d'abord, car l'ancien maire de Palerme s'est interrogé sur le fait que dans des régions abandonnées des Dieux, les flux économiques étaient très peu denses et pourtant, brûlaient des commerces ou mourraient des hommes. Il y a là, bien entendu, le giron de l'argent-roi mais aussi, la relation au pouvoir. Affirmer que la mafia est un pouvoir parallèle, un pouvoir en soi, interroge la société face à son avenir, interroge aussi les élus qui pensent que le suffrage universel leur confère une légitimité à délibérer, financer, administrer quand « eux » peuvent extorquer, intimider, déstabiliser, et assassiner. Et leur pouvoir s'avère bien supérieur à celui des élus, il suffit d'une décision, d'un drame pour que la société toute entière, quels que soient ses capacités et son dynamisme, soit vitrifiée. C'est une leçon de vie extrêmement puissante. Le temps nécessaire, ensuite, celui d'une génération. On se tromperait, en effet, on tromperait les gens si l'on était persuadés, ici, de régler mécaniquement ce problème des pratiques mafieuses comme on le fait par les autres délibérations. Pour faire reculer le culte de la violence, celui des armes, l'attrait d'un pouvoir parallèle, il faudra par des mesures judiciaires, éducatives ou sociales, conjuguer des milliers de gestes qui, peut-être mis bout à bout, changeront ce pays. Il n'y aura pas de « grand soir », personne ne se lèvera un matin dans un pays débarrassé du péril mafieux, même si l'on connaîtra peut-être ce pays, patiemment construit, pour lequel ce rapport constituera un point d'entrée et une feuille de route. Humilité et très grande détermination, donc. Car ce rapport interpelle l'Etat, il interpelle le peuple, à travers ses représentants, tout comme il en appelle à une valeur sacrée, celle de la responsabilité individuelle : il appartient à chacun de mesurer le chemin à accomplir et dans ces conditions, le peuple pourra retrouver la confiance et l'espoir.

M. ANGELINI conclut en exposant ici l'attitude suivie par **Avanzemu**, qui a beaucoup milité pour parvenir à un point d'équilibre entre la capacité collective à affronter le mal et le respect d'une société de droits. En ne cédant pas là-dessus, les élus se sont collectivement rendu un immense service, car renoncer aux libertés individuelles au prétexte de répondre à ce type de phénomène ne ferait que poser les jalons des difficultés à venir. Et de résumer son propos : une attitude d'humilité devant ce qui reste à accomplir, un combat mené sur une génération, des mesures complexes, une très grande détermination face aux enjeux, et l'idée que ce débat marquera peut-être le début d'une mutation de la société. Le peuple Corse, par ses représentants, a éclairé le chemin, reste à chacun et notamment à l'Etat, d'accomplir sa part.

M. Pierre GHIONGA veut exprimer ici sa fierté pour ce travail collectif. Il veut croire que celui-ci est le début d'un état d'esprit commun et il espère

que le peuple Corse entendra ce message d'espérance. Mais cela exigera, au vu des drames récents, patience, humilité et modestie.

La Présidente MAUPERTUIS, sans prétendre leur délivrer un satisfecit béat, estime que le **Conseil exécutif** et l'**Assemblée** ont travaillé de manière exceptionnelle, sur le plan de la forme -en se donnant les moyens de répondre aux attentes des collectifs- comme au niveau du fond. Ce travail n'a été accompli nulle part ailleurs, et toutes les thématiques ont été abordées avec la volonté de défaire les nœuds qui se présentent, inévitablement, sur de tels sujets.

Elle remercie les collectifs pour avoir joué un rôle de lanceurs d'alerte, les conseils consultatifs, notamment le **CESEC** et l'**Assemblea di a Giuventù**, en soulignant le fait que les jeunes, bien qu'ayant émis un avis exigeant, se sont emparé du sujet avec une passion à la hauteur de leurs inquiétudes. Elle aura, aussi, une pensée pour ses deux prédécesseurs, **Dominique BUCCHINI**, qui avait mené la démarche jusqu'aux collèges, et **Jean-Guy TALAMONI**. Elle tient à remercier le **Président du Conseil exécutif** de l'avoir entraînée dans cette aventure : son rapport est d'un volontarisme et qu'une qualité peut-être inégale, il n'en démontre pas moins combien il a su s'emparer du sujet en responsable politique. Remerciements, aussi, à **Leoluca ORLANDO** pour son expérience, il a été une lumière dans ces moments sombres, il est allé à la rencontre de tous, il représente non seulement un homme politique mais encore une belle personne, atypique à tous points de vue et c'est ce qui lui a, sûrement, donné la force d'affronter ce qu'il a affronté.

Il s'agit en tout cas d'une véritable oeuvre collective, fruit d'un réel travail parlementaire qu'il sera souhaitable de renouveler. En politique, travailler c'est d'abord échanger, rechercher dans le respect des convictions de chacun des points d'équilibre collectifs, nécessaires sur un tel enjeu. Cette session représente donc un moment politique fort, et les **présidents des groupes** doivent être remerciés pour leur engagement ; de même, les services, qui ont pu parfois être surpris de la méthode employée, cabinets, secrétariats généraux et administrations.

La Présidente MAUPERTUIS, filant la métaphore de l'alpinisme, estime qu'une étape a été franchie aujourd'hui. Un Everest reste à gravir, peut-être que les participants n'en sont pas encore au camp de base, mais ils se sont en tout cas donné les moyens d'aller plus loin : avec une délibération, des convictions et surtout, l'idée de ne pas être seuls, en sachant, aussi, que cette ascension représente, malgré ses difficultés, la seule voie possible. Sans doute de longues heures d'effort, d'honnêteté,

de solidarité et de confiance pour chaque acteur de cette cordée, mais il n'y aura pas -et il convient de l'affirmer et de le répéter- d'autre chemin, étant donné que l'autre voie, celle qui a été refusée, n'est faite que de larmes, de prison, d'emprisonnements, de perte de liberté et de malheurs.

Pour le **Président SIMEONI**, il s'agit bien d'un moment politique important. Le **Conseil exécutif** s'est engagé sur ce dossier en ayant conscience de l'importance de la tâche, des inquiétudes et d'un arrière-plan de drames et de douleurs. Beaucoup de Corses, dans la situation actuelle, se demandent quoi faire. La crainte était forte que cette session ne soit qu'une occasion de parler. Mais les élus ont choisi, ensemble, un autre chemin.

Moment politique important, d'abord, de par ce qu'a apporté **Leoluca ORLANDO**, en venant rappeler avec des mots puissants qu'il a été possible de s'extirper de l'enfer du Palerme des années 1980 pour y promouvoir et développer une culture de la vie ; et en raison de la venue de **Gérald DARMANIN**, conférant une dimension supplémentaire à ces travaux, en formulant depuis cette tribune des annonces fortes -on verra ce que sera l'action des services de l'Etat, en affirmant la volonté du gouvernement d'ériger la lutte contre les pratiques mafieuses en véritable priorité ; cela, tout en estimant que ce phénomène ne devra en rien dissuader les élus insulaires de continuer sur le chemin de l'émancipation et de l'autonomie -autonomie qui apportera le moyen de faire encore mieux prévaloir l'intérêt général.

Moment politique important, ensuite, dans ce qui a été réalisé ensemble depuis deux ans, par les élus et avec tous ceux qui ont participé à leurs travaux : les collectifs, la Ligue des Droits de l'Homme, les associations, les instances consultatives, au gré des réunions et des réflexions.

Ce qui est important, en l'espèce, c'est d'avoir réussi à définir ici, de façon claire et large, ce qu'étaient les pratiques mafieuses ; tout en affirmant le refus de ces pratiques et la volonté d'établir une société corse libre, apaisée et démocratique, et en ouvrant, aussi, une direction sur des horizons d'espoir insoupçonnés. Ce faisant, les élus n'ont pas été seulement dans le verbe, ils se sont situés dans une vision stratégique, dans l'action et dans la mise en œuvre d'un véritable plan opérationnel.

Le **Président SIMEONI** se joindra donc, lui aussi, aux remerciements adressés à l'ensemble des contributeurs, singulièrement aux élus de l'Assemblée de Corse et des groupes d'opposition : ce qui a été fait n'aurait pas eu la même portée si les élus n'avaient pas réussi à parler d'une seule voix. En se refusant, d'ailleurs, à faire le choix d'écraser la

réflexion. Vouloir une société libre et démocratique, c'est rappeler combien l'on a toujours besoin du rempart de la loi. Et si, assurément, il reste encore beaucoup à réaliser, ce que les élus s'apprêtent à faire ensemble confère à cette institution une dimension que peut-être elle n'a jamais eu : cela s'est vu dans le regard, et dans les mots, de **Leoluca ORLANDO** puis de **Gérald DARMANIN**.

Le **Président SIMEONI** conclut en rappelant que les institutions dépassent les opinions, elles transcendent les trajectoires individuelles, elles obligent chacun. Il pense ce soir à ces dizaines de milliers de Corses qui se diront qu'un chemin est possible. Et rendre ce chemin possible, l'emprunter pour aller vers une société libre, apaisée et démocratique, il s'agit de le faire ensemble.

La Présidente MAUPERTUIS met la délibération ainsi amendée aux voix.

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte

TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0**

Des applaudissements sur tous les bancs saluent la proclamation des résultats.

La Présidente MAUPERTUIS, à 18h13, suspend quelques minutes la séance.

La séance reprend à 18h58.

La Présidente MAUPERTUIS fait voter la dérogation relative au temps de travail, lors de ces deux journées de session, des agents **du secrétariat général de l'Assemblée de Corse.**

L'Assemblée de Corse adopte à l'unanimité.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle avoir ouvert, avant la mise au vote de la délibération précédente et de ses amendements, le premier dépôt des candidatures au renouvellement de la Commission Permanente. Elle constate qu'il n'y a pas eu de liste commune comportant le nombre de postes à pourvoir. Il y a donc lieu d'ouvrir le délai du second dépôt de listes, de façon à procéder au scrutin afférent.

M. BENEDETTI indique qu'en l'état, **Core in Fronte** ne proposera pas de candidats. Il considère, en effet, qu'un problème se pose pour permettre au président d'un groupe de participer également à la **Commission Permanente** : faute de statut approprié prenant en compte ces contraintes, les absences en résultant exposent le titulaire à un reproche permanent de non-travail, ce qui pour lui représente une insulte à l'activité parlementaire. Il fait observer, ensuite, que la **Commission Permanente** fait preuve en permanence d'un comportement arbitraire dans les choix de répartition des dossiers entre cette instance et l'assemblée plénière. Il pensait, pour sa part, que cette répartition aurait pu procéder d'un choix collectif. Aussi, demandera-t-il une révision du règlement intérieur de façon que l'arbitraire du **Président du Conseil exécutif**, ou de la **Présidente de l'Assemblée**, puisse être contrebalancé par le droit de

veto d'un groupe. Il ne voudrait pas que le fait du prince, le fait majoritaire, s'oppose à la logique d'organisation du travail collectif. Quant au rôle du **président de groupe**, qui s'est notablement accru à la faveur des négociations avec Paris sur l'autonomie, il mérite d'être abordé avec circonspection : en l'espèce, un statut d'absent permanent devrait être envisagé, c'est une demande fondée sur une position de principe politique.

La Présidente MAUPERTUIS indique avoir reçu, à cet égard, un courrier évoquant deux sujets.

Le premier a trait à un statut de **président de groupe**, supposé ouvrir à des possibilités d'absent permanent : or, comme on le sait, ce type de disposition n'existe nulle part. Elle doit, à cet égard, appliquer le code général des collectivités et le règlement intérieur de l'**Assemblée**, voté à l'unanimité. Elle comprend, cela étant, les difficultés d'un petit groupe à pouvoir être présent partout, d'autant mieux qu'elle le vit personnellement au Comité des Régions d'Europe, où les charges s'avèrent beaucoup plus contraignantes. Mais elle fait observer, aussi, que les **Commissions Permanentes** organisationnelles ne sont pas très longues, et que le régime de retenues pour absences non justifiées a été lui-même approuvé à l'unanimité. Pour autant, elle admet qu'en milieu de mandature l'on puisse avoir besoin de caler le règlement intérieur. Mais en dépit du fait majoritaire, les groupes n'en ont pas moins trouvé des *modus operandi* qui ont permis à l'**Assemblée** et à ses commissions de fonctionner en toutes circonstances.

Le second sujet porte sur la question du passage des rapports entre l'assemblée plénière et la **Commission Permanente**. Il y a toujours eu des discussions à ce propos, parfois les demandes de changement sont acceptées et parfois elles sont refusées, avec, toutefois, l'impression que la part des accords est nettement supérieure à celles des rejets : de l'ordre de 90%. D'autres arguments, juridiques ceux-là, pourraient être en outre invoqués, mais il conviendra d'y réfléchir ensemble, de façon à ne pas rester sur un aspect négatif.

La Présidente MAUPERTUIS ouvre le délai supplémentaire prévu pour le dépôt des listes de candidatures à la **Commission Permanente**.

CULTURA / CULTURE

Raportu n° 034 : Compra da a Cullettività di Corsica di a « Pala d'altare di Curbara », opera attribuita à u pittore Giovanni MAZONE.

Rapport n° 034 : Acquisition par la Collectivité de Corse du « Retable de Curbara », œuvre attribuée au peintre Giovanni MAZONE.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge du Patrimoine, du Mécénat, de la Vie Associative et des Sports, expose le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS fait observer que l'intéressée débute ses fonctions avec un bon dossier...

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un **avis favorable**. **La Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un **avis favorable**.

M. Jean-Marc BORRI tient à féliciter le **Conseil exécutif** et les services pour ce travail considérable d'acquisition, et son **Président** d'avoir mobilisé les moyens adaptés. Le retour de cette Pala à Curbara, après celui d'un retable à Erbalunga, résonne comme une victoire des Corses au profit de leur patrimoine, notamment dans les églises, qui renferment des richesses à la vue de tous, locaux et visiteurs. Dans cet esprit, il souhaite que tout le monde prenne conscience de l'importance d'un tel patrimoine et des valeurs qu'il représente : comme on l'a vu, ces valeurs aideront à combattre des comportements qui constituent un fléau pour la Corse. Et il précise que le tableau sera restauré au centre de Calvi.

Mme Angèle CHIAPPINI déclare comprendre l'intérêt apporté par la Collectivité de Corse pour cette œuvre d'un artiste génois du XVe siècle, qui était localisée au couvent de Curbara. L'acquisition à un prix de **350.000 €** apparaît relativement simple, et elle admet cette volonté de réappropriation, de soustraction de telles œuvres à un marché de l'art devenu mercantiliste –étant précisé, toutefois, que l'art peine à s'épanouir en économie administrée. Mais elle s'avouera cependant quelque peu perplexe par rapport à l'enthousiasme général : il y a, en effet, sur le marché beaucoup d'œuvres de ce genre, que l'on ne pourra pas toutes acheter. Elle fait valoir, surtout, que nombre de communes corses disposent de biens patrimoniaux -classés ou non- qui nécessiteraient des travaux de réhabilitation : et ceux-ci doivent être fréquemment repoussés faute de moyens budgétaires. La Collectivité de Corse a pourtant reçu compétence en la matière, aussi, avant de se lancer crescendo dans des acquisitions comme ce retable, elle gagnerait à centrer son action sur la sauvegarde de son patrimoine. En l'espèce, il conviendrait d'apprendre à ne pas vivre au-dessus de ses moyens.

M. Saveriu LUCIANI se félicite, quant à lui, d'une acquisition de cette valeur. Il en profite pour évoquer la possibilité de rénover et réhabiliter, aussi, les œuvres déjà localisées en Corse ; dans le même esprit, il fera référence à ce qui se trouve en dépôt à Gênes -et devrait être acquis de façon à revenir ici, à l'instar, d'ailleurs, du patrimoine audiovisuel détenu par l'INA.

Le patrimoine est un combat, il peut être matériel comme c'est le cas dans ce rapport, avec les tableaux détenus dans les églises et les couvents, avec certains bâtiments ou certains ponts ; il peut s'avérer aussi immatériel, comme on le verra à propos de la motion qu'il a déposée sur le Chjam'è rispondi, sachant que celui-ci renvoie les Corses à leur identité. Et il y a besoin d'inscrire ces politiques en faveur du patrimoine dans un sens, qui ne saurait être limité aux anciens mais aussi, devrait rester accessible aux jeunes générations, de façon à retrouver collectivement l'esprit de l'identité corse.

Pour **M. Romain COLONNA**, toutes les remarques formulées par ses collègues apparaissent fondées, mais à condition de les différencier. En effet, mener une politique patrimoniale et d'acquisition est une chose, réhabiliter un certain nombre d'édifices en est une autre. Et en l'espèce, il n'y a rien d'exclusif dans cet achat : on pourra fort bien veiller à inscrire le tableau dans une politique globale, sans pour autant devoir se priver d'acquérir des biens qui appartiennent au patrimoine du peuple Corse.

La Présidente MAUPERTUIS indique se réjouir de l'achat du retable pour plusieurs raisons : la culture est un investissement qui restera, surtout si le monde a tendance, comme actuellement, à s'effondrer. Il s'agit en l'occurrence d'une œuvre de très grande qualité et il convient de féliciter le **Conseil exécutif** que d'avoir su la repérer sur le marché, notamment **Pierre-Jean CAMPOCASSO** qui a bénéficié pour cela de l'aide de Corses exerçant dans le milieu de l'art. La valeur du patrimoine n'est pas qu'économique, elle n'est pas que d'usage, elle s'avère aussi leg et transmission.

Mme SANTUCCI, en réponse, commencera par rejoindre **Saveriu LUCIANI** dans sa volonté de porter ces tableaux dans les villages insulaires, tout en s'efforçant de faire revenir d'autres œuvres depuis le continent. Elle continue en estimant que lorsqu'**Angèle CHIAPPINI** évoque l'intérêt de la Collectivité, elle parle en fait de l'intérêt des Corses ; de même, lorsqu'elle fait référence au Reacquistu, il s'agit du patrimoine des Corses. Il appartient, nonobstant, au marché de l'art de valoriser les œuvres, et cela suppose une politique budgétaire pour être en mesure de

procéder à de telles acquisitions. En parallèle, l'institution entend maintenir fortement son soutien aux communes pour la réhabilitation de leur patrimoine, et la dotation quinquennale y contribue aussi.

M. Paul-Félix BENEDETTI intervient pour faire valoir la nécessité, dans cet esprit, de se donner les moyens de compléter l'inventaire, en assurant une traçabilité des œuvres avec les techniques modernes dans un souci de protection. Il tient, aussi, à rappeler que beaucoup de communes n'ont pas les moyens de protéger leurs biens des périls auxquels ils sont confrontés.

La Présidente MAUPERTUIS fait projeter sur les écrans de retransmission la Pala de Curbara (qui date de 1480).

Personne d'autre ne souhaitant intervenir, elle met le rapport aux voix.

Sont absents :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Jean-Louis SEATELLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé

VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 61
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0**

RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

Raportu n° 042 : Raportu d'infurmazione : Fissazione di u pruduttu di a tassa speciale d'attrazzera per l'eserciziu 2025.

Rapport n° 042 : Rapport d'information : Fixation du produit de la taxe spéciale d'équipement pour l'exercice 2025.

M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, Conseiller exécutif en charge du Développement économique, du Budget et des Finances, expose le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS fait observer qu'il s'agit-là d'une source de financement, dont l'étude devrait relever du cadre de la **Commission des Finances** : pour elle, plutôt que de restreindre les dépenses y compris en se privant de faire venir des œuvres telles que le retable de Curbara, il s'avère préférable de réfléchir aux moyens de générer de nouvelles recettes. En l'espèce, et à titre personnel, elle estime le taux proposé un peu bas.

M. Paul-Félix BENEDETTI indique comprendre la démarche, à laquelle il pourra souscrire avec peut-être des réserves tenant au choix d'un taux uniforme pour les trois taxes ou leur modulation. La fin du **PEI**, en revanche, qui apportait jusque-là une source très importante de financement, mérite que l'on engage une discussion avec l'Etat sur le rôle du **PTIC**. A ce sujet, la presse a repris des déclarations indiquant que ce programme serait actuellement en panne faute de porteurs de projet : constituer un fonds de financement, ou de cofinancement, s'avère pourtant facile, et il devrait être situé à un niveau équivalent à ce que le **PEI** apportait dans ce domaine. Ou alors, cela veut dire que l'Etat laisse cours à la spéculation et ne veut pas donner aux collectivités corses les moyens d'acquérir du foncier pour s'en préserver.

M. Jean-Paul PANZANI en convient, il y a des ressources à récupérer en ce sens au **Plan de Transformation et d'Investissement (PTIC)** et l'Etat

doit être saisi en ce sens ; cependant, il lui semblerait judicieux d'appréhender cette augmentation de la taxe -dont il comprend qu'elle puisse se révéler douloureuse pour certains- dans le cadre de l'**Office Foncier**. Il fait observer, à cet égard, que 80% des acquisitions effectuées par cet établissement s'avèrent financées au moyen de la taxe spéciale d'équipement ; le **Conseil exécutif** a rappelé son engagement à définir une nouvelle carte stratégique, au moyen de la nouvelle programmation pluriannuelle (PPI) ; et l'**Office Foncier** lui-même est en train de se doter d'une stratégie par rapport à l'aide qu'il peut apporter aux communes, sachant que la source du **PEI** est en cours de tarissement.

Aussi, la majoration envisagée dans le rapport d'information peut apparaître importante, mais quand on la rapporte à certains paramètres - par exemple, les augmentations de taxes relevant des communes, elle restera d'un impact modeste pour les familles, tout en générant **2 M€** supplémentaires dans le budget de l'**Office Foncier** (qui de ce fait, s'élèvera à **5 M€**). Les communes auront, en outre, besoin d'ingénierie, et ce type d'actions pourront leur être utiles dans le cadre de la lutte contre la spéculation.

M. Jean-Christophe ANGELINI commence par saluer l'équipe de l'**Office Foncier**, outil qu'il connaît bien, au statut hybride, intermédiaire entre l'établissement public foncier local et les établissements publics d'Etat, consacré par la loi « NOTRe » et qui depuis, s'est engagé dans une dynamique de développement n'ayant jamais été freinée. Beaucoup de communes peuvent aujourd'hui se féliciter d'avoir pu, grâce à lui, soustraire un certain nombre de parcelles aux logiques de spéculation et s'en servir, le cas échéant, pour constituer un maillage d'aménagement et d'équipements dans le rural.

Il rappelle, ensuite, que l'on a longtemps débattu, ici, de l'opportunité de créer un pôle foncier dont l'**Office** représenterait la pierre d'angle : cela doit être gardé à l'esprit, étant donné qu'avec le Conservatoire du Littoral, la SAFER, cet **Office** et dans l'attente d'un statut de résident ou de capacités plus structurantes, la Collectivité a les moyens d'agir. Mais chaque fois qu'une « œuvre » peut être soustraite à la spéculation -et c'est pareil pour l'art, on voit aussi que l'effort ne peut pas être multiplié. L'enjeu consistera, donc, à davantage asseoir cette logique pérenne, constituer ce pôle, et s'inscrire dans une trajectoire ambitieuse de façon à ce que l'**Office Foncier** devienne le dispositif de lutte contre la spéculation.

M. ANGELINI fait observer, enfin, que l'**Office** sert également à asseoir des projets de développement, contribuant à la croissance des territoires ;

et qu'il représente aussi une instance de la politique du logement, comme il peut lui-même le vérifier à Purtivecchju où, à l'instar d'Aiacciu et de Bastia, ce sont des **dizaines de millions d'euros** cumulés qui ont pu être portés. En revanche, il estime que la TSE ne peut être amalgamée, car il s'agit d'un autre levier.

Dans ses réponses, **M. GIOVANNANGELI** tient à rassurer **Paul-Félix BENEDETTI** : à **15 €/habitant**, les montants prévus pour les particuliers, ou les entreprises paraissent acceptable – ils sont de **38 €** à Bastia ou de **12 €** à Corti. Sachant que le plafond est fixé à **20 €**, quelques marges d'appréciation subsistent encore.

Il se montrera, lui aussi, favorable à regarder les possibilités d'abondement par l'Etat au moyen du **PTIC**, à condition cependant de partager les parts entre les collectivités locales (50%) et la Collectivité de Corse (50%). Tout comme **Jean-Christophe ANGELINI**, il reconnaît l'intérêt d'inscrire le problème foncier dans une dynamique plus globale, de même s'agissant de la spéculation sur les terres agricoles. Les moyens étant limités pour ce faire, il y a donc tout intérêt à chercher leur renforcement.

La Présidente MAUPERTUIS, après avoir constaté que plus personne ne demandait la parole, rappelle qu'il s'agit de prendre acte du rapport d'information.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 035 : Prugettu di dicretu di creazione di a Riserva Naturale di Scandula.

Rapport n° 035 : Projet de décret de création de la Réserve Naturelle de Scandula.

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, expose le rapport. Ce faisant, il tient à évoquer les propos d'un pêcheur exerçant son activité dans le secteur, qui lui faisait remarquer qu'il y a cinq ans, des milliers de mulets se trouvaient dans la Réserve, mais aujourd'hui il n'y en a plus à cause du réchauffement climatique et les oiseaux viennent se poster à la sortie du port pour manger les filets. Ce sont-là des considérations de bon sens.

La Présidente MAUPERTUIS fait mention de l'avis du **CESEC**, puis de celui rendu par la **commission** compétente de l'**Assemblea di a Giuventù**, avis favorable formulé à l'issue d'un bon débat en présence du **Conseiller exécutif**.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a délivré un **avis favorable**.

Mme Angèle CHIAPPINI rappelle que la modification du décret vise à encadrer la fréquentation dans le périmètre de la Réserve, de façon à éviter une baisse d'attractivité avec, en toile de fond, un risque de déclassement. Elle voudrait savoir, à cet égard, quand ont été produites les réflexions apportées par l'**Office de l'Environnement** dans le cadre de l'enquête publique (entre 2021 et 2024), la réponse de l'Etat semblant être ce projet de décret.

De façon plus précise, elle a relevé que l'article 4, qui induit un durcissement « pris dans l'intérêt de la faune », est considéré trop restrictif, il a généré une mobilisation des pêcheurs, auxquels le **Conseil exécutif** emboîte le pas ; ce qui s'avère un peu curieux quand on se rappelle les positions du mouvement nationaliste à cet égard. Le rapport évoque, à l'appui de cette thèse, une diminution de la fréquentation des bateaux (divisée par trois), alors que les mesures actuelles ont produit une augmentation de la biodiversité : il n'est pas sûr, cependant, que cela soit dans ces proportions.

Pour **Mme CHIAPPINI**, l'article 4 pose effectivement problème, trop restrictif dans l'accès aux embarcations, créant de surcroît un risque sécuritaire en leur interdisant la passe de Gargalo ; même s'il admet un accès dérogatoire en zone intégrale et autorise des modulations en zone de tranquillité selon les besoins des balbuzards. Aussi, les amendements du **Conseil exécutif** lui paraissent-ils ouvrir des pistes valables, qui auraient pu suffire, d'ailleurs, à rendre le décret acceptable ; en sachant que les autres dispositions (telles que l'interdiction des drones ou la limitation de vitesse à 5 nœuds) sont quant à elles intéressantes. Pour autant, l'**Exécutif** préfère s'opposer au texte dans le but de provoquer une concertation avec l'Etat : dont acte.

Mais il ne s'agirait pas de jouer une partition à deux, Collectivité et Etat : les communes riveraines sont concernées, qui ont été écartées jusqu'à présent alors qu'elles s'opposent au décret et proposent une autre vision. Elles doivent gérer, en outre, les flux de population, leurs administrés sont concernés par l'avenir de cette Réserve et elles apparaissent par conséquent dépositaires de ce lieu emblématique qu'elles considère comme une « réserve vivante ».

M. Paul-Félix BENEDETTI déclare partager en grande partie l'intervention de sa collègue, étant donné que dans une logique d'autonomie il ne saurait accepter un tel diktat de la part de l'Etat, au moyen d'un décret proposé avant que les conclusions de la commission d'enquête n'aient été validées. Il conçoit, cela étant, certains objectifs de protection de l'action anthropique en Corse, sachant, en l'espèce, que dans le site d'ichtyofaune le plus concentré de Méditerranée, les bateaux d'un certain tonnage amènent les poissons à sortir du périmètre de la Réserve. Mais si l'on ne peut accepter ici un décret colonial, il n'en convient pas moins de se doter d'une vision protectrice du patrimoine naturel : peut-être supposera-t-elle des mesures dérogatoires, auquel cas à quels professionnels s'adresseront-elles ?

M. BENEDETTI s'inscrit, par ailleurs, en faux contre des statistiques retraçant une augmentation de **9%** de la fréquentation, dans la mesure où l'on sait bien que la réalité n'est pas entièrement comptabilisée. Il y a, pour lui, besoin de constituer un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs. Il rappelle, en outre, que le secteur des promenades en mer -on l'a vu auparavant à Ajaccio ou Bonifazi, est soumis à des tensions du même style que celles qui pèsent dans le domaine des déchets. Scandola fait partie des vingt-cinq sites naturels classés par l'UNESCO, or, les rapports émanant de cette organisation révèlent une inflexion des mesures de protection, au point que l'on n'est guère loin aujourd'hui d'un placement en mesure d'alerte, interdisant toute augmentation de la fréquentation et faisant courir un risque de sortie du label.

M. BENEDETTI estime que le rapport comporte encore trop d'incertitudes, par exemple en laissant le locatif bateau susceptible de dérogations. L'objectif consisterait par conséquent à réécrire un décret éco-compatible, en association avec les services de l'Etat, les pêcheurs, les professionnels, dans l'intention de produire déjà des mesures avant la prochaine saison, par le biais d'ordonnances préfectorales peut-être. En guise d'illustration, lorsqu'un nid de balbuzard s'avère abandonné du fait d'une gêne occasionnée par la fréquentation, une mesure de 250m de protection ne sera plus efficiente et l'on ferait tout aussi bien de chercher à faire réoccuper ce nid.

Cela suppose une vision globale, discutant des quotas, posant le problème des pneumatiques à grande vitesse, imposant des moteurs électriques quitte à assortir leur achat d'une aide financière. L'**Office de l'Environnement** dispose des moyens, des techniciens et des connaissances suffisantes pour être en capacité d'élaborer un texte opposable à celui produit par l'Etat, mais sans chercher pour autant à

« inventer des histoires » : quand il y a tempête, par exemple, la plaisance ne doit pas sortir du tout. Et si la Corse était indépendante, peut-être serait-elle obligée d'interdire tout simplement.

Mme Antonia LUCIANI débute son propos en indiquant qu'originaires d'Osani et Ghjirulata, elle sera particulièrement attentive à ce dossier. Et avant de réagir sur le contenu du décret, elle tient à préciser qu'elle interviendra au nom de celles et ceux qui se sont opposés à toute forme de spéculation, et pour défendre la biodiversité. A cet égard, malgré l'avis défavorable proposé par le **Conseil exécutif**, sa détermination reste intacte pour protéger ce site emblématique de la Corse.

Dès lors, pourquoi faudrait-il changer le décret ? Parce qu'il date, il est devenu obsolète et s'inscrit dans une problématique de révision du périmètre de la Réserve. Ce qui apparaît critiquable, en l'espèce, c'est la méthode du **ministère de l'Environnement**, qui va à l'encontre du travail mené localement par l'**Office de l'Environnement**, visant à mettre en œuvre des mesures de gestion et de protection proactives. Et l'on peut regretter ce changement de doctrine, comme l'on fait de nombreuses municipalités en délibérant contre.

Quels sont les articles problématiques ? Beaucoup de points constituent des avancées significatives, en faveur de la recherche scientifique, dans l'interdiction des drones, dans la réglementation des mouillages de jour comme de nuit. En revanche, s'agissant des balbuzards, le décret remettrait en cause les actions conçues en concertation locale, et concernant la passe de Gargalo, il est notable que celle-ci peut servir de refuge en cas de tempête dans une zone particulièrement exposée, ce qui devrait justifier des dérogations de passage lorsqu'il y a besoin de se mettre à l'abri (on devrait ajouter, dans le même esprit, les rotations de service public Calvi / Ghjirulata, deux fois par semaine).

Aussi, **Mme LUCIANI** se déclarera-t-elle favorable à l'instauration de mesures plus restrictives, notamment en matière de quotas ; autant qu'à l'extension du périmètre de la Réserve. Et de conclure en approuvant les propositions relatives au décret et à la concertation.

Pour **M. Pierre GHIONGA**, ce rapport offre une illustration parfaite de la supercherie que constitue la décentralisation à la française. En l'espèce, la modification du décret du 9 décembre 1975 devrait pouvoir être confiée à la Collectivité de Corse, qui a reçu depuis compétence, et qui a démontré avec la réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu qu'elle était en capacité

de s'en occuper. Dans cet esprit, il propose de créer une Réserve nationale Corse en substitution.

La Présidente MAUPERTUIS fait observer que **Pierre GHIONGA** est un puits d'innovation.

M. ARMANET commence ses réponses par quelques observations globales.

Il ne voudrait pas laisser imaginer -comme on pourrait le supposer à entendre certains propos- que l'**Office de l'Environnement** serait à l'origine d'une absence de concertation : en effet, dès qu'il a appris la modification envisagée du décret, il a lui-même pris l'attache des services de l'Etat. Il recommande, par ailleurs, de garder à l'esprit le fait que 80% des mesures envisagées dans le décret conviennent ; cependant, au vu de l'enquête publique, le secrétaire général de la préfecture a rembobiné ses propositions. Il fait valoir, aussi, que l'on est dans une logique où la Collectivité peut faire beaucoup de choses, encore faut-il pour cela détenir les compétences appropriées.

M. ARMANET tient à souligner le fait qu'il avait engagé des démarches relatives à l'opportunité de modifications, avant de se retrouver devant un projet de décret qu'il est contraint de rejeter. Cela, en sachant que Scandula n'est pas dans la situation évoquée par ce texte en matière environnementale. L'**Office**, pour sa part, propose un durcissement de la protection en essayant de faire primer le volet environnemental et il bénéficie à cet effet de l'accompagnement de l'association U Levante.

M. ARMANET poursuit en répondant de manière plus précise à certaines interventions.

Concernant le parallèle économique fait par **Paul-Félix BENEDETTI**, valable d'ailleurs pour toute activité commerciale, il indique que s'il n'y a pas de réseau souterrain, on peut admettre une certaine sous-estimation de la fréquentation. 52 licences peuvent être délivrées à des acteurs locaux ; 60.000 plaisanciers fréquentent la Réserve et ce volume pourrait être diminué.

S'il y a bien matière à concertation et la réunion d'un comité de pilotage, il incombe cependant à l'**Office de l'Environnement** de rendre ses conclusions au préfet avant le 15 mars. Mais en l'occurrence -et il convient de le souligner, ce n'est pas l'**Office** qui s'arc-boute : si l'on parvenait à moduler les 20% de mesures qui ne conviennent pas, il se satisferait du décret. Ce sont tous les autres acteurs qui s'arc-boutent.

M. ARMANET, ensuite, indique que sans être lui-même marin, il tient compte du code sécuritaire qui doit guider les décisions en matière de circulation maritime, et qui incite d'ailleurs à sécuriser aussi les liaisons de service public traversant la zone.

Il relève, enfin, qu'**Antonia LUCIANI** confirme la baisse de la fréquentation. Il remercie **Pierre GHIONGA** de le conforter dans une position consistant à demander le transfert de cette compétence environnementale à la Collectivité de Corse. Il conviendrait, en outre, que les Réserves de Corse puissent primer sur toutes les autres, en bonne coopération cela étant.

Et il conclura en référence à l'UNESCO : à Scandula, l'Etat veut imposer à la Collectivité ce qu'il souhaite faire. Cependant, le classement du site au patrimoine mondial ne sert pas qu'à la seule Corse : il profite aussi à la France. Dans ces conditions, l'Etat devrait plutôt aider, par convention, l'**Office de l'Environnement** à renforcer les moyens de gestion et de protection dans la zone UNESCO.

M. BENEDETTI redemande la parole pour une explication de vote : le 15 mars est la date donnée pour la remise des avis ; cependant, s'il y avait un nouveau décret, celui-ci devrait-il être soumis de nouveau à la Collectivité ?

M. ARMANET lui répond par l'affirmative : à la demande du **préfet**, l'**Exécutif** fait délibérer aujourd'hui l'**Assemblée** sur le projet de décret actuel ; cependant, si un nouveau texte devait être produit, il ne manquerait pas d'associer les élus aux réflexions.

Donc, pour **M. BENEDETTI**, si le décret venait à être modifié, il faudrait refaire à tout le moins un complément d'enquête publique, ce qui pourrait justifier un nouveau comité de pilotage. Revenant sur sa première intervention, il fait observer qu'il y a beaucoup plus de bateaux qui pénètrent dans la Réserve et se déclare étonné que cela génère une baisse de la fréquentation.

M. ARMANET donne son accord pour réunir, le cas échéant, un comité de pilotage.

La Présidente MAUPERTUIS, après avoir constaté que personne d'autre ne demandait la parole, met le rapport aux voix.

Sont absents :

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Jean-Louis SEATELLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

POUR : 61

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Avant de poursuivre l'ordre du jour, **la Présidente MAUPERTUIS** indique qu'elle vient d'apprendre le décès brutal du maire de Sartè, **Paul QUILICCHINI**. Elle demande aux conseillers de respecter en son hommage une minute de silence.

Les participants se lèvent et observent une minute de silence.

La Présidente MAUPERTUIS se rappelle avoir récemment déjeuné avec **M. QUILICCHINI** lors de la venue en Corse de **François REBSAMEN**. Par-delà les oppositions politiques, les échanges avaient été conviviaux et son interlocuteur avait envisagé de solliciter peut-être un nouveau mandat municipal, tout en souhaitant aussi laisser le pouvoir aux jeunes.

Pour le **Président SIMEONI**, il s'agit d'une triste nouvelle, imprévisible. Il tient pour l'instant à saluer la mémoire de **Paul QUILICCHINI**, pensant à sa famille, et gardant de lui l'image d'un homme engagé, entier, attaché à sa ville.

M. Jean-Christophe ANGELINI, pour avoir eu l'honneur de partager avec lui un certain nombre de combats, pensera ce soir à l'homme, très implanté localement, familialement et humainement, à celui qui a contribué à façonner sa commune. L'**Assemblée de Corse** se devait de lui rendre hommage.

M. Paul-Félix BENEDETTI se déclare lui aussi attristé par cette disparition : **Paul QUILICCHINI** était un ami, un militant historique du patriotisme corse, d'une cause dure même, avec un esprit rebelle et un mode original de liens sociaux. Il se souvient aussi d'un fin connaisseur de la langue corse, un bâtisseur et un agriculteur, un homme politique sur une longue période pendant laquelle il a dû gérer des budgets contraints et restreints. Il s'incline devant sa mémoire. Et il espère que Sartè saura faire émerger des hommes ayant la même valeur et le même attachement.

M. Jean BIANCUCCI connaissait pour sa part assez peu **Paul QUILICCHINI**, qu'il fréquentait surtout dans plusieurs instances administratives (le SDE, le Conseil des Sites ou la CTPENAF). C'était un personnage, et même s'il n'était pas en accord avec ses idées, il pensera néanmoins à sa famille, à la commune dont il était maire, au service de la chose publique. Cela, sans affirmer qu'ils entretenaient des liens d'amitiés.

La Présidente MAUPERTUIS estime qu'il était important d'évoquer la mémoire de **M. QUILICCHINI** en séance.

Elle fait valoir, ensuite, que si le **Conseil exécutif** n'a plus de rapport à présenter, plusieurs points de l'ordre du jour restent encore à aborder. Auparavant, elle propose une interruption de séance de quelques minutes.

La séance est suspendue à 21h10.

La séance reprend à 21h19.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 026 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente.

Rapport n° 026 : Renouvellement de la Commission Permanente.

La Présidente MAUPERTUIS constate que trois listes ont été déposées à l'issue de la seconde période d'appel à candidatures. Elle rappelle, pour autant, qu'un seul bulletin doit être inséré par enveloppe et que deux isoairs sont à disposition. En réponse à une question de **Christelle COMBETTE**, elle indique qu'il n'est pas autorisé de voter en une seule fois lorsque l'on dispose d'une procuration.

M. Paul-Félix BENEDETTI explique, d'abord, la candidature de **Core in Fronte**, motivée par le fait que sa sortie de la **Commission** aboutirait à y renforcer la représentation de groupe majoritaire. Il ne change pas d'idée, nonobstant, sur le fond : il conviendra de discuter des modalités de réunion, de convocation. Il demande, par ailleurs, pourquoi en période de consensus, les groupes ne sont pas parvenus à s'accorder sur une seule liste.

La Présidente MAUPERTUIS fait valoir qu'une liste commune aurait du non seulement refléter les rapports de forces, mais encore, respecter la parité par alternance des candidats. Il semble à cet égard que les propositions des groupes ne satisfaisaient pas globalement cette obligation et il a fallu trancher par un scrutin.

M. BENEDETTI n'exclut pas de proposer aux autres groupes de l'opposition de s'entendre sur une liste commune, de façon à assurer une parité avec la majorité.

La séance est suspendue à 21h30.

La séance reprend à 21h40.

La Présidente MAUPERTUIS, après s'être assurée que le quorum renforcé était rempli et que le matériel électoral avait bien été distribué dans les formes requises, déclare le scrutin ouvert.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à cet effet à l'appel nominal des conseillers.

Après quoi, **la Présidente MAUPERTUIS** déclare le scrutin clôt. Devant sortir quelques instants de l'hémicycle, elle demande au **Vice-Président VANNI** de venir la remplacer et présider au dépouillement.

A l'issue du dépouillement, le scrutin donne les résultats suivants :

INSCRITS : 63
VOTANTS : 63
EXPRIMÉS : 61

Liste « Fà Populu Inseme » 32 voix, obtient 7 sièges
Liste « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » 16 voix, obtient 4 sièges
Liste « Avanzemu/ Core in Fronte » 13 voix, obtient 3 sièges.

M. Hyacinthe VANNI proclame élus, par ordre de classement :
Hyacinthe VANNI - Nadine NIVAGGIONI - Jean BIANCUCCI -
Véronique ARRIGHI - Paul-Joseph CAITUCOLI - Marie-Hélène
CASANOVA-SERVAS - Romain COLONNA - Valérie BOZZI - Jean-
Martin MONDOLONI - Angèle CHIAPPINI - Jean-Michel SAVELLI -
Saveriu LUCIANI - Julia TIBERI - Paul-Félix BENEDETTI.

La Présidente MAUPERTUIS reprend la Présidence de séance.

La Présidente MAUPERTUIS indique qu'il convient de procéder, à la suite, au renouvellement des **Vice-présidents**. A cet effet, le quorum renforcé est rempli. Elle rappelle que les candidatures doivent être présentées sous une forme de liste paritaire, et parmi les membres de la **Commission Permanente**. Elle invite, en conséquence, les intéressés à déposer leurs listes.

M. Jean BIANCUCCI présente au nom de **Fà Populu Inseme** la liste de candidats suivante : **1. Hyacinthe VANNI 2. Nadine NIVAGGIONI.**

Aucune autre candidature n'étant déposée, **la Présidente MAUPERTUIS** fait préparer le matériel électoral.

Elle propose, dans l'intervalle, de procéder à la désignation des **secrétaires de séance.**

Raportu n° 046 : Designazione di i secretari di a seduta di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 046 : Désignation des secrétaires de séance de l'Assemblée de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS appelle les candidatures.

M. BIANCUCCI dépose, au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, les candidatures de **Mmes et M. Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI et Anna-Maria COLOMBANI.**

Ces candidatures obtiennent l'unanimité des suffrages exprimés (33).

La Présidente MAUPERTUIS proclame Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI et Anna-Maria COLOMBANI Secrétares de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 027 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 027 : Election des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse ;

La Présidente MAUPERTUIS constate que le quorum renforcé est rempli et que le matériel électoral a été distribué. Elle déclare le scrutin ouvert et demande au Secrétaire de séance de procéder à l'appel des conseillers.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à cet effet à l'appel nominal des conseillers.

Après quoi, la Présidente MAUPERTUIS déclare le scrutin clôt.

A l'issue du dépouillement, le scrutin donne les résultats suivants :

INSCRITS : 63

VOTANTS : 48

BLANCS ET NULS : 16

EXPRIMÉS : 32

Liste « Fà Populu Inseme » 32 voix, obtient les 2 sièges.

La Présidente MAUPERTUIS proclame M. Hyacinthe VANNI et Mme Nadine NIVAGGIONI Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 049 : Mudificazione di e designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi esterni.

Rapport n° 049 : Modification des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes extérieurs.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle qu'à la suite des changements intervenus dans la composition du **Conseil exécutif** et en conséquence, de la composition de l'**Assemblée de Corse**, il convient d'actualiser le tableau des représentations dans les organismes divers.

Le groupe **Un Soffiu Novu** souhaite que **M. Charles VOGLIMACCI** remplace **M. Xavier LACOMBE** en qualité de titulaire au **Conseil de l'Énergie**, de l'**Air et du Climat de la Corse**, à la **Commission régionale de suivi et d'évaluation des Plans déchets**, au **Comité d'Évaluation des Politiques Publiques**, au **Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC)**, au **Conseil Départemental de l'Éducation Nationale Corse-du-Sud (CDEN)**, au **Conseil Académique de l'Éducation Nationale** et à la **Commission de réflexion sur la chasse** ; et en qualité de suppléant, à la **Commission d'Aménagement foncier de la Corse**, au **Syndicat mixte du Grand site des Îles Sanguinaires et de la Pointe de la Parata**, à la **Commission de concertation de l'Académie de Corse** et au **Conseil de l'Urbanisme et de l'Aménagement de Corse**.

Le groupe **Core in Fronte** souhaite que **M. Jean-Noël PROFIZI** remplace **M. Jean-Baptiste ARENA** comme titulaire, dans les organismes suivants : **Conseil d'Administration de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC)**, **Conseil d'Administration de l'Office Foncier de la Corse (OFC)**, **Conseil d'Administration de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC)**, **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)** et **Syndicat Mixte du GIUSSANI** ; et comme suppléant, au **Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat de la Corse** et au **Gruppu d'Amicizia Corsica-Toscana**.

Par ailleurs, le groupe **Fà Populu Inseme** souhaite que **M. Jean-Paul PANZANI** réintègre le conseil d'administration de l'**Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC)** et, toujours dans cette instance, que **Mme Paola MOSCA** remplace **Mme Vannina CHIARELLI-LUZI** et **M. Hyacinthe VANNI**, **Mme Anne-Laure SANTUCCI**. Il souhaite également que **M. Hyacinthe VANNI** remplace **M. Jean-Félix ACQUAVIVA** comme titulaire à la **Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)**. Et le groupe **Core in Fronte** souhaite

que **M. Jean-Noël PROFIZI** remplace **Mme Marie-Paule BRANCA** au Comité de Massif de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS soumet ces propositions au vote de l'Assemblée de Corse. **Mme Paola MOSCA, MM. Jean-Paul PANZANI, Jean-Noël PROFIZI, Hyacinthe VANNI et Charles VOGLIMACCI** se sont déportés. **L'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité.**

Raportu n° 036 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 036 : Modification de la composition des commissions organiques de l'Assemblée de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle qu'à la suite des changements intervenus dans la composition du **Conseil exécutif** et en conséquence, de la composition de l'**Assemblée de Corse**, il convient de compléter la composition des **Commissions organiques**. Elle indique avoir reçu, à cet effet, des groupes **Fà Populu Inseme, Un Soffiu Novu et Core in Fronte** les demandes suivantes :

Commission des Finances et de la Fiscalité : Anna Maria COLOMBANI, Joseph SAVELLI, Alexandre VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : Antonia LUCIANI, Flora MATTEI et Jean-Noël PROFIZI.

L'Assemblée de Corse prend acte de ces propositions.

Raportu n° 050 : Elezzione cumentare di rapresentanti di l'Assemblea di Corsica à i cunsigli d'amministrazione di i Servizi d'Incendiu è di Succorsu di u Pumonti è di u Cismonte.

Raportu n° 050 : Election complémentaire de représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours du Pumonti et du Cismonte.

La Présidente MAUPERTUIS indique qu'à la suite des changements intervenus dans la composition du **Conseil exécutif** et, en conséquence, dans la composition de l'**Assemblée de Corse**, les conseils d'administration des deux Services d'Incendie et de Secours, du Pumonti et du Cismonte, doivent eux-aussi être complétés. Ces établissements ont

demandé, pour des impératifs d'agenda, que ces élections complémentaires soient organisées au cours de cette séance publique.

En préalable, **la Présidente MAUPERTUIS** fait reconnaître l'urgence à délibérer, motivée notamment par le calendrier d'adoption des budgets des services.

L'Assemblée reconnaît à l'unanimité l'urgence à délibérer.

La Présidente MAUPERTUIS fait procéder d'abord, à l'élection complémentaire au conseil d'administration du **Service d'Incendie et de Secours du Pumonti**.

Elle invite les conseillers à déposer leurs candidatures.

M. Jean BIANCUCCI dépose la liste composée de **M. Jean-Paul PANZANI**, titulaire, et **Mme Juliette PONZEVERA**, suppléante.

Constatant qu'aucune autre liste n'est déposée, **la Présidente MAUPERTUIS** fait distribuer le matériel électoral puis déclare le scrutin ouvert.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de Séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

INSCRITS : 63
VOTANTS : 32
EXPRIMÉS : 32

Liste PANZANI / PONZEVERA : 32 voix, élue.

La Présidente MAUPERTUIS proclame **M. Jean-Paul PANZANI** membre titulaire et **Mme Juliette PONZEVERA** membre suppléante du conseil d'administration du **Service d'Incendie et de Secours du Pumonti**.

La Présidente MAUPERTUIS fait procéder, ensuite, à l'élection complémentaire au conseil d'administration du **Service d'Incendie et de Secours du Cismonte**.

Elle invite les conseillers à déposer leurs candidatures.

M. Jean BIANCUCCI dépose la liste composée de **Mme Juliette PONZEVERA**, titulaire, et **M. Jean-Paul PANZANI**, suppléant.

Constatant qu'aucune autre liste n'est déposée, **la Présidente MAUPERTUIS** fait distribuer le matériel électoral puis déclare le scrutin ouvert.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de Séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

INSCRITS : 63

VOTANTS : 32

EXPRIMÉS : 32

Liste PONZEVERA / PANZANI : 32 voix, élue.

La Présidente MAUPERTUIS proclame **Mme Juliette PONZEVERA** membre titulaire et **M. Jean-Paul PANZANI** membre suppléant du conseil d'administration du **Service d'Incendie et de Secours du Cismonte**.

Après avoir constaté que l'ordre du jour était épuisé, puis remercié les participants et les services, **la Présidente MAUPERTUIS** lève la séance publique à 23h.

ANNEXES



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

IMBUSCHI SUCETALI / ENJEUX SOCIÉTAUX

Raportu n° 039 : Lotta contr'à i sviamenti maffiosi : Trenta misure per una sucetà libera, appaciata è demucratica.

Rapport n° 039 : Lutte contre les dérives mafieuses : Trente mesures pour une société corse libre, apaisée et démocratique.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 044 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 di ghjennaghju di u 2025.

Rapport n° 044 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 janvier 2025.

Raportu n° 047 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 13 di ferraghju di u 2025.

Rapport n° 047 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 13 février 2025.

Raportu n° 048 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 16 di ferraghju di u 2025.

Rapport n° 048 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 16 février 2025.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 038 : Documentu d'orientazione budgetarie per l'eserciziu 2025.

Rapport n° 038 : Document d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025.

RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

Raportu n° 042 : Raportu d'infurmazione : Fissazione di u pruduttu di a tassa speciale d'attrazzera per l'eserciziu 2025.

Rapport n° 042 : Rapport d'information : Fixation du produit de la taxe spéciale d'équipement pour l'exercice 2025.

CULTURA / CULTURE

Raportu n° 034 : Compra da a Cullettività di Corsica di a « Pala d'altare di Curbara », opera attribuita à u pittore Giovanni MAZONE.

Rapport n° 034 : Acquisition par la Collectivité de Corse du « Retable de Curbara », œuvre attribuée au peintre Giovanni MAZONE.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 026 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente.

Rapport n° 026 : Renouvellement de la Commission Permanente.

Raportu n° 027 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 027 : Election des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 046 : Designazione di i secretari di a seduta di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 046 : Désignation des secrétaires de séance de l'Assemblée de Corse.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 035 : Prugettu di dicretu di creazione di a Riserva Naturale di

Rapport n° 035 : Projet de décret de création de la Réserve Naturelle de Scandula.

RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

Raportu n° 043 : Raportu d'infurmazione : Scansa di Santa Lucia di Portivechju.

**Rapport n° 043 : Rapport d'information : Déviation de Santa Lucia di Portivechju.
(REPORTÉ)**

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 036 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 036 : Modification de la composition des commissions organiques de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 037 : Custituzione di i scagni di e cummissione urganiche di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 037 : Constitution des bureaux des commissions organiques de l'Assemblée de Corse. **(REPORTÉ)**

Raportu n° 049 : Mudifica di e designazione di raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varri urganisimi esterni.

Rapport n° 049 : Modification des désignations de membres de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes extérieurs.

Raportu n° 050 : Elezzione cuplementare di rapresentanti di l'Assemblea di Corsica à i Cunsiglii d'amministrazione di i Servizi d'Incendiu è di Succorsu di u Pumonte è di u Cismonte

Rapport n° 050 : Élection complémentaire de représentants de l'Assemblée de Corse aux Conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

Contribution écrite -Débat Assemblée de Corse 27 février 2025 :

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTA MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE LIBRE,
APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

Déposée par : Josepha Giacometti Piredda, élue non-inscrite, Nazione

Samedi 15 février dernier, la Corse entière était plongée dans la sidération.

Chloé Aldrovandi, jeune étudiante de 18 ans, venait d'être assassinée.

L'effroi tenait dans l'énoncé des faits.

À l'horreur a succédé le silence, celui que le deuil impose.

In u silenziu chì si face quandu a parolla hè vana, ch'ella ùn po palisà u pesu di a realità, u dolore.

Quandu ci vene in bocca solu l'amaru di sta vita tolta.

A vita, quella chì principiava pè sta ghjuvanetta.

A vita, stu tesoru ch'ùn vale più nunda pè i so assassini.

A vita, quella à a quale duvemu rende u so sensu.

A quale ci addirizzemu oghje ?

À quelli chì anu sceltu u soldu faciule, u soldu rè ?

A quelli chì di polvera bianca imbruttanu l'avvene ?

A quelli chì à a vita ùn danu nisun valore ?

A quelli chì di a terra n'anu fattu mercanzia ?

Quessi ùn ci sentenu più o s'elli ci sentenu e nostre parolle ùn anu più sensu

Chì Sò diventati frusteri di u dentru,

Parlemu à u nostru populu, parlemu per ellu,

Quellu chì vole stantà u so pane

Quellu chì vole campà liberu in casa soia, in paese soiu,

Parlemu pè sta ghjuventù chì scrive u so avvene

Un triste hasard du calendrier a voulu que cette session spéciale ait lieu quelques jours à peine après ce drame qui est venu de tout son poids, humain, tragique, symbolique, s'ajouter à tant d'autres, trop nombreux.

Le sujet des dérives mafieuses a déjà été évoqué dans cet hémicycle.

Des heures de réunions, de travaux, d'auditions ont eu lieu sous cette mandature, sous les précédentes, avec les collectifs anti-mafia, les associations, de nombreuses personnalités politiques, syndicales, associatives.

Des heures de débats, de prise de parole, où nombre d'entre nous ont eu l'occasion d'affirmer qu'il nous fallait écarter du corps social, ceux qui l'enserrent, jusqu'à l'étouffement, pour l'argent, par les pressions en tous genres, par l'assassinat.

Aujourd'hui, après le temps du silence et du deuil, nous avons le devoir de parler, en tant que garants des intérêts matériels et moraux de notre peuple. Un peuple aujourd'hui inquiet pour son avenir et sa jeunesse.

Mais nous avons surtout l'obligation d'agir, partout où nous le pouvons, autant que nous le pouvons et sûrement un peu plus que nous le pouvons.

Agir avec détermination et justesse.

Éviter les outrances, l'auto-flagellation, les discours culpabilisateurs ou infantilisants.

Refuser que s'imposent la colère et le désespoir lorsque les épreuves et les drames se succèdent, avec un sentiment d'escalade dans l'horreur.

Nous devons au contraire avoir le courage d'affronter nos faiblesses, nos parts d'ombres, nos échecs à la lumière de nos potentialités, de nos ressources, de ce que nous sommes réellement.

Dans ce difficile exercice de justesse, il faut nous affranchir des stéréotypes qui travestissent nos véritables valeurs. Il nous faut rechercher les ressources en nous-même, dans ce que nous sommes et que nous devons cultiver.

Nous devons agir avec tous les leviers à notre disposition pour enrayer les logiques mortifères. Croire plus que jamais en nous, en notre capacité de résistance, en notre instinct de vie.

Etre plus que jamais convaincus que ce peuple a un avenir et que c'est en étant pleinement lui-même qu'il pourra en être maître.

Il ne s'agit pas là d'incantations théoriques mais bien de la certitude que nous pouvons bâtir à partir de cette institution, avec l'ensemble des forces vives de la société corse, une réponse collective qui viendra de nous.

Opposer, comme le dit si bien Gramsci « le pessimisme de l'intelligence, à l'optimisme de la volonté »

Absente physiquement à ce débat pour des raisons de santé, ma contribution sera forcément imparfaite puisqu'elle ne peut s'inscrire en dynamique dans le débat du jour. Considérez-la comme un apport, une réflexion, une approche critique qui participera, à son niveau, à jeter les bases d'un travail de fond que nous devons collectivement mener sur la durée et sans faiblir.

Afin de dessiner le cadre général de ce débat, il convient d'évoquer un acteur qui porte une lourde responsabilité dans la situation que connaît la Corse aujourd'hui. Je veux parler de l'Etat. La présence aujourd'hui du garde des sceaux ne change pas une ligne à mes propos. Les services de l'Etat ont de tous temps refusé de participer aux travaux que nous avons pu mener au sein de notre assemblée.

L'Etat n'a jamais en revanche été avare de rappels à l'ordre, enjoignant aux corses à travailler sur eux-mêmes pour repousser une prétendue « violence endémique », en brandissant notamment les chiffres des homicides...mais en se gardant bien de faire état de leur taux d'élucidation, qui, nous le savons, est quasiment nul.

Et que dire des récentes déclarations de l'ancien préfet de Corse Amaury de Saint Quentin ?

Le rapport du conseil exécutif rappelle les raisons historiques de la défiance des corses envers la justice, de l'époque génoise à nos jours, puis de la défiance envers l'Etat dans la période contemporaine.

Nous serions récalcitrants à l'idée même de justice et il faudrait donc nous l'enseigner. Or, la démonstration pourrait être faite rapidement, que les Corses sont précisément attachés à l'idée de justice, d'ailleurs érigée en vertu cardinale par Pasquale Paoli dans les institutions et la constitution de la Nation corse indépendante.

Après l'annexion par la France, il a été question, de tenter de pacifier, d'asservir par la force ou par la corruption de quelques responsables locaux.

Dans le souci de rétablir la confiance, le conseil exécutif propose notamment que soit reconnue l'existence du conflit politique entre la Corse et la France dans toutes ses dimensions.

La recherche d'une solution politique globale est un objectif partagé par l'ensemble du mouvement national. C'est pourquoi nous avons regretté à plusieurs reprises que le dit processus pour une autonomie de la Corse ne jette en aucun cas les bases d'une paix durable par la résolution de ce conflit.

Par ailleurs, l'attitude de l'Etat a toujours consisté à entretenir la confusion en renvoyant dos à dos ceux qui ont choisi de faire face par une résistance légitime à la violence première de l'Etat, et les bandes criminelles qui sévissent en Corse, pour ensuite les considérer comme étant co-responsables de la situation actuelle et devant être combattu dans un même élan.

Il est aujourd'hui avéré que les services de police et de justice ont laissé prospérer la criminalité organisée qui s'était rapatriée en Corse dans les années 70, au profit de la lutte contre les nationalistes. Il a même été fait bon usage de quelques voyous. D'anciens policiers ou hauts fonctionnaires en retraite l'ont d'ailleurs tranquillement reconnu en faisant le tour des plateaux de télévision, sans que cela ne déclenche aucune enquête, ni vague d'indignation. Le trafic de drogue a pu s'infiltrer, prenant une ampleur sans précédent, sans être véritablement combattu, ou si peu.

Pendant des années, l'Etat a nié l'ampleur des dérives mafieuses et le trafic de drogue et le mouvement national a été pendant longtemps bien seul à le dénoncer.

L'Etat a entretenu les logiques de la dépendance à tous les niveaux, a alimenté le terreau des logiques mortifères par carence, par volonté, par opportunité. Pour cela, il n'a jamais rendu aucun compte.

Rappeler le constat, c'est faire œuvre prospective.
Analyser les causes, c'est trouver les solutions.

Le débat s'est concentré ces dernières semaines sur les demandes de renforcement de l'arsenal judiciaire : lois d'exception, création de nouvelles infractions visant la criminalité organisée, évolution du statut de repent, aggravation des peines encourues...

En Corse, le mouvement national a subi durant de nombreuses années les juridictions d'exception, les restrictions des libertés fondamentales et des droits de la défense qui les accompagnent. Nous avons assisté à la justice spectacle, aux condamnations iniques, aux injustices multiples.

Aujourd'hui encore, de nombreux militants nationalistes sont régulièrement condamnés pour avoir refusé le fichage, d'autres ont fait l'objet de mesures d'éloignement attentatoires au maintien des liens familiaux. D'autres encore se voient refuser leur remise en liberté sans aucun motif valable.

Cette mémoire historique d'une part et notre attachement aux libertés fondamentales d'autre part nous oblige à la défiance face à toutes lois d'exception. Cette défiance n'est en aucun cas un aveu de complaisance à l'endroit de la criminalité organisée et de la voyoucratie.

Les évolutions du droit pénal français réclamées par certains sont largement inspirées de l'expérience italienne, qui correspond aux particularités de la société italienne.

Les réformes envisagées en France nécessitent à tout le moins, dans le cadre de commissions parlementaires réunissant universitaires, élus, professionnels et techniciens du droit, un examen quantifié et approfondi des limites des dispositions existantes, une étude portant sur l'intérêt des évolutions proposées, enfin une analyse sociologique et juridique portant sur la création éventuelle de nouveaux outils.

La proposition de suivi des évolutions législatives dans ce domaine au sein d'une instance dédiée avait déjà été formulée à la suite des auditions préalables dans le cadre du rapport du Président de l'Assemblée de Corse (rapport élaboré dans la perspective du débat qui devait

être organisé au cours du 1er semestre 2020) et peut en effet constituer un espace d'échanges et de confrontation des différents points de vue sur ces sujets.

La Collectivité de Corse pourrait naturellement être consultée pour avis à la condition expresse qu'il soit considéré, à l'inverse de ce que nous avons connu jusqu'à aujourd'hui.

Ces principes étant posé, la question de fond consiste à demander si l'évolution du droit pénal français constitue le seul recours.

La réponse est bien entendu négative.

Prétendre gagner cette bataille sans rechercher l'implication de tous, sans s'assurer de l'adhésion du plus grand nombre, serait une erreur fatale.

De tous temps et sous toutes les latitudes, des hommes ont choisi d'autres vies, un autre système de valeur. Partout et pour longtemps encore, des hommes feront le choix d'être en marge du corps social. Dans ce cas, c'est à la marge qu'ils doivent être repoussés. Le péril s'accroît lorsque le corps social se trouve enserré, assujéti aux trafics et à la seule recherche du profit.

L'enjeu réside alors dans la capacité des institutions d'une part, et de chacun d'entre nous d'autre part de faire qu'il n'y ait plus de prises possibles, pour renverser la tendance.

C'est dans cette approche systémique que doit se situer l'action de notre institution.

I. Ethiques et politiques publiques

Transparence, éthique, probité doivent être au cœur de nos engagements et de la mise en œuvre des politiques qui en découlent.

Le rapport qui nous est soumis, aujourd'hui, rappelle les initiatives prises par l'Exécutif et par l'Assemblée de Corse sous la dernière mandature et l'actuelle. Le Président de l'Assemblée de Corse avait créée en 2020 deux nouveaux organes (la Commission de déontologie et la Questure de l'Assemblée de Corse) et modifié la composition du comité d'évaluation des politiques publiques en confiant sa Présidence à une personnalité extérieure à l'Assemblée de Corse et en élargissant la liste de ses membres.

Ces propositions de modernisation s'inscrivaient dans le contexte particulier de la création de la Collectivité de Corse et de fait de l'accroissement de ses compétences. Ces créations étaient également le fruit de la réflexion autour des dérives mafieuses sur l'île et des auditions menées dans ce cadre (auditions réalisées après l'assassinat de Massimu Susini et la création des collectifs anti mafia). Elles avaient pour objectif de prendre en compte les fortes attentes des citoyens en matière de transparence et de participation à la vie publique.

Il faut ensuite concrètement faire vivre, animer les instances précitées, leur donner les moyens de fonctionner correctement et porter leur travail régulièrement à la connaissance des corses.

La défiance à l'égard des élus va croissant. C'est un péril pour la vie démocratique de notre pays. Elle doit être combattue par l'action concrète et la mise en œuvre des engagements pris. Il reste sur ce point beaucoup à faire.

La question de la transparence des marchés publics est régulièrement évoquée.

Elle doit faire l'objet d'une approche multiforme :

- ✓ Sur la transparence des procédures.
- ✓ Sur la commande publique conçue comme un levier contre les dérives monopolistiques qui sont des dangers sur un marché captif comme le nôtre.

- ✓ Sur la sécurisation optimale des procédures car la manne financière générée notamment par le secteur des TP, peut aiguïser certains appétits.

C'est ainsi que les procédures visant à encourager les petites entreprises à soumissionner doivent être renforcées et mises en œuvre systématiquement. Ceci afin de lutter notamment contre les situations de monopole.

En outre, comme le mentionne le rapport, il existe des risques en amont et en aval sur lesquelles, en l'état de ces compétences, la Collectivité n'a pas de moyens de contrôle.

Si le renforcement du cadre procédural actuel peut être étudié, il faudra s'attacher à mieux faire connaître ces procédures pour faire disparaître le sentiment d'opacité.

La commission d'évaluation des politiques publiques installée en 2020 pourrait se saisir de cette question.

Une instance de lutte contre les dérives mafieuses ouverte à différentes associations peut également être une piste intéressante.

Il est essentiel de tisser des liens de confiance réciproque, de rendre compte à ceux que nous représentons de nos actions en tant qu'élus.

La transparence se construit sur la durée et la confiance se gagne par des actes.

II. Secteurs économiques particulièrement exposés.

Quelques données forcément parcellaires permettent de dresser un panorama de l'économie corse et de ses particularités et de constater qu'elle est un terreau favorable pour les logiques de l'argent roi et de l'emprise mafieuse :

- ✓ Hypertrophie du secteur touristique et du BTP (basés sur des modèles obsolètes).
- ✓ Succession de choix et de non choix politiques ces dernières décennies, qui ont enfermé la Corse dans une logique de dépendance qui lui coûte cher. L'Etat a d'ailleurs, également, dans ce domaine une lourde responsabilité.
- ✓ Taux de pauvreté et de précarité élevé.
- ✓ Taux élevé de sortie précoce du système scolaire sans qualification.
- ✓ Nombreux emplois peu qualifiés / Forte saisonnalité.
- ✓ Mécanisme de dépossession foncière.
- ✓ Décorsification des emplois dans les secteurs publics et privés.
- ✓ Déstructuration culturelle et sociale.
- ✓ 4000 à 5000 nouveaux arrivants chaque année.

L'ensemble de ces facteurs attise les convoitises, les logiques de gain rapide, la pénétration de l'économie réelle par l'économie souterraine et notamment par le trafic de drogue.

Nous savons pourtant que la Corse a les moyens par ses ressources et ses potentialités humaines, culturelles, naturelles de dessiner une autre réalité.

La réponse réside dans la construction d'un modèle vertueux, de juste répartition des richesses, de justice sociale, d'une économie soutenable productive, où la formation demeure un levier essentiel.

Une action plus résolue doit être entreprise pour soutenir l'innovation et la création dans tous les domaines, susciter l'esprit d'entreprise, le sens du travail et de l'engagement comme gage de réussite. Pour les jeunes d'abord, mais aussi pour tous ceux qui ont des idées et des projets, et ne doivent plus craindre d'entreprendre dans leur pays.

Ces principes doivent trouver des déclinaisons pratiques dans chacune des orientations économiques portées par la Collectivité de Corse.

Les travaux menés dans le cadre des ateliers sur les secteurs particulièrement exposés ont mis, à juste titre, l'accent sur le secteur de l'immobilier et celui des déchets.

Nous défendons depuis toujours et avec constance, le principe de la maîtrise publique des secteurs stratégiques que sont notamment les déchets, les transports et l'énergie. Elle est, en effet, le garant de l'intérêt général et du bien commun.

Cela n'exclut nullement l'intervention d'opérateurs privés vertueux même dans ces secteurs particulièrement exposés. La puissance publique doit trouver les moyens de les préserver des pressions qu'ils pourraient subir.

Un fort regret vient ternir cette analyse. Celui du retard considérable pris dans des domaines où de nombreuses mesures pourraient déjà être mises en œuvre. Nous les qualifierons d'occasions manquées.

Pour illustrer mon propos quelques exemples :

Sur les déchets :

- 1- Le Conseil exécutif souhaite garantir la prééminence publique dans le secteur de la gestion des déchets grâce notamment à l'introduction de la notion de « bénéfice raisonnable » en cas de contractualisation avec des opérateurs privés. Cette mesure a pour objectif de limiter les surprofits. Même si nous pouvons y adhérer, et que nous souhaitons la voir étendue plus largement dans les contractualisations opérées par la Collectivité, cette notion ne garantit en aucun cas la maîtrise publique des infrastructures en charge du traitement des déchets.
Le vote du PTPGD (plan déchets) en juillet dernier, aurait été une bonne occasion d'inscrire ce principe et de garantir sa déclinaison concrète. Pourtant, comme j'ai pu le déplorer au cours du débat, le plan a intégré une privatisation de fait. Ce qui m'a conduit, entre autres raisons, à voter contre ce plan.
- 2- La proposition visant à amorcer une réflexion pour un meilleur partage des compétences entre les EPCI et collectivités concernant le traitement, le transport, la valorisation des déchets doit au plus vite s'étendre au SYVADEC, dont nous demandons avec d'autres, depuis longtemps la dissolution et l'intégration au sein de l'OEC (clarifiant ainsi le rôle de chaque opérateur).
- 3- Les centres de traitement doivent impérativement être sous maîtrise publique et les financements par la Collectivité de projets en opposition à la logique vertueuse affichée, doivent être abandonnés. Pour exemple et pour n'en citer qu'un, le projet de centre à Monte. Pour rappel, nous nous y sommes opposés depuis le début et continuons de le dénoncer.
- 4- Les opérateurs privés pourront se positionner sur le tri et le recyclage dans le cadre de la mise en œuvre d'une économie circulaire et vertueuse

En résumé, il faut donc mettre d'urgence en conformité les propositions avancées avec le plan aujourd'hui porté par la Collectivité de Corse.

Sur l'urbanisme et le foncier :

La Collectivité préconise la création d'une instance conjointe Etat/CDC en charge du suivi des permis de construire.

Dés 2019, le groupe Corsica Libera faisait adopter une motion :

« Demandant d'engager un recours contre tout document local d'urbanisme dès lors que la Collectivité de Corse aurait constaté, à l'occasion de l'avis qu'elle émet en qualité de personne publique associée, que celui-ci contrevient manifestement au PADDUC ou à tout autre délibération de la Collectivité de Corse. »

Cette motion demandait également que soit opéré un contrôle et, le cas échéant, un recours contre tout permis de construire délivré sur des parcelles relevant de secteurs à enjeux stratégiques du PADDUC.

On peut entendre qu'en raison de la répartition des compétences et de l'insuffisance des moyens, il ne soit pas possible de traiter l'ensemble des permis de construire, de les analyser et de décider de les attaquer s'ils contreviennent aux principes du PADDUC. Il en va autrement des documents d'urbanisme. Pourtant à notre connaissance, un seul PLU a fait l'objet d'un recours.

Par ailleurs, en y mettant les moyens, y compris en allant au-delà ou en tout cas en poussant les curseurs des compétences au maximum, la Collectivité peut choisir d'attaquer des Permis de construire contrevenant manifestement aux principes du PADDUC. En quelque sorte, faire des exemples.

Nous assistons à une véritable mécanique de dépossession qui s'accroît chaque jour un peu plus et qui risque de connaître une accélération alors que s'est ouverte la phase de révision du PADDUC.

Au-delà des bonifications pour les communes qui se doteraient d'un document d'urbanisme, il est impératif que l'AUE se donne les moyens de les accompagner en ingénierie.

L'AUE doit enfin jouer pleinement son rôle d'aménageur dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Enfin, la notion de statut de résident est présentée dans le rapport comme étant une mesure socle dans la perspective d'une évolution institutionnelle. Or, pour l'heure les discussions qui ont eu lieu entre la Corse et Paris s'orientent vers un « statut de résidence », sur lequel j'ai pu exprimer en tant que représentante de Nazione les plus vives réserves.

En l'absence d'un statut de résident, la fiscalité s'appliquant notamment aux résidences secondaires risque d'accélérer la mécanique de dépossession. Elle ne dissuadera pas les étrangers fortunés d'acquérir un bien. En revanche, faute de statut de résident, il ne sera pas possible de différencier les résidences secondaires des biens patrimoniaux appartenant à des corses, qui devront faire face à une taxation supplémentaire.

La série de mesures s'articulant autour d'une fiscalité anti-spéculative doit s'inscrire dans un dispositif global pour l'obtention d'un statut fiscal et social afin de pouvoir être pleinement appréhendée et efficiente.

Le rapport à la Terre se trouve dans un processus d'inversion des valeurs et nous projette dans un développement hors-sol.

Sur la question des terres agricoles :

Lors de la dernière session, j'interpellais le Conseil exécutif sur la nécessité absolue d'engager un débat de fond mais surtout une action résolue pour la préservation des terres agricoles. La « sanctuarisation de 105 000 hectares d'Espaces Stratégiques Agricoles » dans le PADDUC ne suffit pas, loin s'en faut, à régler le problème.

Au-delà de la préservation des terres, il en va de la survie d'une économie agricole permettant de tendre à l'autonomie alimentaire dont une île ne peut se passer.

Car oui, il y a aujourd'hui une spéculation sur les terres agricoles engendrant des multiples pressions pour permettre leur constructibilité

La meilleure garantie pour lutter contre cela, c'est le développement d'une politique agricole offensive, concertée avec l'ensemble des acteurs :

- ✓ Sécuriser le foncier ;
- ✓ Former /Accompagner ;
- ✓ Installer massivement ;
- ✓ Soutenir la production.

Il faut revoir les dispositifs de préemption et de mobilisation foncière, doter les organes compétents, notamment la SAFER de moyens plus importants et penser là aussi une fiscalité, un système de financement adapté.

Pour cela il n'est pas possible d'attendre d'hypothétiques évolutions statutaires il faut agir dès maintenant avec l'ensemble des outils déjà disponibles.

Aujourd'hui encore au sein de différentes commissions notamment la CTPENAF des terres agricoles basculent.

J'insiste les terres agricoles sont de plus en plus soumises à la spéculation, ce point doit faire l'objet d'une attention particulière.

De façon générale, l'évolution constitutionnelle qui conférerait à la Corse les moyens d'agir mieux et plus efficacement dans tous les domaines ne peut s'opérer qu'à travers un très large transfert de compétences et un pouvoir législatif. Il ne peut s'agir d'une décentralisation améliorée que l'on maquillerait en autonomie.

L'écriture constitutionnelle telle que validée ne constitue en rien une garantie et risque bien au contraire de nous poser des entraves. Ce que Nazione et moi-même dans cet hémicycle avons rappelé.

Enfin, l'idée selon laquelle l'obtention d'un statut d'autonomie favoriserait les comportements mafieux est non seulement fausse, mais aussi insultante.

D'abord, jusqu'à preuve du contraire, nous ne sommes pas autonomes, loin s'en faut, et le débat d'aujourd'hui est la triste démonstration que les dérives mafieuses prospèrent.

Ensuite, il n'est en rien établi que les territoires autonomes soient plus que les autres, soumis à la criminalité organisée.

Enfin, les différentes politiques qui ont été mises en œuvre jusqu'à aujourd'hui l'ont été à l'aune d'un centralisme parisien incapable d'appréhender toutes les particularités de notre île.

C'est ainsi notamment que la « proximité », les solidarités, les réseaux familiaux et amicaux, notre petite taille sur le plan démographique et géographique, ont été considérés uniquement comme des facteurs de porosités malsaines et jamais appréhendés comme des atouts possibles.

Dans la perspective d'une réelle évolution constitutionnelle, la démonstration contraire devra être faite et nous en avons les moyens. Nous ne sommes pas les seuls à devoir gérer cette question, des pays indépendants le font et ne sont pas pour autant, plus que d'autres, soumis à la corruption et la pression permanente.

Il faudra dans ce domaine prendre toutes nos responsabilités et mettre en œuvre les moyens juridiques et administratifs qui permettent de décliner les actions. J'entends par là travailler en études comparées, par l'expérimentation concrète dans les différents domaines qui permettent en prospective de mettre en œuvre des procédures innovantes dans la perspective de transfert de compétences. Dans les domaines du foncier et de l'urbanisme par exemple.

III. La lutte contre les drogues :

Durant de nombreuses années, le mouvement national dans toutes ses composantes s'est trouvé bien seul, lorsqu'il dénonçait le développement de ce trafic et les dangers de la consommation.

Le trafic de drogue a pris une ampleur considérable ces dernières années, avec une insertion de la Corse dans un circuit qui la dépasse. Bien évidemment, en Corse même la consommation de drogue a considérablement augmenté, touchant toutes les catégories sociales en ville, comme dans les villages.

Les propositions du Conseil exécutif s'articulent autour de la sensibilisation de la jeunesse et de l'implication des acteurs économiques en décrétant la lutte contre la drogue grande cause nationale.

Il s'agit là d'un travail de longue haleine.

Au prétexte que n'allons pas en Corse comme dans le reste du monde, éradiquer totalement le trafic et la consommation de drogue, nous ne devons en aucun cas l'accepter comme une fatalité et nous devons tenter de faire mieux. Il faut marginaliser ces comportements.

C'est un travail que l'institution peut et doit accompagner mais non pas piloter seule.

Elle doit, en effet, pour un travail plus efficace, fiabiliser les données notamment sur la consommation.

Ce qui compte c'est de mobiliser les corses autour d'actions collectives. D'ailleurs les exemples cités, notamment les initiatives de l'association Libera en Italie, se basent sur la mobilisation du collectif.

Nous avons pour cela un atout, celui de notre proximité avec le tissu associatif, avec différents acteurs, qui permet l'interaction.

Le label A droga innò qui serait délivré aux commerçants et organisateurs d'événements festifs signataires d'une charte, ne peut se limiter à la pose d'un autocollant.

Ce qui doit compter c'est comment créer un réseau, un maillage, par quartier, par village, par région et animer ce réseau d'acteurs. Afin que ceux-ci deviennent force de propositions d'actions ayant pour objectif de sensibiliser la jeunesse mais aussi de façon bien plus large.

Il faut que dans le corps social se diffuse par des actions de communication notamment, mais aussi des initiatives concrètes, un contre-message :

- ✓ Le rail de coke, n'est pas un accessoire de mode ;
- ✓ Les dealers sont des marchands de morts.

Il faut procéder par les solidarités, à une mise à l'index en quelque sorte de ces comportements. L'action est aujourd'hui évidemment plus ardue en raison de la déstructuration sociale et culturelle.

Nous ne pourrions créer de dynamiques populaires seulement si celles-ci s'insèrent dans un combat culturel global. En Corse, ce combat revêt une autre dimension : la langue, la culture ne peuvent être seulement convoqués comme des alibis de communication, des slogans.

Il convient aussi de mobiliser l'ensemble de la jeunesse à travers les syndicats, les associations, les acteurs culturels sur lesquelles je reviendrai par ailleurs.

L'Assemblea di a Giuventù avait déjà proposé dans ce domaine un certain nombre d'actions qu'il conviendrait de reprendre.

Sur le plan éducatif, la sensibilisation des plus jeunes est fondamentale. Elle doit faire l'objet d'un travail au cœur des établissements scolaires en interaction avec la communauté éducative mais aussi en maillant le territoire, au sein des associations sportives et culturelles.

En un mot ce ne sont pas les chartes ou les labels qui inverseront la tendance mais la capacité de cette Collectivité à accompagner une action collective sur le long terme en la faisant vivre au plus près du terrain. Cela demande des moyens, des ressources, des personnes dédiées, de la volonté politique.

IV: Enjeux éducatifs, culturelles et sociales :

« Studià hè Libertà » cette déclaration de Pasquale Paoli dont l'Università di Corsica a fait sa devise est plus que jamais d'actualité.

L'éducation, l'accès à la culture donnent des armes, celle du savoir, de la liberté de choisir. Elle dote d'un système de valeurs qui nous permettent de poser sur notre réalité une grille de lecture pour nous déterminer, nous affranchir des logiques d'asservissement.

C'est sans doute dans cette partie que se joue l'essentiel de l'action à mener.

Plusieurs écueils se trouvent selon moi dans cette partie du rapport.

En Corse, l'enjeu éducatif est aussi d'un autre ordre: la langue, la culture ne peuvent être seulement convoqués comme des alibis de communication, des slogans.

La question éducative est insuffisamment abordée dans sa dimension sociale et sociétale.

L'éducation c'est bien sûr l'institution, l'école. Elle demeure un partenaire fondamental. Pour autant elle ne peut être le partenaire unique.

L'éducation c'est aussi l'Università di Corsica avec laquelle il faudra beaucoup plus travailler de manière concrète. Elle est un acteur majeur sur le plan scientifique et dans le domaine de l'aide à la décision.

L'éducation, ce sont aussi des acteurs de la formation qui sont en Corse nombreux et à mon sens insuffisamment pris en compte dans ce rapport. Ils sont pourtant des acteurs déterminants dans le maillage du territoire.

L'éducation, c'est enfin la famille, les parents qui doivent inculquer à leurs enfants, le respect de la vie, le goût du travail, leur apprendre que l'argent ne supplante pas tout. La liste est loin d'être exhaustive.

L'éducation, c'est aussi un réseau d'acteurs associatifs, culturels qui en Corse sont nombreux et me semblent être ici très largement relativisés. Je pense notamment aux Case di e lingue, à e Scole di Cantu, aux écoles associatives, aux associations culturelles. Lorsque l'on parle de l'importance des logiques de proximité positives, ils apparaissent pourtant incontournables. Ce rappel également pour encourager à penser des dispositifs adaptés au-delà du temps scolaire.

Ce rappel, aussi pour mobiliser là encore l'ensemble des acteurs autour de démarches collectives

Le rapport du Conseil exécutif articule dans le domaine éducatif ses propositions autour de la culture de la légalité avec tout un ensemble d'actions qui en découlent.

Cette déclinaison copié-collé de dispositifs existant dans d'autres réalités sans adaptation à notre réalité propre ne me semble pas pertinente en l'état. Il est toujours intéressant d'aller voir ce qui se fait ailleurs mais pour ensuite pouvoir se l'approprier. D'ailleurs, les initiatives citées, notamment celles portées par l'association Libera, tiennent compte des réalités culturelles et sociétales.

Pour ce faire, je préfère largement développer des mesures autour du concept de citoyenneté qui dans le rapport est juste évoquée. La citoyenneté se fonde sur des droits et des devoirs. Nous venons d'une tradition philosophique et politique où la démocratie, la justice, la liberté, l'équité, le goût de l'avant-garde pour faire face aux réalités de notre temps étaient fondatrices de l'idéal national.

Développer une citoyenneté corse fondée sur l'acquisition de ses valeurs, du respect de la vie, de principes, qui fondent la société où s'insère la connaissance du droit indispensable dans un cadre global, dotant les enfants de tous âges d'un esprit critique me paraît être un meilleur guide d'action.

Il nous faut former des citoyens capables également de s'engager, de dire non, de s'opposer lorsqu'il le faut, de défendre leurs droits lorsqu'ils sont remis en cause. Des femmes et des hommes libres, capables de refuser les dérives, les emprises, la voyoucratie.

En un mot, que certains trouveront peut-être caricatural, inculquer à un enfant, aux jeunes, le rejet absolu de certains comportements pas seulement parce qu'ils sont répréhensibles mais parce qu'ils contreviennent aux principes qui fondent la vie en société.

De façon pratique, décliner des contenus pédagogiques qui appréhendent les dimensions historiques, culturelles, linguistiques et sociétales permettant de composer en quelque sorte un système de repères de référence.

Je regrette que dans ce rapport il ne soit pas fait mention du phénomène d'acculturation et de déculturation que le peuple corse a eu à subir et subi encore. Cela aurait donné à mon sens la dimension réelle du « combat culturel » qu'ici nous devons mener.

Un combat culturel global, dans lequel la lutte contre les dérives mafieuses, contre l'emprise, s'inscrit comme le choix du refus de toute forme de domination.

Dans la première partie de cette contribution j'ai évoqué la nécessité d'affronter nos parts d'ombre, nos faiblesses à la lumière de nos forces, de nos potentialités de nos valeurs réelles. Sinon nous penserons encore, à côté de nous-mêmes.

Le champ culturel me paraît le champ de force tout désigné.

Pour prendre un exemple la question du rapport à la « Terre » mentionné rapidement dans ce rapport mais qui est centrale. Celui-ci nous renvoie à la valeur que nous devons lui donner, pas celle marchande mais bien celle existentielle.

Nous naissons sur une terre, en un lieu avec lequel nous établissons un lien à travers une langue qui traduit nos valeurs, nos façons de penser, notre rapport au monde, notre rapport à la vie.

L'anthropologue Maurice Godelier, affirmait:

« Il ne peut y avoir de société, il ne peut y avoir d'identité qui traverse le temps et serve de socle aux individus comme aux groupes qui composent une société, s'il n'existe des points fixes, des réalités soustraites, provisoirement mais durablement, aux échanges de dons et aux échanges marchands. »

Définir par un travail sur les contenus pédagogiques, culturels ce socle, ces réalités que nous devons soustraire aux échanges, que nous n'avons pas le droit de brader, dont nous sommes dépositaires et qu'il nous faudra transmettre.

La proposition du Conseil exécutif qui dans le rapport s'intitule « Redonner du sens au bien commun » pourrait ici trouver des déclinaisons concrètes.

Dans ce travail de fond le monde culturel à un rôle majeur à jouer et on ne le retrouve pas dans ce rapport.

La culture permet de réactiver la mémoire collective, les figures, les personnages. Ces figures de « démythification » ne nous sont pas étrangères, nous n'avons pas besoin de les importer, elles sont les nôtres, elles sont elles aussi une part de nous-même, elles vont puiser dans nos imaginaires, dans notre histoire, dans notre culture, dans nos réalités parfois masqués mais qui existent, qui sont bien là. Ces réalités loin des stéréotypes dont on nous affuble, dont nous nous affublons.

Tout comme, par des actions éducatives nous devons valoriser ces jeunes qui dans tous les domaines entreprennent, innovent, créent de la richesse. Ces jeunes, qui lorsqu'ils

apparaissent quelques secondes à Via Stella ou sur une page du Corse-Matin au milieu d'une réalité obscure, nous convainquent : « Quì dinò, ci si po riesce, quessi dinò sò i nostri »

Il y a quelques jours, je découvrais le film le Mohican de Frédéric Farucci, l'histoire de ce berger qui résiste aux « maffiuselli » qui veulent s'accaparer sa terre et qui devient malgré lui et par la force des réseaux sociaux, un héros.

Ce personnage du berger venant écorcher l'image de petits maffieux dans leur laideur la plus crue, la plus vraie, la plus méprisante et méprisable.

Il s'agit d'un film certes, mais nous connaissons la force d'une œuvre, il a suscité beaucoup de réactions, sur les réseaux sociaux, beaucoup l'ont ressenti comme le premier film de résistance corse à la mafia.

Dans cette œuvre, nous pouvons bien sûr avec angoisse voir se dessiner cette part de réalité crue, celle des pressions, celle de cette emprise mafieuse qui tente d'enserrer la société corse. Mais dans un même mouvement, se dessine l'espoir qui jaillit de la noirceur, dans un regard, un visage, au détour d'un chant, d'une inscription sur un mur, de la force de la jeunesse, de solidarités, de choix.

De cette capacité de résistance qui devient force de vie.

Je lisais, ces derniers jours un article de Toni Casalonga intitulé le Préfet et le Mohican publié dans la revue Robba, il appelait entre le déni et l'auto-flagellation à choisir le chemin de la responsabilité.

« Più ùn saremu più nudda, cuntenti d'essa ci sbarazzati di a nostra cultura, di a nostra lingua, di i nostri valori, di a nostra mimoria, più l'impustura truvà indè no locu è onori, è sarà a nostra fiertà »

Ste parole di Saveriu Valentini, ci chjamanu à ritruvà ciò che no semu, à sapè la, luntanu di e caricature di noi stessi. Ste parole ci chjamanu à ùn esse stangeri à noi stessi.

A lotta contru à e svie mafiose si scrive in un indiattura bella di più larga quella di a sucetà chè no vulemu.

In quantu di naziunale, ci duvemu sfà di a dipendenza, in l'atti, in u pinsà, sè no vulemu riesce.

A lotta di liberazione naziunale, hè suciale, culturale, sucetale, è in stu sensu ricusa ogni logica di duminazione, dà u drengu è da u fora.

Sfà si di a logica di e logiche di u soldu rè chè anneganu u cumunu, luttà contru à u spussessu, a speculazione dà firmà maestri di u nostru destinu ».

« Per un populu vivu, ch'ùn vole esse domu,
Per un zitellu chè humane sarà omu »

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ
CORSE LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

RECUEIL DES AMENDEMENTS

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 29

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

REEMPLACER dans l'ensemble des articles l'expression "*les dérives mafieuses*" PAR :
"*le fait mafieux*" OU : "*l'emprise mafieuse*"

*	AVIS DE LA COMMISSION	TOMBE
*	DECISION DE L'ASSEMBLEE	TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 53

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de l'examen du présent rapport et eu égard à l'importance politique et sociétale de son objet, une Commission Permanente, émanation de l'Assemblée de Corse dans son pluralisme politique, élargie aux instances consultatives de la Collectivité, aux collectifs anti-mafia et mouvements associatifs, ainsi qu'aux associations de maires, a été organisée le lundi 24 février 2025 à Bastia afin de présenter le contenu et les propositions du rapport aux représentants de la société civile.

Cette réunion a permis d'engager des discussions et de recueillir des propositions d'amendements transmises aux élus par les participants.

Il a dans ce cadre été convenu de modifier le terme de « dérives mafieuses » afin de mieux qualifier la prégnance du phénomène de criminalité organisée en Corse.

Aussi, le Conseil exécutif de Corse propose de modifier, dans la délibération, le terme « dérives mafieuses » au profit du terme « pratiques mafieuses ».

A également été retenu l'ajout, dans la définition du phénomène, de la notion de « pouvoir d'intimidation » ou encore l'évocation du fait que ces problématiques sont susceptibles d'intervenir à l'occasion de consultations électorales.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans la délibération, au sein du titre et des articles 1, 3, 4 et 6 (à chaque occurrence) :

SUBSTITUER aux mots « dérives mafieuses » les mots « pratiques mafieuses ».

AJOUTER, dans l'article 3, les éléments soulignés :

« **CONVIENT** de définir comme « pratique mafieuse » toute forme de crime ou de délit, ou tout comportement, émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée, et usant de violence, contrainte ou pouvoir d'intimidation, ou menaçant de le faire, pour influencer sur les choix individuels et collectifs des citoyens, et/ou des décideurs, et/ou des élus, et de la société corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique, y compris lors des consultations électorales ; »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'article 2, insérer un nouvel article ainsi rédigé :

« **ARTICLE 3 : PROSCRIT** à ce titre les dérives caractérisées par des comportements
prédateurs de type mafieux et plus généralement toutes les formes de violences qui
gangrènent notre société. »

La numérotation des articles est adaptée en conséquence.

* AVIS DE LA COMMISSION	DEFAVORABLE
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	Contre : FA POPULU INSEME, AVANZEMU, CORE FRONTE Pour : U SOFFIU NOVU REJETÉ

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 30

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D’AMENDEMENT :

Dans l’article 3 :

AJOUTER « *ou en exerçant un pouvoir d'intimidation avec l'omerta qui en découle pour influencer...* » après « *menaçant de le faire* » ;

ET « *et aussi pour influencer ou gêner le libre exercice des votes ou de procurer des voix à soi ou à d'autres lors de scrutins électoraux* » en conclusion dudit article

* AVIS DE LA COMMISSION

RETIRE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

La rédaction de l'article 6 est modifiée comme suit :

« **ARTICLE 6 : VALIDE**, dans leur principe, les mesures listées ci-dessous qui devront
par la suite être déclinées de façon opérationnelle : »

* AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE SOUS-AMENDE *
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sous-amendement
*« **VALIDE**, dans leur principe, les mesures listées ci-dessous qui, suite à leur
adoption, seront déclinées de façon opérationnelle »

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 52

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

COMPLETER le 1^{er} alinéa de la section I. Éthique et Politiques publiques **PAR** :

« *Sur la base des pistes suivantes :*

- *Refuser les pressions de type mafieux ;*
- *Faire acte de solidarité inconditionnelle et immédiate chaque fois que des élus ou acteurs de la vie économique, sociale et culturelle, sont soumis à de telles pressions lorsque celles-ci et leur dimension mafieuse est avéré ;*
- *Rendre publics de tels agissements lorsqu'ils surviennent ;*
- *Ne jamais faciliter, directement ou indirectement, des collusions, des actes, et/ou des opérations inhérents aux pratiques mafieuses, notamment dans le domaine de l'immobilier, des marchés publics, du tourisme, des transports, des déchets. »*

* AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE SOUS-AMENDE*
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AJOUTER :

« Sur la base des pistes suivantes :

- refuser les pressions de type mafieux ;*
- faire acte de solidarité chaque fois que des élus ou acteurs de la vie économique, sociale et culturelle, sont soumis à de telles pressions lorsque leur dimension mafieuse sont avérées ;*
- Rendre publique de tels agissements lorsqu'ils surviennent ;*
- Ne jamais faciliter, directement ou indirectement, des collusions, des actes, et/ou des opérations inhérentes aux pratiques mafieuses, dans tous les domaines. »*

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : GROUPE « AVANZEMU »

EXPOSE DES MOTIFS :

À ce jour la CDC est dotée de 4 instances consultatives : CESEC, Assemblea di a Giuventù, Chambre des territoires, Comité d'évaluation des politiques publiques. Y ajouter une cinquième instance hybride ne serait pas un gage d'efficience ou de réussite d'autant que certaines déjà existantes sont encore perfectibles à bien des niveaux. Cet amendement préconise donc de permettre une modification de la composition du CESEC pour assurer une représentativité à un ou plusieurs représentants des collectifs.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À l'article 6 de la délibération, Section I, Éthique et politiques publiques

REPLACER le troisième alinéa ;

VALIDE la création d'une instance consultative « Lutte contre les dérives mafieuses » et **MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse pour présenter à l'Assemblée de Corse un rapport fixant les modalités de fonctionnement et attributions de celle-ci.

PAR :

S'ENGAGE à assurer une représentation des collectifs au sein des instances consultatives déjà existantes de la Collectivité de Corse, et **MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse pour engager des discussions avec les représentants

desdites instances, ainsi qu'avec le Préfet de Corse concernant le CESEC, afin de réfléchir aux modalités de représentation au sein de ces instances et des éventuelles modifications de leur composition.

*

AVIS DE LA COMMISSION

RETIRE

*

DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 8

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

I - Ethique et politiques publiques

Au 3^{ème} alinéa du I de l'article 6, après les mots « Lutte contre les dérives mafieuses »,
AJOUTER « *incluant l'ensemble des groupes politiques* ».

*	AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE SOUS-AMENDE*
*	DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sous-amendement

* Incluant **NOTAMMENT** *l'ensemble des groupes politiques*.

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 31

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À l'Article 6, I – Ethique, alinéa 3 :

AJOUTER « ,sous un délai de 2 mois » à la fin du dudit alinéa

* AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE SOUS-AMENDE*
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sous-amendement

* Sous un délai maximum de trois mois.

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 50

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

EXPOSE DES MOTIFS :

Cet amendement vise à proposer un délai de deux mois au Président du Conseil du Conseil exécutif de Corse afin qu'il présente à l'Assemblée de Corse le rapport fixant la composition, les modalités de fonctionnement et les attributions de l'instance consultative « lutte contre les pratiques mafieuses ».

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Article 6, partie I, alinéa 3 :

AJOUTER : « *dans les deux mois* »

*	AVIS DE LA COMMISSION	TOMBE
*	DECISION DE L'ASSEMBLEE	TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 9

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

I – Ethique et politiques publiques

SUPPRIMER le 4^{ème} alinéa du I de l'article 6.

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 10

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

I – Ethique et politiques publiques

Au 5ème alinéa du I de l'article 6, après les mots « du Conseil exécutif de Corse »,
AJOUTER : «, *à la Présidente de l'Assemblée de Corse et aux groupes politiques* ».

*	AVIS DE LA COMMISSION	RETIRE
*	DECISION DE L'ASSEMBLEE	RETIRE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 32

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D’AMENDEMENT :

À l'Article 6, I – Ethique, à la demande des associations :

REEMPLACER l’alinéa 4

PAR :

"RECONNAIT l'action d'utilité publique menée par les collectifs "Massimu Susini" et "Maffia no, Vità iè".

* AVIS DE LA COMMISSION

TOMBE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 49

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

EXPOSE DES MOTIFS :

Les deux collectifs anti-mafia ont exprimé leur de préserver leur totale indépendance et considèrent que toute subvention pouvant l'affaiblir.

Cet amendement propose donc de supprimer la mesure visant à leur accorder la reconnaissance d'utilité publique.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 6 :

SUPPRIMER « *S'ENGAGE à concourir à la reconnaissance d'utilité publique des collectifs « Massimu Susini » et « Maffia nò, Vita iè »*

* AVIS DE LA COMMISSION

TOMBE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 33

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À l'article 6, I – Ethique, alinéa 5 :
REEMPLACER *"sur le contenu d'une éventuelle mission de conseil"*

PAR :

"sur le contenu et le cahier des charges d'une mission de conseil..."

ET AJOUTER à la fin dudit alinéa :

"Cette mission portera sur les activités propres de la Collectivité de Corse, sur celles de ses établissements rattachés et aussi sur les établissements en cours de rattachement comme les chambres de commerce et des métiers".

* AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE SOUS-AMENDE*
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Sous-amendement**
Remplacer « portera » **par** « pourra porter »

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 34

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À l'article 6, I – Ethique, alinéa 6 :

AJOUTER « *DONNE ACTE au Conseil exécutif qu'il rendra public le rapport de l'AFA et son rapport annuel de « risque d'atteinte à la probité » »*

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDE*

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Sous-amendement**

« et son rapport annuel de "risque d'atteinte à la probité" **dans le respect de la réglementation en vigueur** »

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 35

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À l'article 6, I – Ethique, et après l'alinéa 6 :

AJOUTER l'alinéa 7 : « *Mandate le Président du Conseil exécutif pour expertiser la possibilité d'une adaptation réglementaire en vue de rendre les modalités d'attribution de subventions et de marchés publics avec les clauses "anti-mafia" prévues par le décret N° 2017-482 pour la construction de la ligne transfrontalière Lyon-Turin* » »

* AVIS DE LA COMMISSION	RETIRE
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	RETIRE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 59

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

La cartographie des risques d'atteintes à la probité est un document interne d'information et de travail à destination du Président du Conseil exécutif et de l'encadrement administratif. Ce document n'a pas vocation à être rendu public.

Néanmoins, cet amendement propose que le Président du Conseil exécutif rende public annuellement un rapport spécial visant à détailler les mesures de prévention et de détection des faits de corruption. Cette mesure s'inspire d'une des dispositions formulées dans le cadre d'une proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la corruption déposée le 29 octobre 2024 par le député Olivier Marleix (non inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale à ce jour).

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans la délibération, au sein de l'article 6, partie I,

AJOUTER un septième alinéa :

« **DONNE ACTE** au Président du Conseil exécutif de Corse qu'il s'engage à présenter un rapport annuel devant l'Assemblée de Corse présentant les actions mises en œuvre afin de lutter contre les atteintes à la probité ; »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

TOMBE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTE MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 36

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À l'article II, alinéa 1 :

AJOUTER « des services de l'eau, des services de l'assainissement, des transports
et plus généralement de tous les secteurs de missions de service public » après
« déchets »

ET « il s'engage de plus à faire primer les exploitations en régie directe »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDE*

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Sous-amendement

L'alinéa devient :

SOUHAITE privilégier, chaque fois que possible, le principe de gestion publique dans
les secteurs économiques particulièrement exposés, notamment celui des déchets.

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 41

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

II – Secteurs économiques particulièrement exposés

Article 6 II (1) :

RAJOUTER :

« **S'ENGAGE** à bonifier fortement les collectivités qui opterons pour une gestion directe de leurs services publics.

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDE*

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Sous-amendement**

S'ENGAGE A METTRE à l'étude, dans le cadre de l'évolution du règlement des aides, une bonification en faveur des collectivités qui choisissent d'opter pour une gestion directe de leurs services publics.

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 57

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

EXPOSE DES MOTIFS :

L’articulation de la mise en œuvre de ces compétences, et donc la synergie entre les acteurs qui en sont les titulaires est une condition sine qua non de la réussite du PTPGD et de la priorité donnée au tri à la source. L’éclatement de cette compétence amplifie la complexité de la question des déchets en Corse. Elle doit conduire à réfléchir à une évolution du modèle. C’est pourquoi la Collectivité de Corse souhaite engager une réflexion partagée avec l’ensemble des acteurs (Etat, Syvadec, intercommunalités) sur une évolution de la compétence déchets, ceci aussi bien pour des raisons de rationalité et de recherche d’efficacité, que dans une logique de diminution des coûts pour les intercommunalités.

PROPOSITION D’AMENDEMENT :

Dans la délibération, au sein de l’article 6, partie II, alinéa 1 :

AJOUTER, à la fin du paragraphe : « , tout en s’engageant à mener une concertation élargie avec les communes, intercommunalités et l’Etat en faveur d’une réforme de la répartition des compétences de transport et traitement des déchets entre la Collectivité de Corse et l’échelon local, ainsi que sur la trajectoire budgétaire du modèle global de gestion des déchets en Corse ; »

* AVIS DE LA COMMISSION

RETIRE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 11

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

II – Secteurs économiques particulièrement exposés

MODIFIER COMME SUIV la rédaction du 3^{ème} alinéa du II l'article 6 :

« **DEMANDE** l'application systématique de la notion de « bénéfice raisonnable » lors
de contrats passés avec des tiers privés dans le cadre des marchés publics de la
Collectivité de Corse ; »

* AVIS DE LA COMMISSION	TOMBE
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 37

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À l'article 6 (II) :

REEMPLACER l'alinéa 3

PAR :

« demande l'application systématique du code de la commande publique et la clause de bénéfice raisonnable dans le cadre des contrats passés avec les tiers privés dans le domaine des déchets, des transports de l'eau, de l'assainissement et de toutes les missions sociales et publiques »

* AVIS DE LA COMMISSION

TOMBE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 55

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

EXPOSE DES MOTIFS :

Si le domaine du traitement des déchets fait mondialement l'objet de convoitises et de pratiques mafieuses, d'autres secteurs économiques, à fortiori dans un territoire insulaire, peuvent faire l'objet de surprofits licites ou illicites susceptibles d'attiser la convoitise de la criminalité organisée et de générer des pratiques mafieuses. C'est pourquoi, le Conseil exécutif de Corse propose un élargissement de la notion de « bénéfice raisonnable » à l'ensemble des secteurs économiques stratégiques.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans la délibération, au sein de l'article 6, partie II,

MODIFIE l'alinéa 3 :

« **DEMANDE** l'application systématique de la notion de « bénéfice raisonnable » dans le cadre des contrats de Délégation de Service Public passés avec des tiers privés dans le domaine des déchets et dans l'ensemble des secteurs stratégiques (à titre d'exemple : transports, eau, ENr...) ; »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE
SOUS-AMENDE***

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Sous-amendement**

Demande l'application systématique de la notion de « bénéfice raisonnable » dans le cadre des contrats de délégation de service public passés avec des tiers privés dans l'ensemble des secteurs stratégiques notamment dans le secteur des déchets.

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le droit permet à la CdC d'ester en justice lorsqu'un document ou acte d'urbanisme contrevient au PADDUC. Il ne paraît pas opportun alors de créer une nouvelle entité qui contreviendrait au principe de libre administration des collectivités mais plutôt de renforcer les dispositifs en vigueur, notamment via la révision du PADDUC et accompagner les communes dans la réalisation et la mise en œuvre de leurs documents d'urbanisme.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À l'article 6 de la délibération, Section II : Secteurs économiques particulièrement exposés

REEMPLACER le quatrième alinéa :

DEMANDE la création d'une instance mixte État/CdC en charge du suivi des permis de construire.

PAR :

DEMANDE à l'État d'assumer systématiquement sa mission de contrôle de légalité sur les actes d'urbanisme. **DEMANDE** au Président du Conseil exécutif de Corse

d'ester en justice lorsque des actes ou des documents d'urbanisme sont incompatibles avec le PADDUC.

S'ENGAGE à fournir aux maires et aux présidents de Communautés de Communes l'appui logistique et opérationnel nécessaire à l'élaboration de documents d'urbanisme conformes aux orientations du PADDUC.

* AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE SOUS-AMENDE*
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Sous-amendement**

REEMPLACER PAR

SOUHAITE accompagner les maires et présidents d'EPCI dans l'élaboration et l'adoption de documents d'urbanisme conformes aux orientations du PADDUC.

DEMANDE à l'État d'assumer systématiquement sa mission de contrôle de légalité sur les actes d'urbanisme

DEMANDE à l'Etat de communiquer à la Collectivité de Corse l'ensemble de ces actes dès leur délivrance.

Demande au Président du Conseil exécutif d'ester en justice lorsque ces actes sont incompatibles avec le PADDUC.

DEMANDE que la révision du PADDUC intègre dans ses orientations stratégiques la lutte contre les pratiques mafieuses ;

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 12

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

II – Secteurs économiques particulièrement exposés

REEMPLACER le 4^{ème} alinéa du II de l'article 6 par :

« **DEMANDE** la mise en œuvre effective de la révision du PADDUC, document de base pour un projet de société corse, qui devient urgente et devra dans toutes ces déclinaisons reprendre comme socle la lutte contre les dérives mafieuses ; »

* AVIS DE LA COMMISSION

TOMBE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

TOMBE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 60

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération n° 19/050 AC du 29 novembre 2019, l'Assemblée de Corse avait déjà demandé, sur proposition du Conseil exécutif, la mise en place d'une instance conjointe Etat/CdC en charge du suivi des permis de construire, sans succès auprès de l'Etat.

Cette demande est réitérée dans le cadre du présent rapport qui précise que la création de l'instance permettrait un suivi plus efficace des opérations, en amont du stade contentieux.

Il précise que la Collectivité de Corse s'engagerait pour sa part à exercer un recours contre toute opération identifiée dans le cadre de cette instance comme présentant un aspect litigieux, dans le cas où l'Etat refuserait d'engager un recours.

Suite à une demande des collectifs et associations, il y a lieu de préciser ce point dans la délibération.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans la délibération, au sein de l'article 6, partie II,

COMPLETER l'alinéa 4 :

« **DEMANDE** la création d'une instance mixte Etat / Collectivité de Corse en charge du suivi des permis de construire, qui doit permettre, dans les cas d'atteintes

caractérisées au PADDUC ou aux lois d'urbanisme, de demander à l'Etat d'exercer un recours et, s'il le refuse, de l'engager directement par la Collectivité de Corse, de façon systématique ;

* AVIS DE LA COMMISSION	TOMBE
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 13

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

II – Secteurs économiques particulièrement exposés

INSERER après le 5ème alinéa du II de l'article 6, un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« **SOUHAITE** engager, dans le prolongement du SRDE2I, une réflexion associant les intercommunalités de Corse sur la compétence développement économique, pour favoriser et soutenir les projets créateurs d'emplois et aboutir à une économie plus libre et plus dynamique ; »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDE*

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Sous-amendement**

« **SOUHAITE** engager, dans le prolongement du SRDE2I, une réflexion associant les intercommunalités de Corse **pour mieux favoriser** et soutenir les projets créateurs d'emplois et aboutir à une économie plus libre et plus dynamique ; »

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 40

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

II – Secteurs économiques particulièrement exposés

Article 6 - Alinéa 6 :

RAJOUTER à la fin :

« **DEMANDE** et **S'ENGAGE** à formuler des adaptations législatives permettant une fiscalité immobilière renforcée sur les opérations spéculatives ».

* AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE SOUS-AMENDE*
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Sous-amendement

RÉAFFIRME son attachement au principe d'une fiscalité immobilière renforcée sur les opérations spéculatives, notamment à travers le transfert d'un pouvoir normatif en matière fiscale dans le cadre du processus de révision constitutionnelle en cours.

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 56

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

EXPOSE DES MOTIFS :

Les différentes propositions d’adaptations législatives formulées par l’Assemblée de Corse au Gouvernement, tout comme celles à l’initiative des parlementaires de la Corse, se sont toutes heurtées à l’obstacle constitutionnel (égalité devant l’impôt). Il est nécessaire de préciser que cette mesure nécessite le transfert de la compétence fiscale à la Collectivité de Corse dans le cadre d’un statut d’autonomie constitutionnellement garanti.

PROPOSITION D’AMENDEMENT :

Dans la délibération, au sein de l’article 6, partie II, alinéa 6 :

INSERER, à la fin de la phrase, « , que la Corse ne peut mettre en œuvre à droit constant que de manière très marginale, ce qui nécessite l’inscription du statut d’autonomie de l’île dans la Constitution française, lequel permettra un pouvoir normatif en matière fiscale ; »

*	AVIS DE LA COMMISSION	TOMBE
*	DECISION DE L'ASSEMBLEE	TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 14

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

II – Secteurs économiques particulièrement exposés

REEMPLACER le dernier alinéa du II de l'article 6

PAR :

« **SOUHAITE** la mise en place d'une stratégie d'intervention foncière et d'un plan d'action opérationnel pour libérer le foncier agricole, favoriser la remise en culture des espaces en friche et lutter contre la flambée des terres agricoles. »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDE*

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Sous-amendement**

« **Souhaite** la mise en place d'une démarche de rénovation agraire incluant un plan d'action opérationnel pour libérer le foncier agricole, favoriser la remise en culture des espaces en friche et lutter contre l'augmentation des prix des terres agricoles ».

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 28

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

II – Secteurs économiques particulièrement exposés

COMPLETER le II de l'article 6 est complété par l'alinéa final suivant :

« **RECONNAÎT** la politique de la ville comme outil indispensable et complémentaire dans la lutte contre les violences et les mécanismes mafieux, et **S'ENGAGE** à ce titre à élaborer un Schéma de Développement Urbain Durable visant à contractualiser avec les territoires urbains et à impliquer la collectivité de Corse dans le contrat de ville 2024-2030 par un accompagnement financier, en ingénierie et surtout politique ; »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDE*

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Sous-amendement

« **RECONNAÎT** la politique de la ville comme outil indispensable et complémentaire dans la lutte contre les violences et les mécanismes mafieux, et **S'ENGAGE** à présenter un Schéma de Développement Urbain Durable pour la période 2025-2030 ».

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTE MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 39

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IV – Dérives mafieuses : instruments d’analyse et de quantification / politiques et procédures pénales

Article IV et alinéa 7 :

RAJOUTER à la fin :

« **S’ENGAGE** à établir une lettre de cadrage pour l'instruction des dossiers soumis à l'avis de la CTPENAF et exige que tous les avis soient conformes et concernent les ESA, les espaces naturels, les espaces forestiers".

* AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE SOUS-AMENDE*
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOpte À L’UNANIMITÉ

***Sous-amendement**

« **S’ENGAGE** à proposer la révision du Règlement Intérieur de la CTPENAF aux fins d’établir les critères autorisant la consommation d’espaces agricoles afin que les autorisations d’urbanisme entraînant la consommation d’**espaces naturels, agricoles et forestiers** ou d’espaces stratégiques agricoles soient systématiquement soumis à l’avis conforme de la commission y compris dans les parties actuellement urbanisées ».

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 42

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

II – Secteurs économiques particulièrement exposés

Article 6 - Alinéa 8 nouveau :

AFFIRME sa volonté de ne pas modifier la loi Littoral autrement que pour des projets publics liés à l'eau potable en sus de l'assainissement déjà prévu.

* AVIS DE LA COMMISSION

RETIRE AU PROFIT
DU 62

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRE AU PROFIT
DU 62

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 43

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

II – Secteurs économiques particulièrement exposés

Article 6 II (Alinéa 9 nouveau)

AJOUTER

S'engage à ester en justice contre les autorisations d'urbanisme portées à sa connaissance lorsque celles-ci présentent un caractère non conforme au regard du PADDUC, du code de l'environnement, du code de l'urbanisme et de toute disposition législative et réglementaire".

* AVIS DE LA COMMISSION	TOMBE
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 46

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

II – Secteurs économiques particulièrement exposés

Article 6 II :

AJOUTER un alinéa 10 nouveau.

"**Mandate** le Président du Conseil exécutif de Corse pour entreprendre avant l'échéance de la révision partielle du PADDUC une modification simple en vue d'interdire la construction de résidences secondaires et de logements destinés à la location touristique dans les zones déjà urbanisées des communes qui n'auront pas un Plan local d'urbanisme sous deux ans".

* **AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE
SOUS-AMENDE***

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Sous-amendement**

« **MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse pour mettre en œuvre au travers d'une modification simplifiée si cela est possible dans des conditions juridiques sécurisées et en toute hypothèse dans le cadre de la révision du PADDUC les dispositions de l'article L. 4424-11 du CGCT ou d'étudier toute autre possibilités législatives et réglementaire afin de créer de nouveaux espaces stratégiques anti spéculatifs exclusivement dédiés à la résidence principale dans les parties actuellement urbanisées des communes littorales dépourvue de document d'urbanisme et en proie à une pression foncière et immobilière avérée. »

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 15

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

III – Drogues et commerces illicites

Au 1er alinéa du III de l'article 6, après les mots « cause nationale », **AJOUTER** :
« *avec des moyens de lutte renforcés* ».

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDE*

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Sous-amendement

REEMPLACER PAR

« **DEMANDE** que la lutte contre la consommation de drogues devienne une grande
cause en Corse, en impliquant pleinement la jeunesse. »

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »

EXPOSE DES MOTIFS :

La mesure ne paraît pas la plus efficace dans le cadre de la lutte contre la drogue.

PROPOSITION AMENDEMENT :

À l'article 6 de la délibération, Section III : Drogues et commerces illicites

REEMPLACER le deuxième alinéa :

***VALIDE** le principe d'un partenariat avec les acteurs de la vie économique et sociale et les établissements et événements recevant du public, relatif au refus de la vente usage de stupéfiants, autour d'un label « A DROGA INNO ! » et d'une charte associée.*

PAR :

***S'ENGAGE** à renforcer les moyens de lutte et de prévention contre la drogue et les addictions, notamment au bénéfice du tissu associatif mobilisé ou mobilisable sur ces questions.*

***DEMANDE** à l'Etat de renforcer ses contrôles aériens et maritimes afin de lutter contre l'importation de produits stupéfiants.*

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDE*

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Sous-amendement

REEMPLACER L'ALINEA PAR :

« **VALIDE** le principe d'un partenariat avec les acteurs de la vie économique et sociale et les établissements et évènements recevant du public, relatif au refus de la vente et usage de stupéfiants, autour d'un label « A DROGA INNÒ ! » et d'une charte associée. »

S'ENGAGE à renforcer les moyens de lutte et de prévention contre la drogue et les addictions, notamment au bénéfice du tissu associatif mobilisé ou mobilisable sur ces questions.

DEMANDE à l'Etat de renforcer ses contrôles aériens et maritimes afin de lutter contre l'importation de produits stupéfiants. »

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 16

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

III – Drogues et commerces illicites

Au 3^{ème} alinéa du III de l'article 6, le mot « Urbain » **REEMPLACER** par « *Européen* »

* AVIS DE LA COMMISSION

TOMBE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 17

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

III – Droques et commerces illicites

SUPPRIMER le 4^{ème} alinéa du III de l'article 6.

*	AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE
*	DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 18

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IV – Dérives mafieuses : instruments d’analyse et de quantification / politiques
et procédures pénales

SUPPRIMER les items a), b) et c) au 1^{er} alinéa du IV de l’article 6,

* AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE SOUS-AMENDÉ*
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REEMPLACER les items a), b) et c) par :

* **ASPIRE** à la reconstruction d’un lien de confiance entre les corses et l’institution
judiciaire qui pourra se traduire par l’évolution institutionnelle vers un statut
d’autonomie évoquée par le ministre de la Justice,

RAPPELLE le caractère conflictuel et douloureux de l’histoire judiciaire et politique contemporaine de l’île et demande que cette dimension soit intégrée dans le cadre du processus en cours entre la Corse et l’Etat,

DEMANDE que soit mise en œuvre l’accès des fonctionnaires corses aux emplois de magistrats et de fonctionnaires exerçant au sein des cours et tribunaux de l’île.

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/01/39

AMENDEMENT N° 19

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IV – Dérives mafieuses : instruments d'analyse et de quantification / politiques
et procédures pénales

Après le 1^{er} alinéa du IV de l'article 6, **INSERER** un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« **DEMANDE** à l'État dans le cadre de ses fonctions régaliennes de mettre
tout en œuvre, en moyens et en actions pour que cessent ces dérives mafieuses,
condition sine qua non pour rétablir un lien de confiance entre les Corses et la justice,
seul garant des solutions entraînant un développement social et économique
harmonieux de notre île ; »

* AVIS DE LA COMMISSION	TOMBE
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 61

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Compte tenu des annonces du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, et des débats intervenus en séance et dans le cadre de la Commission Permanent élargie, le Conseil exécutif propose de préciser l’alinéa relatif à la question pénale.

PROPOSITION D’AMENDEMENT :

Dans le rapport, à la page 33, partie IV

MODIFIER l’alinéa 6 (ancien alinéa 5) :

« Constatant que la criminalité organisée et les pratiques mafieuses font peser sur la société corse des menaces qui se sont objectivement aggravées, **DEMANDE** que la lutte contre les pratiques mafieuses soit érigée en priorité, dans le cadre d’une politique pénale globale, cohérente, inscrite dans la durée et que les mesures législatives envisagées par le Gouvernement et le Parlement soient respectueuses des droits de la défense et des libertés fondamentales ; »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDE*

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Sous-amendement**

« **CONSTATE** que les pratiques mafieuses font peser sur la société corse des menaces qui se sont objectivement aggravées,

DEMANDE que la lutte contre ces pratiques soit érigée en priorité, dans le cadre d'une politique pénale globale, cohérente, inscrite dans la durée, dotée de moyens matériels et humains conséquents et que les mesures législatives envisagées par le Gouvernement et le Parlement soient respectueuses des droits de la défense et des libertés fondamentales. »

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 45

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IV – Dérives mafieuses : instruments d’analyse et de quantification / politiques
et procédures pénales

Article 6 - section IV alinéa 5

A la fin de l'alinéa, **rajouter** :
"et qu'à ce titre toute réforme conduisant vers une reconnaissance d'un délit
d'association mafieuse se fasse en adoptant une définition précise, conforme à la
jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme afin que soit mieux prises
en compte les méthodes mafieuses définies à l'article 3".

*	AVIS DE LA COMMISSION	TOMBE
*	DECISION DE L'ASSEMBLEE	TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/39

AMENDEMENT N° 20

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IV – Dérives mafieuses : instruments d'analyse et de quantification / politiques
et procédures pénales

SUPPRIMER le 3^{ème} alinéa du IV de l'article 6.

*	AVIS DE LA COMMISSION	RETIRE
*	DECISION DE L'ASSEMBLEE	RETIRE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 38

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IV – Dérives mafieuses : instruments d’analyse et de quantification / politiques et procédures pénales

Article 6 - Alinéa 4 :

Est proposé de mener une étude soumise à l'approbation de l'Assemblée de Corse sur la réutilisation des biens confisqués pour des projets d'intérêt général à portée sociale et publique, et sur les porteurs de projets qui pourront être des associations et des collectivités.

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDÉ*

*DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

* **CONSTATE** que l'évolution de la législation française concernant la confiscation des avoirs et biens criminels étend désormais la liste des bénéficiaires des biens confisqués, comme le souhaitaient les collectifs corses « anti-mafia ».

“S’ENGAGE à ce que la Collectivité de Corse, au titre de l'article L. 706-160 alinéa 9 du code de procédure pénale, se porte candidate pour bénéficier de l'affectation de biens confisqués, afin d'y développer des projets d'intérêt général concourant à la culture de la légalité.

Souhaite que la réutilisation des biens confisqués bénéficie à des projets d'intérêt général à portée sociale et publique et œuvrant dans le domaine caritatif, humanitaire et social ».

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/01/39

AMENDEMENT N° 21

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

IV – Dérives mafieuses : instruments d'analyse et de quantification / politiques
et procédures pénales

Au 4^{ème} alinéa du IV de l'article 6, après les mots « **PROPOSE** que »,

REEMPLACER le reste de l'alinéa par :

*« soient inscrites sur cette liste les associations reconnues d'utilité publique établies
en Corse et œuvrant dans le domaine caritatif, humanitaire, sanitaire et social ; ».*

* AVIS DE LA COMMISSION	TOMBE AU PROFIT DU 38
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	TOMBE AU PROFIT DU 38

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 48

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

EXPOSE DES MOTIFS :

La proposition de la Collectivité de Corse visait à s'engager à concourir à la reconnaissance d'utilité publique des collectifs « Massimu Susini » et « Maffia nò, Vita ie », démarche permettant notamment de conclure des conventions entre la CDC et les associations reconnues d'utilité publique qui en émettraient le souhait, ainsi que de leur donner la possibilité d'intégrer la liste des bénéficiaires potentiels des avoirs et biens criminels confisqués

A la suite de la commission permanente élargie du 24 février, le Président du Conseil exécutif a pris acte de la volonté de préserver leur totale indépendance.

Pour rappel, comme cela se pratique dans de nombreux pays, l'usage social des biens confisqués permet à la société civile de se réapproprier des lieux autrefois sous emprise mafieuse. Ces biens peuvent, depuis 2024, être affectés non seulement aux associations, mais aussi aux collectivités territoriales, via un appel à manifestation d'intérêt géré par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis (Agrasc). La Collectivité de Corse, pionnière en matière de reconnaissance de l'emprise mafieuse, pourrait jouer un rôle clé dans cette réutilisation à des fins d'intérêt général, plutôt que de laisser ces biens à l'État, qui les revend souvent aux enchères.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 6, dans la section « **IV- Dérives mafieuses : instruments d'analyse et de quantification / politiques et procédures pénales** » :

REEMPLACER « CONSTATE que l'évolution de la législation française concernant la confiscation des avoirs et biens criminels étend désormais la liste des bénéficiaires des biens confisqués, comme le souhaitaient les collectifs corses « anti-mafia » et PROPOSE que ces collectifs puissent intégrer la liste des bénéficiaires potentiels, à travers la reconnaissance de leur statut d'association d'utilité publique proposée dans la présente délibération »

PAR :

“S’ENGAGE à ce que la Collectivité de Corse, au titre de l'article L. 706-160 alinéa 9 du code de procédure pénale, se porte candidate pour bénéficier de l'affectation de biens confisqués, afin d'y développer des projets d'intérêt général concourant à la culture de la légalité.”

* **AVIS DE LA COMMISSION**

**TOMBE AU PROFIT
DU 38**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**TOMBE AU PROFIT
DU 38**

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 54

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Conseil exécutif de Corse accorde une importance majeure à l'éducation dès le plus jeune âge dans la lutte contre les pratiques mafieuses.

Dans sa lettre aux élus transmise dans le cadre de la tenue de la commission permanente élargie le 24 février 2025, la Ligue des droits de l'homme Corsica indique : « L'éducation aux droits de l'Homme qui n'apparaît pas dans le rapport permet d'organiser des actions pédagogiques répondant à cette complémentarité dans un cadre laïque garantissant la liberté de conscience, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. »

Si la valorisation de la culture de la légalité, de la démocratie et du bien commun est essentielle et concoure au combat contre les dérives, la connaissance et le partage des valeurs des droits de l'homme doivent également être intégrés à la démarche proposée sur le plan éducatif.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans la délibération, au sein de l'article 6, partie V,

AJOUTER les mots soulignés :

Alinéa 4

« **SOUTIENT** la proposition d'un partenariat stratégique entre la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse, porté dans le cadre de l'enseignement bilingue et immersif, et

visant au renforcement de la culture démocratique, de l'éducation à la légalité et aux droits de l'homme, et de l'approche critique des logiques criminelles et mafieuses, telle que présentée dans le rapport ; »

Alinéa 8

« **S'ENGAGE** à promouvoir une culture de la légalité, des droits de l'homme, de la démocratie et du « bien commun » ; »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 51

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans la partie IV, après l'alinéa : « **DEMANDE** que la lutte contre les dérives mafieuses soit érigée en priorité, dans le cadre d'une politique pénale globale, cohérente, inscrite dans la durée, et respectueuse des droits de la défense et des libertés fondamentales »

AJOUTER : « **MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse pour participer à la réunion de travail avec la première présidente de la cour d'appel de Bastia et le procureur général près ladite cour relative au sujet de la criminalité organisée et son traitement en Corse, afin de présenter le travail engagé par les institutions de la Corse ainsi que les constats et propositions exposés dans le présent rapport et de recueillir l'avis du monde judiciaire. »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE
SOUS-AMENDE***

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***Sous-amendement**

« **MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse pour participer à la réunion de travail prévue en mars 2025 »

avec la première présidente de la cour d'appel de Bastia et le procureur général près ladite cour relative au sujet de la criminalité organisée et son traitement en Corse, afin de présenter le travail engagé par les institutions de la Corse ainsi que les constats et propositions exposés dans le présent rapport et de recueillir l'avis du monde judiciaire. »

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 22

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Au 1^{er} alinéa du V de l'article 6, après « *un combat* » :

AJOUTER « *éthique, citoyen, moral et* »

*	AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE
*	DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 23

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

V. Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

Après le 1^{er} alinéa du V de l'article 6, **INSERER** deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

« **REAFFIRME** le rôle central de la famille dans l'éducation des enfants par
l'inculcation des valeurs morales, du respect, ainsi que du rejet de la violence ;

DECLARE que la restauration de la valeur travail dans la société insulaire est cruciale
pour conjurer le culte de l'argent facile qui alimente l'économie souterraine et les trafics
illicites »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDÉ *

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

* REMPLACER PAR

« **REAFFIRME** le rôle fondamental de la famille, de l'école et de la société dans l'éducation et la transmission des valeurs morales ainsi que l'importance de la valeur travail ».

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »

EXPOSE DES MOTIFS :

Cette disposition pourrait laisser penser que des films, séries, ouvrages littéraires ou des représentations culturelles pourraient inciter les jeunes ou moins jeunes à se diriger vers la criminalité. Alors même que le secteur culturel est déjà en souffrance, ajouter des contraintes supplémentaires dans le règlement des aides ne paraît pas opportun. L’art et la culture doivent demeurer les fondements d’une société libre. En revanche, promouvoir la valeur travail et bonifier les aides pour les œuvres qui s’inscriraient dans cette démarche apparaît plus positif.

PROPOSITION D’AMENDEMENT :

À l’article 6 de la délibération, Section V : Enjeux culturels, éducatifs et sociétaux

REEMPLACER le troisième alinéa :

***SOUHAITE** engager une réflexion associant les instances consultatives de la CdC sur le règlement des aides en matière culturelle pour éviter toute promotion directe ou indirecte des comportements liés à la culture mafieuse.*

PAR

***SOUHAITE** engager une réflexion associant les instances consultatives de la CdC sur le règlement des aides en matière culturelle pour bonifier toute promotion de la valeur travail ainsi que d'une image positive de la Corse, sa culture et son peuple.*

* AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE SOUS-AMENDÉ *
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

* **SUPPRIMER SOUHAITE** engager une réflexion associant les instances consultatives de la Collectivité de Corse sur le règlement des aides en matière culturelle pour éviter toute promotion directe ou indirecte des comportements liés à la culture mafieuse.

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 24

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

V. Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

Au 3ème alinéa du V de l'article 6, après les mots « culture mafieuse » :

AJOUTER : « *et à la violence* ».

* AVIS DE LA COMMISSION

TOMBE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

TOMBE

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O39

AMENDEMENT N° 25

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

V. Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

Au 4ème alinéa du V de l'article 6, **SUPPRIMER** les mots « *porté dans le cadre de l'enseignement bilingue et immersif* » ainsi que « *telle que présentée dans le rapport* ».

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDÉ *
FUSIONNE avec
l'amendement n°54

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

* **AJOUTER :** « **SOUTIENT** la proposition d'un partenariat stratégique entre la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse, porté dans le cadre de l'enseignement notamment bilingue et immersif, et visant au renforcement de la culture démocratique, de l'éducation à la légalité et aux droits de l'Homme, et de l'approche critique des logiques criminelles et mafieuses, telle que présentée dans le rapport ».

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 54

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Conseil exécutif de Corse accorde une importance majeure à l'éducation dès le plus jeune âge dans la lutte contre les pratiques mafieuses.
Dans sa lettre aux élus transmise dans le cadre de la tenue de la commission permanente élargie le 24 février 2025, la Ligue des droits de l'homme Corsica indique : « L'éducation aux droits de l'Homme qui n'apparaît pas dans le rapport permet d'organiser des actions pédagogiques répondant à cette complémentarité dans un cadre laïque garantissant la liberté de conscience, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. »

Si la valorisation de la culture de la légalité, de la démocratie et du bien commun est essentielle et concoure au combat contre les dérives, la connaissance et le partage des valeurs des droits de l'homme doivent également être intégrés à la démarche proposée sur le plan éducatif.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans la délibération, au sein de l'article 6, partie V,

AJOUTER les mots soulignés :

Alinéa 4

« **SOUTIENT** la proposition d'un partenariat stratégique entre la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse, porté dans le cadre de l'enseignement bilingue et immersif, et

visant au renforcement de la culture démocratique, de l'éducation à la légalité et aux droits de l'homme, et de l'approche critique des logiques criminelles et mafieuses, telle que présentée dans le rapport ; »

Alinéa 8

« **S'ENGAGE** à promouvoir une culture de la légalité, des droits de l'homme, de la démocratie et du « bien commun » ; »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O39

AMENDEMENT N° 26

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

V. Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

Au 5ème alinéa du V de l'article 6, après « *Università di Corsica* » :

AJOUTER « *et le rectorat* » ; **REEMPLACER** « *sa* » par « *leur* »

* AVIS DE LA COMMISSION

RETIRÉ

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRÉ

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O39

AMENDEMENT N° 27

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

V. Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

Au 6^{ème} alinéa du V de l'article 6 :

REEMPLACER « *au Président du Conseil exécutif de Corse* » **par** « *à la Commission
de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux* ».

*	AVIS DE LA COMMISSION	FAVORABLE
*	DECISION DE L'ASSEMBLEE	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/039

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »

EXPOSE DES MOTIFS :

Si la question des dérives mafieuses mérite de mobiliser toute la société, cela ne peut uniquement concerner les autorités religieuses, mais également les autres secteurs d'influence de la société.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À l'article 6 de la délibération, Section V : Enjeux culturels, éducatifs et sociétaux,

COMPLETER le septième alinéa via la nouvelle rédaction suivante :

« **SOUHAITE** solliciter les différents acteurs de la société civile, notamment les autorités spirituelles et religieuses -dans le respect du principe de laïcité- les forces syndicales, associatives, sportives et culturelles pour participer à la prise de conscience et à la mobilisation contre les dérives mafieuses. »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 44

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

AJOUTER UN NOUVEL ARTICLE 7 :

"**Mandate** le Président pour rendre un rapport d'étape sous 6 mois présentant l'état des mesures prises et des actions menées suite à cette délibération".

Le reste de la numérotation évolue en conséquence.

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE
SOUS-AMENDÉ*

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*REEMPLACER « d'étape sous 6 mois » par « annuel ».

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI FERRAGHJU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

**LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES :
TRENTÉ MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ CORSE
LIBRE, APAISÉE ET DÉMOCRATIQUE**

RAPPORT N° 2025/O1/039

AMENDEMENT N° 62

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Face aux craintes exprimées par plusieurs acteurs de défense de l'environnement, le Conseil exécutif propose de supprimer la référence dans le rapport à la proposition de modification de la loi littoral, bien que cette dernière soit issue d'une réunion consacrée au foncier dans le cadre du processus de Beauvau le 24 février 2023 et qu'elle était particulièrement circonscrite.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le rapport, à la page 33, partie II. 6)

SUPPRIMER le paragraphe suivant :

« - Modification de la loi littoral pour permettre les installations uniquement à vocation agricole, les ICPE, les installations de production énergétique et les Zones d'Activités Economiques (ZAE) aéroportuaires. »

* **AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DELIBERATION N° 25/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES PRATIQUES
MAFIEUSES : 45 MESURES POUR UNE SOCIETE CORSE
LIBRE, APAISEE ET DEMOCRATIQUE**

**RILATIVA A LOTTA CONTRU A I PRATICHE MAFFIOSI : 45
MISURE PER UNA SUCETA CORSA LIBERA, PACIFICA E
DEMOCRATICA**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 février 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse disposant que « l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple corse »,
- VU** le discours du Président du Conseil exécutif de Corse lors de la session de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2019, proposant la tenue d'une session extraordinaire consacrée à la lutte contre les dérives mafieuses,
- VU** le rapport « La question des dérives criminelles en Corse », contribution du Président de l'Assemblée de Corse, mars 2021,
- VU** la délibération n° 22/162 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2022 portant adoption d'une résolution relative aux dérives mafieuses,
- VU** les rapports de synthèse des cinq ateliers mis en place dans le cadre du cycle de travail consacré aux dérives mafieuses,
- VU** la délibération n° 23/089 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2023 « Autonomia »,
- VU** la délibération n° 23/142 CP de la Commission Permanente du 25 octobre 2023 prenant acte de la synthèse des travaux menés dans le cadre du cycle

de travail consacré aux dérives mafieuses, sur rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2025-07 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 25 février 2025,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE des travaux des cinq ateliers mis en place dans le cadre du cycle de travail consacré aux pratiques mafieuses.

ARTICLE 2 :

EXPRIME ET RÉAFFIRME solennellement la volonté du peuple corse de vivre dans une société libre, démocratique, et apaisée.

ARTICLE 3 :

CONVIENT de définir comme « pratique mafieuse » toute forme de crime ou de délit, ou tout comportement, émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée, et usant de violence, contrainte ou pouvoir d'intimidation, ou menaçant de le faire, pour influencer sur les choix individuels et collectifs des citoyens, et/ou des décideurs, et/ou des élus, et de la société corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique, y compris lors des consultations électorales.

ARTICLE 4 :

S'ENGAGE à ériger le refus de ces pratiques mafieuses, et son corollaire, la prééminence de la culture démocratique, comme une priorité de l'action publique de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 5 :

PROPOSE à l'ensemble des élus de la Corse et des forces vives de la société corse de partager ces objectifs, et de définir et mettre en œuvre une stratégie d'ensemble permettant de les atteindre.

ARTICLE 6 :

VALIDE, dans leur principe, les mesures listées ci-dessous qui, suite à leur adoption, seront déclinées de façon opérationnelle :

I- Éthique et politiques publiques

DEMANDE au Référent déontologue de travailler avec les élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse afin de poursuivre le projet de l'atelier 1 relatif à la création d'une charte éthique de l'élue(e) de la Collectivité de Corse, sur la base des pistes suivantes :

- refuser les pressions de type mafieux ;
- faire acte de solidarité chaque fois que des élus ou acteurs de la vie économique, sociale et culturelle, sont soumis à de telles pressions lorsque leur dimension mafieuse sont avérées ;
- Rendre publique de tels agissements lorsqu'ils surviennent ;
- Ne jamais faciliter, directement ou indirectement, des collusions, des actes, et/ou des opérations inhérentes aux pratiques mafieuses, dans tous les domaines.

VALIDE la constitution d'un centre de ressources sur le site internet de la Collectivité de Corse, visant à répertorier, valoriser, et mettre à disposition du public les données disponibles en matière d'éthique et de politique publique, y compris dans le domaine pénal.

VALIDE la création d'une instance consultative « Lutte contre les pratiques mafieuses » incluant notamment l'ensemble des groupes politiques et **MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse pour présenter à l'Assemblée de Corse un rapport fixant la composition, les modalités de fonctionnement et attributions de celle-ci, sous un délai maximum de trois mois.

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour interroger l'AFA (Agence Française Anticorruption) sur le contenu et le cahier des charges d'une mission de conseil de celle-ci auprès de la Collectivité de Corse. Un rapport saisissant l'Assemblée de Corse sera produit pour lui permettre de statuer sur cette proposition.

Cette mission pourra porter sur les activités propres de la Collectivité de Corse, sur celles de ses établissements rattachés et aussi sur les établissements en cours de rattachement comme les chambres de commerce et des métiers.

DONNE ACTE au Conseil exécutif qu'il rendra public le rapport de l'AFA et son rapport annuel de "risque d'atteinte à la probité" dans le respect de la réglementation en vigueur.

II- Secteurs économiques particulièrement exposés

SOUHAITE privilégier, chaque fois que possible, le principe de gestion publique dans les secteurs économiques particulièrement exposés, notamment celui des déchets.

S'ENGAGE à mettre à l'étude, dans le cadre de l'évolution du règlement des aides, une bonification en faveur des collectivités qui choisissent d'opter pour une gestion directe de leurs services publics.

DEMANDE, en application des dispositions de l'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, une adaptation réglementaire visant à introduire la notion de « bénéfice raisonnable » dans la liste des critères d'appréciation de l'offre fixés par l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique, lorsqu'il est question de secteurs stratégiques pour l'économie insulaire, afin d'en expérimenter l'usage, dans le respect des principes de libre concurrence et d'égalité de traitement.

DEMANDE l'application systématique de la notion de bénéfice raisonnable dans le cadre des contrats de délégation de service public passés avec des tiers privés dans l'ensemble des secteurs stratégiques notamment dans le secteur des déchets.

SOUHAITE accompagner les maires et présidents d'EPCI dans l'élaboration et l'adoption de documents d'urbanisme conformes aux orientations du PADDUC,

DEMANDE à l'État d'assumer systématiquement sa mission de contrôle de légalité sur les actes d'urbanisme,

DEMANDE à l'Etat de communiquer à la Collectivité de Corse l'ensemble de ces actes dès leur délivrance,

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse d'ester en justice lorsque ces actes sont incompatibles avec le PADDUC.

DEMANDE que la révision du PADDUC intègre dans ses orientations stratégiques la lutte contre les pratiques mafieuses.

VALIDE la proposition du Conseil exécutif de Corse d'explorer, dans le cadre de la révision du règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires, et en concertation avec ceux-ci, la possibilité de renforcer les aides financières aux communes désireuses d'adopter un document d'urbanisme.

S'ENGAGE à proposer la révision du Règlement Intérieur de la CTPENAF aux fins d'établir les critères autorisant la consommation d'espaces agricoles afin que les autorisations d'urbanisme entraînant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ou d'espaces stratégiques agricoles soient systématiquement soumis à l'avis conforme de la commission y compris dans les parties actuellement urbanisées.

MANDATE le Président du Conseil exécutif pour mettre en œuvre au travers si possible d'une modification simplifiée si cela est possible dans des conditions juridiques sécurisées et en toute hypothèse dans le cadre de la révision du PADDUC les dispositions de l'article L. 4424-11 du CGCT ou d'étudier toute autre possibilités législatives et réglementaire afin de créer de nouveaux espaces stratégiques anti spéculatifs exclusivement dédiés à la résidence principale dans les parties actuellement urbanisées des communes littorales dépourvue de document d'urbanisme et en proie à une pression foncière et immobilière avérée.

SOUHAITE engager, dans le prolongement du SRDE2I, une réflexion associant les intercommunalités de Corse pour mieux favoriser et soutenir les projets créateurs d'emplois et aboutir à une économie plus libre et plus dynamique ;

RÉAFFIRME son attachement au principe d'une fiscalité immobilière

renforcée sur les opérations spéculatives, notamment à travers le transfert d'un pouvoir normatif en matière fiscale dans le cadre du processus de révision constitutionnelle en cours.

SOUHAITE la mise en place d'une démarche de rénovation agraire incluant un plan d'action opérationnel pour libérer le foncier agricole, favoriser la remise en culture des espaces en friche et lutter contre l'augmentation des prix des terres agricoles.

RECONNAÎT la politique de la ville comme outil indispensable et complémentaire dans la lutte contre les violences et les mécanismes mafieux, et **S'ENGAGE** à présenter un Schéma de Développement Urbain Durable pour la période 2025-2030.

III- Drogues et commerces illicites

DEMANDE que la lutte contre la consommation de drogues devienne une grande cause en Corse, en impliquant pleinement la jeunesse.

VALIDE le principe d'un partenariat avec les acteurs de la vie économique et sociale et les établissements et événements recevant du public, relatif au refus de la vente et usage de stupéfiants, autour d'un label « ADROGA INNÒ ! » et d'une charte associée.

S'ENGAGE à renforcer les moyens de lutte et de prévention contre la drogue et les addictions, notamment au bénéfice du tissu associatif mobilisé ou mobilisable sur ces questions.

DEMANDE à l'Etat de renforcer ses contrôles aériens et maritimes afin de lutter contre l'importation de produits stupéfiants.

SOUTIENT l'inscription de la Collectivité de Corse au sein du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine et autorise la Collectivité de Corse à s'engager auprès de celui-ci dans des démarches susceptibles de concourir aux objectifs du présent rapport.

IV- Pratiques mafieuses : instruments d'analyse et de quantification / politiques et procédures pénales

ASPIRE à la reconstruction d'un lien de confiance entre les corses et l'institution judiciaire qui pourra se traduire par l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie évoquée par le ministre de la Justice,

RAPPELLE le caractère conflictuel et douloureux de l'histoire judiciaire et politique contemporaine de l'île et demande que cette dimension soit intégrée dans le cadre du processus en cours entre la Corse et l'Etat,

DEMANDE que soit mise en œuvre l'accès des fonctionnaires corses aux emplois de magistrats et de fonctionnaires exerçant au sein des cours et tribunaux de l'île.

DEMANDE, en application des dispositions de l'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, une adaptation législative visant à instituer une disposition inspirée de l'article L. 4422-41 du code précité concernant le représentant de l'État, afin de l'étendre au Procureur Général près de la Cour d'appel de Bastia, qui pourrait s'exprimer une fois par an devant l'Assemblée de Corse sur la politique pénale menée dans l'île et la situation générale de celle-ci au plan pénal, y compris la criminalité organisée, dans le respect de la séparation des pouvoirs, de la confidentialité des procédures, et des droits de la défense.

« Chaque année, le Procureur Général près la Cour d'appel de Bastia informe l'Assemblée de Corse, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans la Collectivité de Corse. Ce rapport donne lieu à un débat en présence du Procureur Général ».

CONSTATE que les pratiques mafieuses font peser sur la société corse des menaces qui se sont objectivement aggravées,

DEMANDE que la lutte contre ces pratiques soit érigée en priorité, dans le cadre d'une politique pénale globale, cohérente, inscrite dans la durée dotée de moyens matériels et humains conséquents et que les mesures législatives envisagées par le Gouvernement et le Parlement soient respectueuses des droits de la défense et des libertés fondamentales.

APPROUVE l'instauration d'un dialogue institutionnel entre la Collectivité de Corse et les autorités administratives et judiciaires de l'État sur la politique pénale menée en Corse.

CONSTATE que l'évolution de la législation française concernant la confiscation des avoirs et biens criminels étend désormais la liste des bénéficiaires des biens confisqués, comme le souhaitaient les collectifs corses « anti-mafia »

S'ENGAGE à ce que la Collectivité de Corse, au titre de l'article L. 706-160 alinéa 9 du code de procédure pénale, se porte candidate pour bénéficier de l'affectation de biens confisqués, bénéficiant à des projets d'intérêt général concourant à la culture de la légalité et

SOUHAITE que la réutilisation des biens confisqués bénéficie à des projets d'intérêt général à portée sociale et publique et œuvrant dans le domaine caritatif, humanitaire et social

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse pour participer à la réunion de travail prévue au mois de mars 2025 avec la première présidente de la cour d'appel de Bastia et le procureur général près ladite cour relative au sujet de la criminalité organisée et son traitement en Corse, afin de présenter le travail engagé par les institutions de la Corse ainsi que les constats et propositions exposés dans le présent rapport et de recueillir l'avis du monde judiciaire. »

V- Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

RÉAFFIRME que le combat contre les pratiques mafieuses est fondamentalement un combat éthique, citoyen, moral et culturel.

REAFFIRME le rôle fondamental de la famille, de l'école et de la société dans l'éducation et la transmission des valeurs morales ainsi que l'importance de la valeur travail.

VALIDE la création du prix « Citatinanza », centré sur la promotion, dans une dimension bilingue, de la culture de la légalité par la création artistique.

SOUTIENT la proposition d'un partenariat stratégique entre la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse, porté dans le cadre de l'enseignement, notamment bilingue et immersif, et visant au renforcement de la culture démocratique, de l'éducation à la légalité et aux droits de l'Homme, et de l'approche critique des logiques criminelles et mafieuses, telle que présentée dans le rapport.

SOUTIENT l'Università di Corsica dans sa volonté de s'engager dans des actions de mobilisation et de sensibilisation en faveur de la culture de la démocratie et contre les logiques criminelles et mafieuses.

DONNE MANDAT à la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux pour explorer la faisabilité, en partenariat avec l'Académie de Corse, d'un questionnaire destiné à l'enfance et à l'adolescence sur le modèle « Adverse Childhood Experience ».

SOUHAITE solliciter les différents acteurs de la société civile, notamment les autorités spirituelles et religieuses -dans le respect du principe de laïcité- les forces syndicales, associatives, sportives et culturelles pour participer à la prise de conscience et à la mobilisation contre les pratiques mafieuses.

S'ENGAGE à promouvoir une culture de la légalité, de la démocratie, des droits de l'Homme et du « bien commun ».

ARTICLE 7 :

MANDATE le Président pour rendre un rapport annuel présentant l'état des mesures prises et des actions menées suite à cette délibération.

ARTICLE 8 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS